

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

Pourquoi une concertation préalable ?

Un double cadre réglementaire :

- **Code de l'environnement** (articles L.121-15-1, L.121-16 et L.121-16-1) s'agissant du projet de construction: opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur à 10 ha
- **Code de l'urbanisme** (article L.103-2) s'agissant de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme :
 - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Vannes
 - Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération

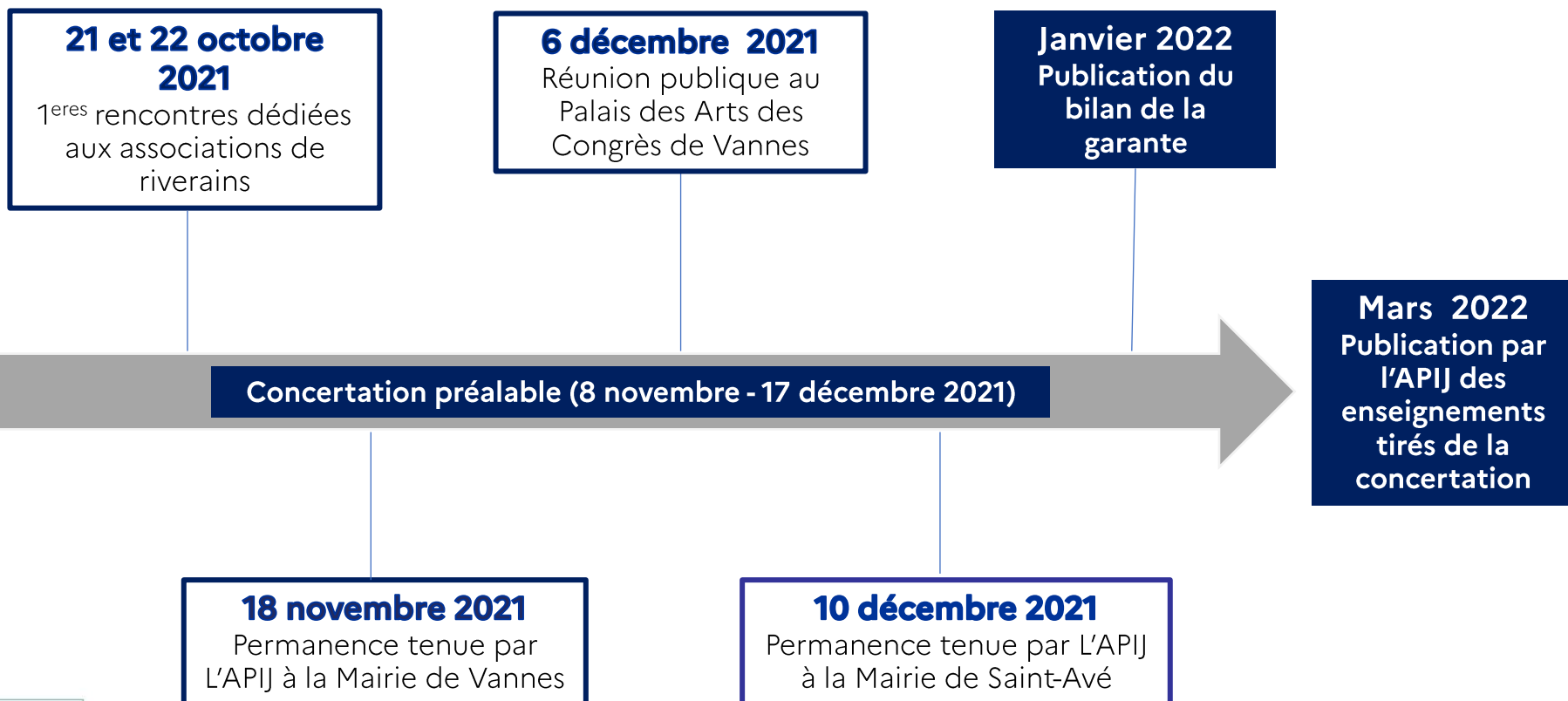
Objectifs : discuter...

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme
- Des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Des solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre
- Des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable

Les thèmes de la concertation

- Modalités d'information du public sur le projet lui-même et sur les étapes à venir, notamment la phase de chantier
- Identification de toutes les contraintes pour l'implantation du projet sur l'emprise
- Suggestions de solutions pour faciliter cette implantation
- Points de vigilance sur l'insertion paysagère et architecturale, les éventuelles proximités problématiques, les cheminements piétons à préserver ou interdire, etc.
- Identification des problématiques de circulation routière à l'état existant
- Toute autre idée ou suggestion qui pourrait accompagner le développement du projet

Les étapes de la concertation



Les modalités de la concertation

Vous informer et vous permettre de vous exprimer

Un dossier de concertation et un registre d'expression du public :

- En préfecture du Morbihan
- En mairie de Vannes
- En mairie de Saint Nolff
- En mairie de Saint-Avé

Un espace en ligne reprenant l'ensemble des documents du débat et un registre d'expression :
www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Toutes les contributions retranscrites sur :

www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Chacune fera l'objet d'une réponse par l'APIJ.



Qui conduit le projet ?

L'UTILISATEUR :



SON RÔLE DANS LE PROJET

L'Administration Pénitentiaire – une des directions du ministère de la Justice – sera chargée de la gestion quotidienne de l'établissement pénitentiaire

LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

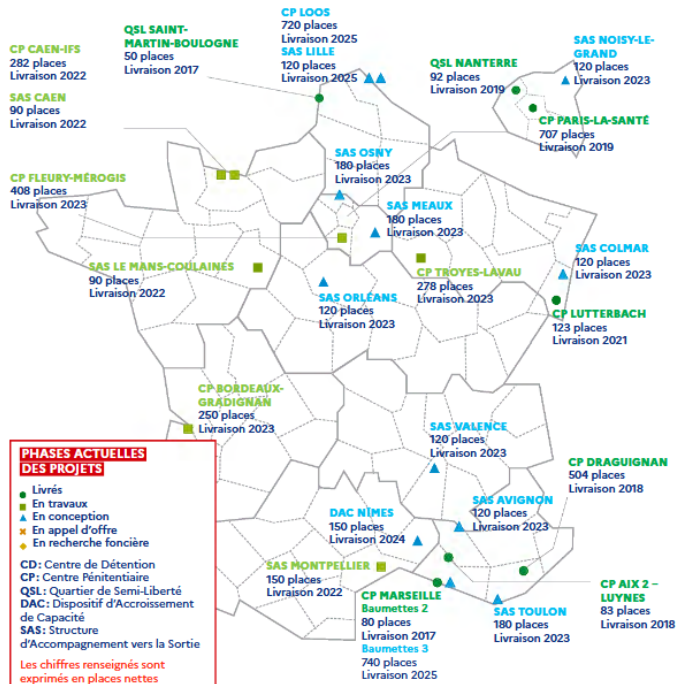


SON RÔLE DANS LE PROJET

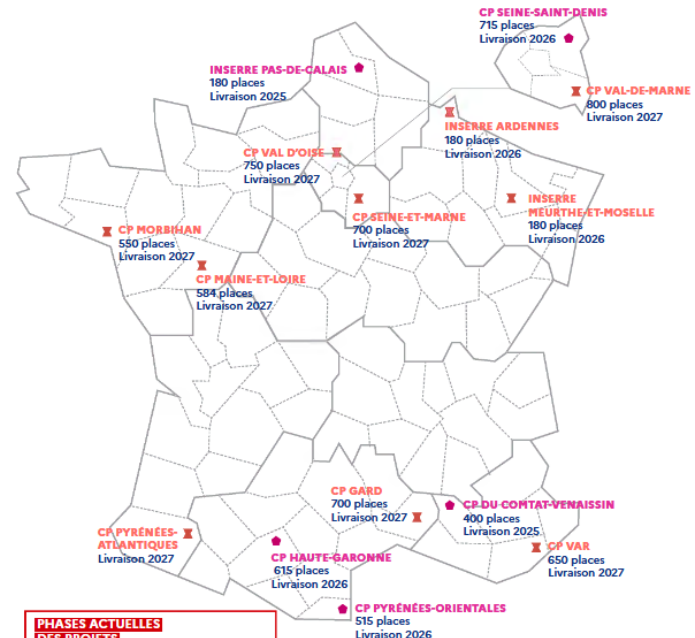
L'APIJ supervise le projet, coordonne l'ensemble des acteurs qui interviendront du début à la fin de sa réalisation. L'APIJ est à l'origine du lancement de cette concertation préalable.

Programme 15 000 places

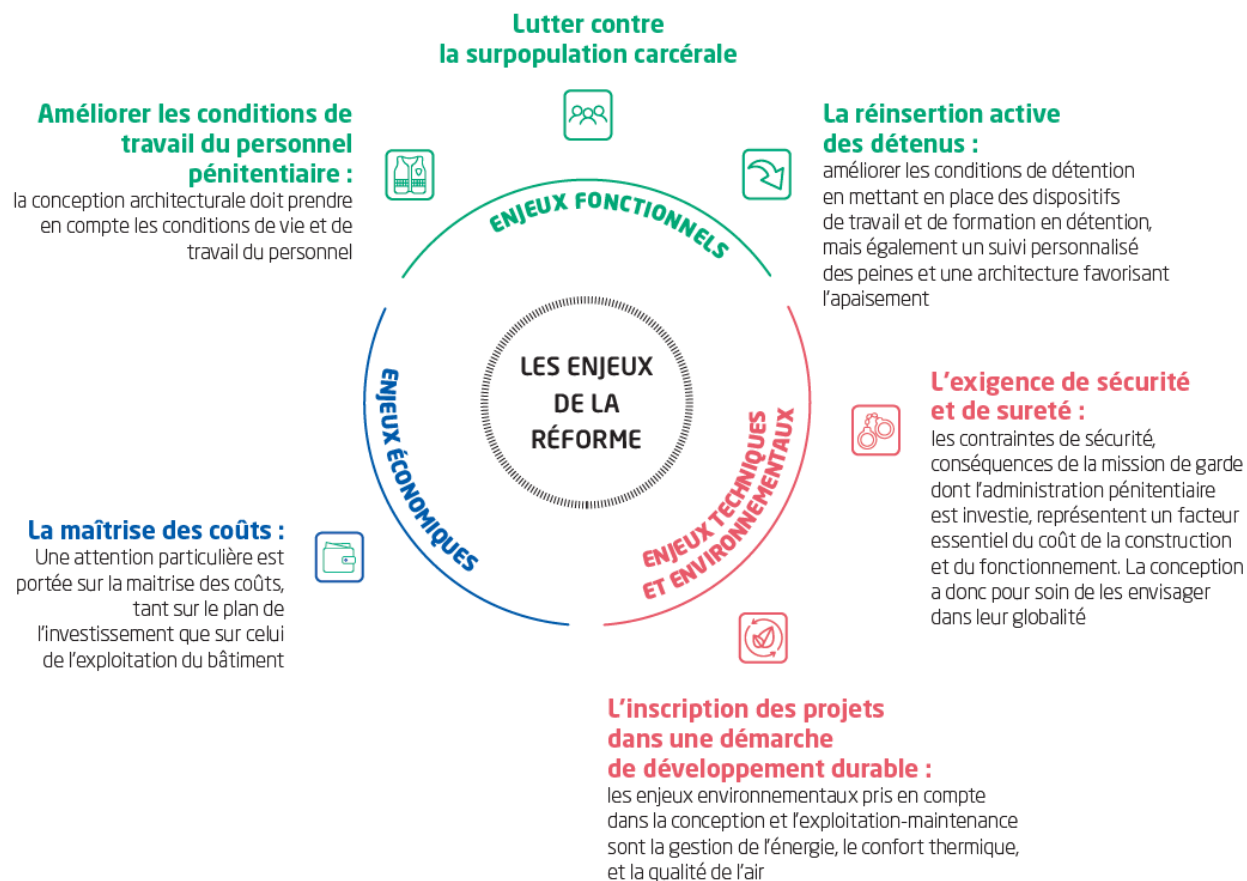
Programme 15000 Première phase – 7000



Programme 15000 Deuxième phase – 8000



Objectifs majeurs



Lutter contre la surpopulation carcérale



Améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire :

la conception architecturale doit prendre en compte les conditions de vie et de travail du personnel



ENJEUX FONCTIONNELS



La réinsertion active des détenus :

améliorer les conditions de détention en mettant en place des dispositifs de travail et de formation en détention, mais également un suivi personnalisé des peines et une architecture favorisant l'apaisement

L'exigence de sécurité et de sûreté :



les contraintes de sécurité, conséquences de la mission de garde dont l'administration pénitentiaire est investie, représentent un facteur essentiel du coût de la construction et du fonctionnement. La conception a donc pour soin de les envisager dans leur globalité

La maîtrise des coûts :

Une attention particulière est portée sur la maîtrise des coûts, tant sur le plan de l'investissement que sur celui de l'exploitation du bâtiment



ENJEUX ÉCONOMIQUES

ENJEUX TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

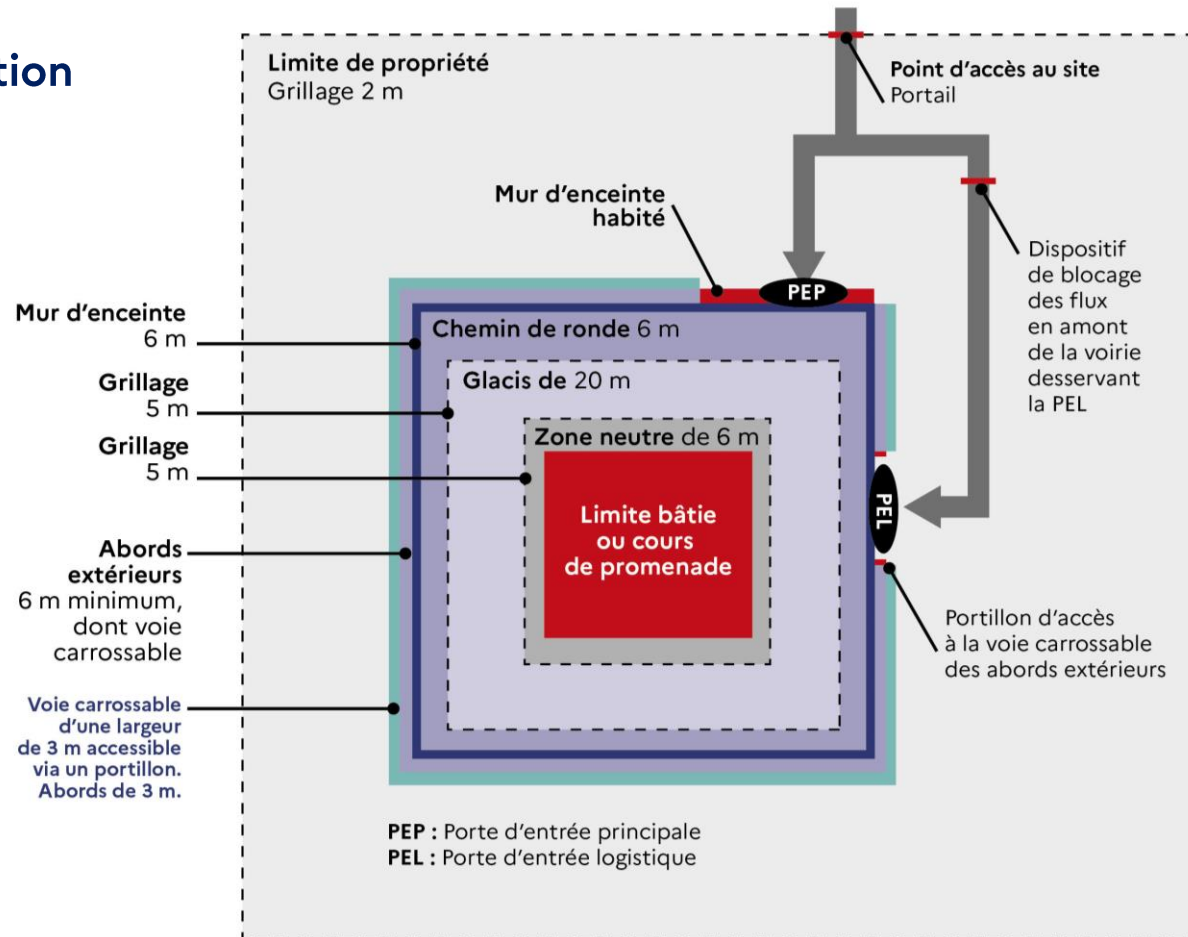


L'inscription des projets dans une démarche de développement durable :

les enjeux environnementaux pris en compte dans la conception et l'exploitation-maintenance sont la gestion de l'énergie, le confort thermique, et la qualité de l'air

Caractéristiques d'un projet d'établissement pénitentiaire

Hiéarchisation des espaces



Exemple d'établissement pénitentiaire



Centre pénitentiaire d'Aix-Luynes 2

Exemple d'établissement pénitentiaire



Centre Pénitentiaire de Caen - Iffs

Exemple d'établissement pénitentiaire



Centre Pénitentiaire de Lutterbach

Insertion paysagère adaptée à chaque contexte



Centre pénitentiaire de Lutterbach

Exemple d'établissement pénitentiaire

Les aménagements extérieurs



Entrée piétons
Centre pénitentiaire Aix 2

Le projet pénitentiaire de Vannes

Historique

2016

Différents sites proposés par la Préfecture en concertation avec la Ville de Vannes, dont :

- Kermesquel
- Chapeau Rouge

2017

Etude de faisabilité conduite par l'APIJ sur le site préférentiel de Chapeau Rouge, avec avis favorable pour l'implantation d'un centre pénitentiaire.

20 avril 2021

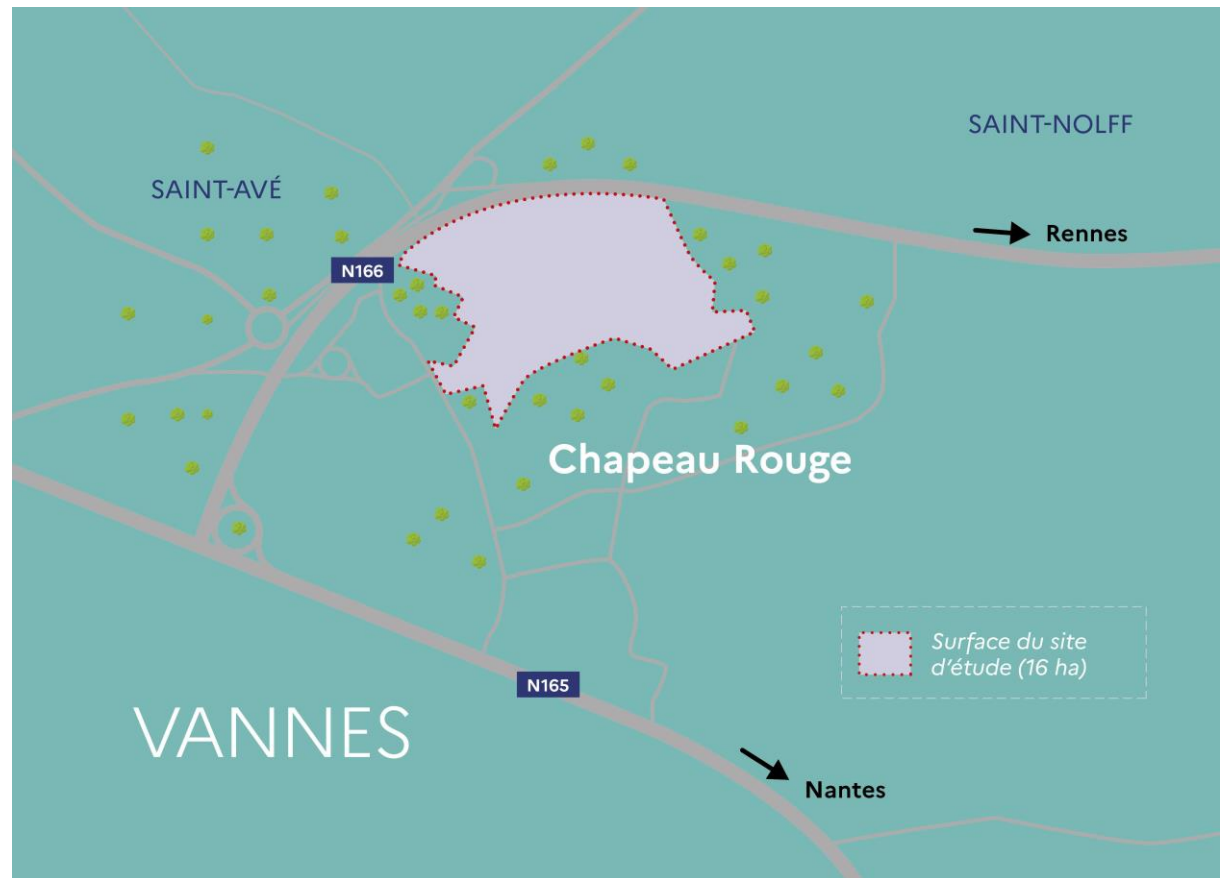
Annonce officielle gouvernementale d'une implantation pénitentiaire à Vannes.

Été 2021

Mise à jour des études de faisabilité conduites par l'APIJ en 2017 du site de Chapeau Rouge.

Le projet pénitentiaire de Vannes

Site : Chapeau Rouge
Capacité : 550 places



Le projet pénitentiaire de Vannes

Calibrage et typologie de l'établissement

Surface d'implantation :

- Surface en enceinte : environ 10 ha ;
- Surface totale : environ 14 ha ;

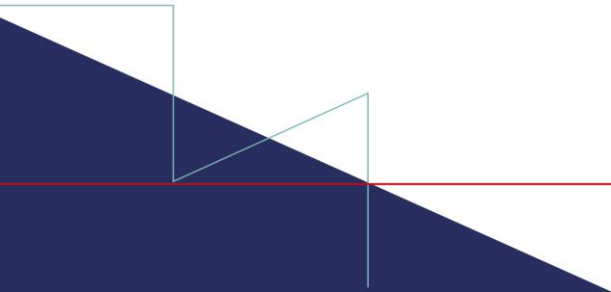
Etablissement en sûreté adaptée :

- Pas de mirador / pas de filin anti-hélicoptère, etc.

Diversité des quartiers de détention :

- En cours de définition

Fermeture de la Maison d'Arrêt de Vannes existante




Le projet pénitentiaire de Vannes

Localisation du site d'étude

Plan de situation

- Limite communale
- Périmètre du site d'étude

 Gare de Vannes

— Réseau ferré

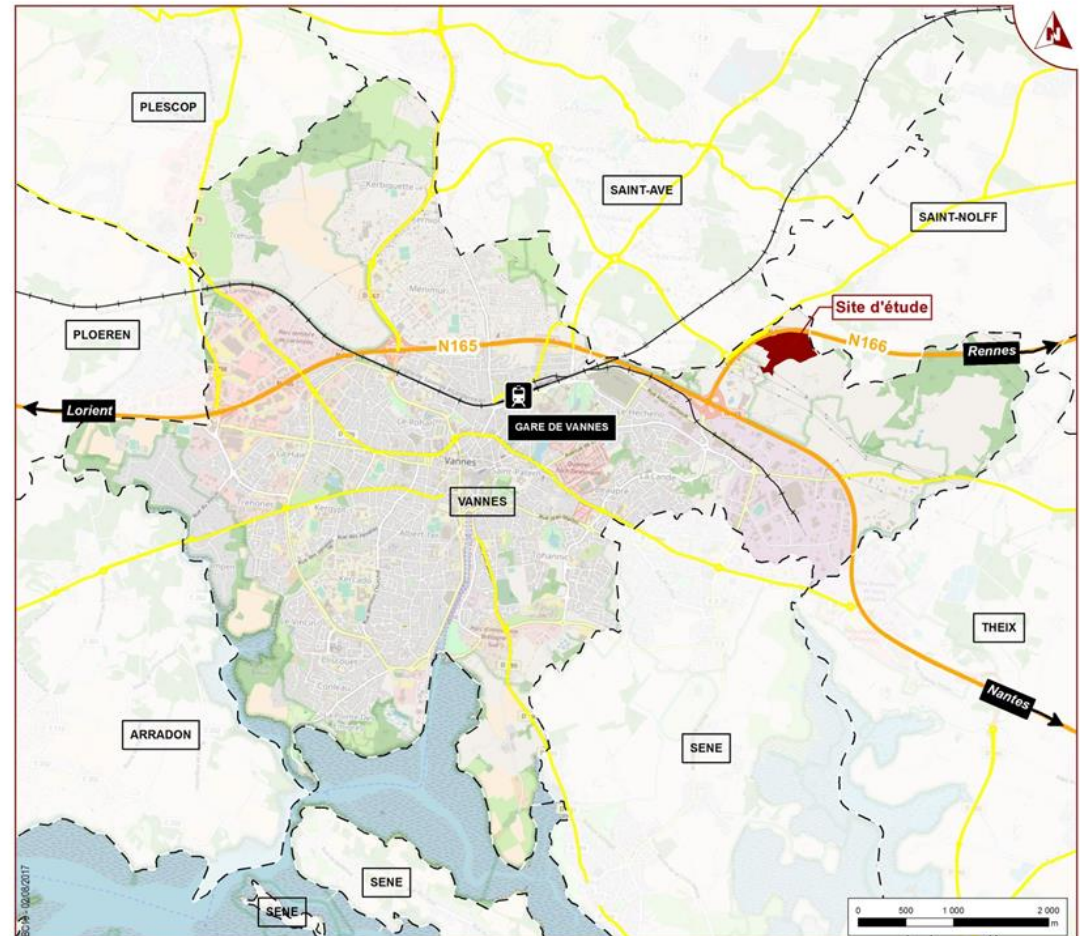
Réseau routier

— Route nationale

— Route départementale



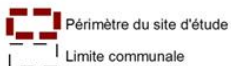
Fond de plan: Open Street Map
Sources: Open Street Map



Le projet pénitentiaire de Vannes

Vue rapprochée du site

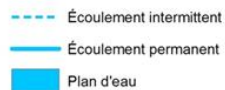
Périmètre du site



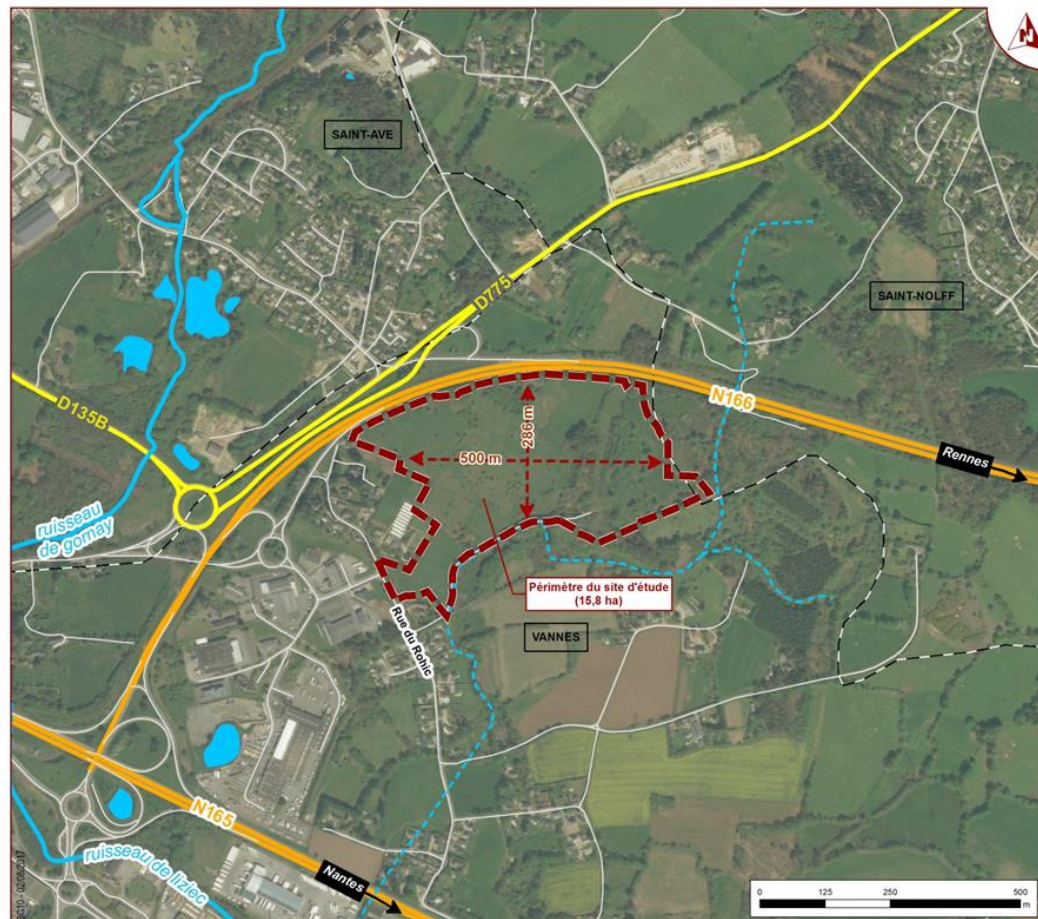
Réseau routier



Réseau hydrographique



Fond de plan: Imagery ESRI
Sources: Open Street Map



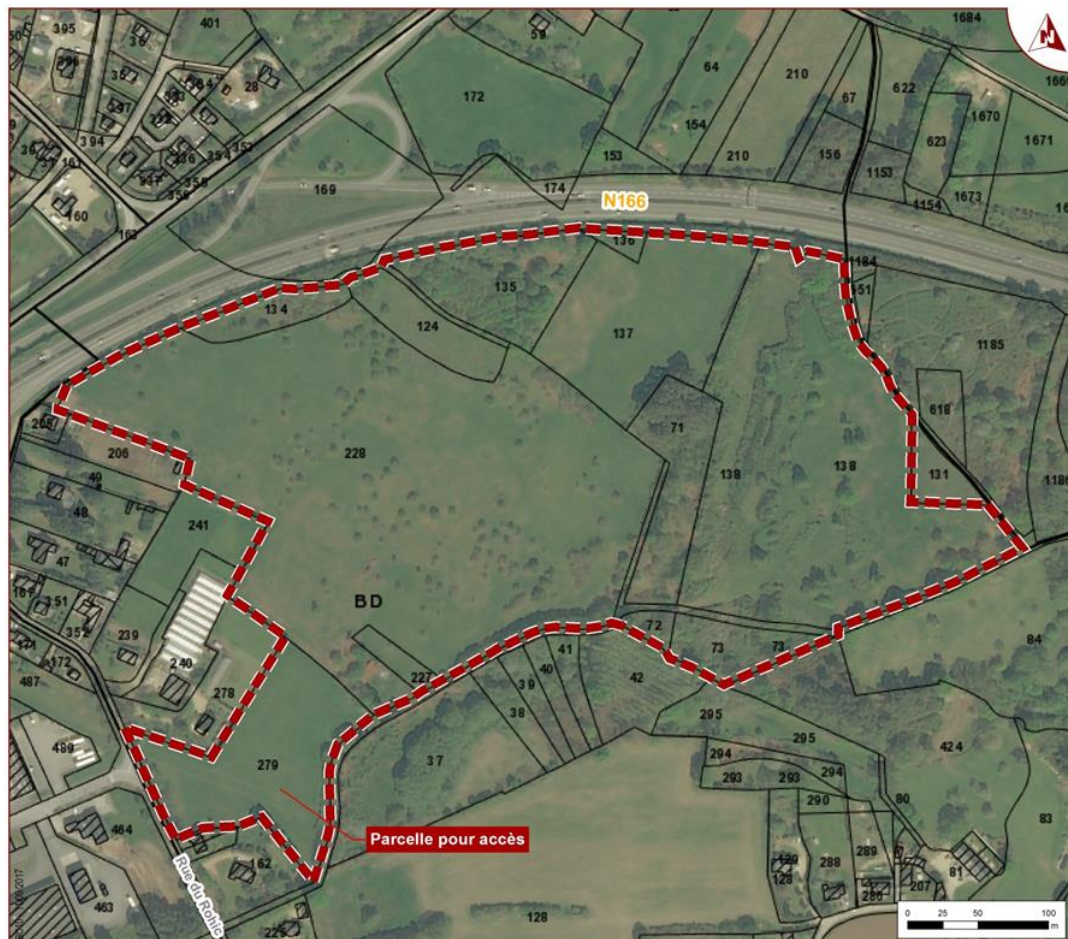
Le projet pénitentiaire de Vannes

Un seul propriétaire foncier : la Ville de Vannes

Plan parcellaire





Fond de plan: BD PARCELLAIRE
IMAGERY ESRI






Le projet pénitentiaire de Vannes

Carte de végétation / occupation des sols




Occupation du sol

-  Périmètre du site d'étude
-  Limite communale

Réseau hydrographique

-  Écoulement intermittent
-  Écoulement permanent
-  Plan d'eau

Réseau routier

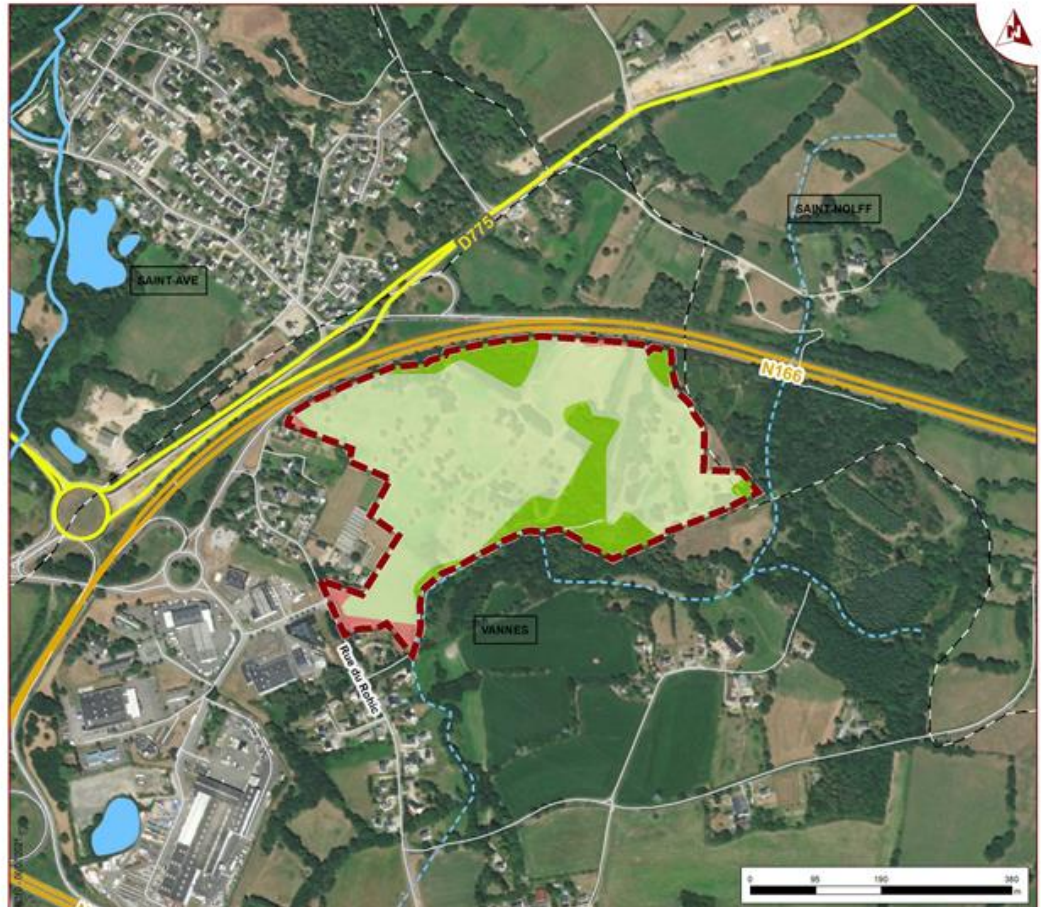
-  Route nationale
-  Route départementale
-  Autre

Occupation du sol

-  Boisement
-  Prairies
-  Tissu urbain diffus



Fond de plan: Imagery ESRI/
Sources: Open Street Map



Le projet pénitentiaire de Vannes

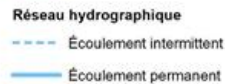
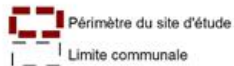
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Le site ne revêt pas de caractère patrimonial remarquable.

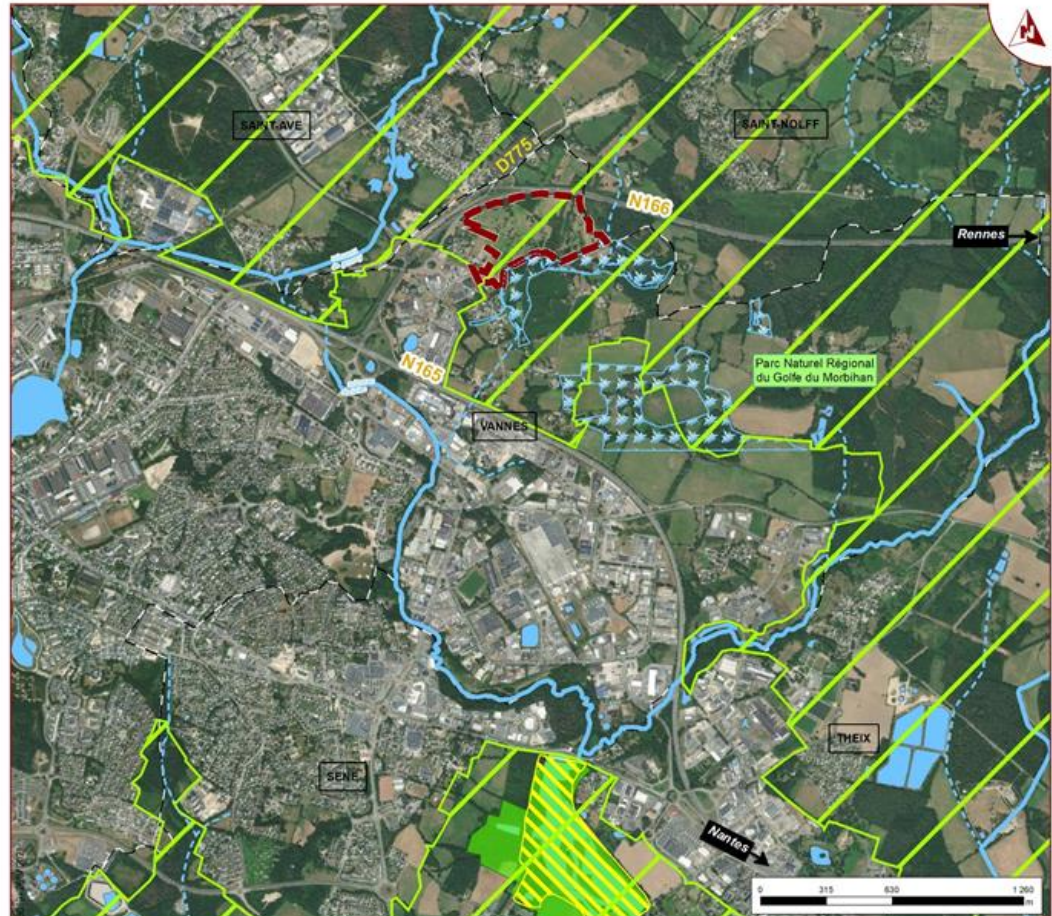
Aucune zone de protection ou d'inventaire n'est présente sur ou à proximité du site d'étude.

Une zone humide inscrite au PLU de Vannes longe le périmètre du site d'étude. Cependant, l'aménagement ne l'impactera pas.

Milieu naturel



Fond de plan: Imagery ESRI
Sources: INPN, DREAL, PLU VANNES



Le projet pénitentiaire de Vannes

Retombées socio-économiques

ECONOMIE DU PROJET :

Attribution d'un marché de conception-réalisation pour un coût d'environ 100 M€ HT.

CRÉATION D'EMPLOIS :

La phase de chantier bénéficiera au tissu économique et à l'emploi local, avec un recours à des heures d'insertion (environ 60 000 h).

Pour la phase d'exploitation :

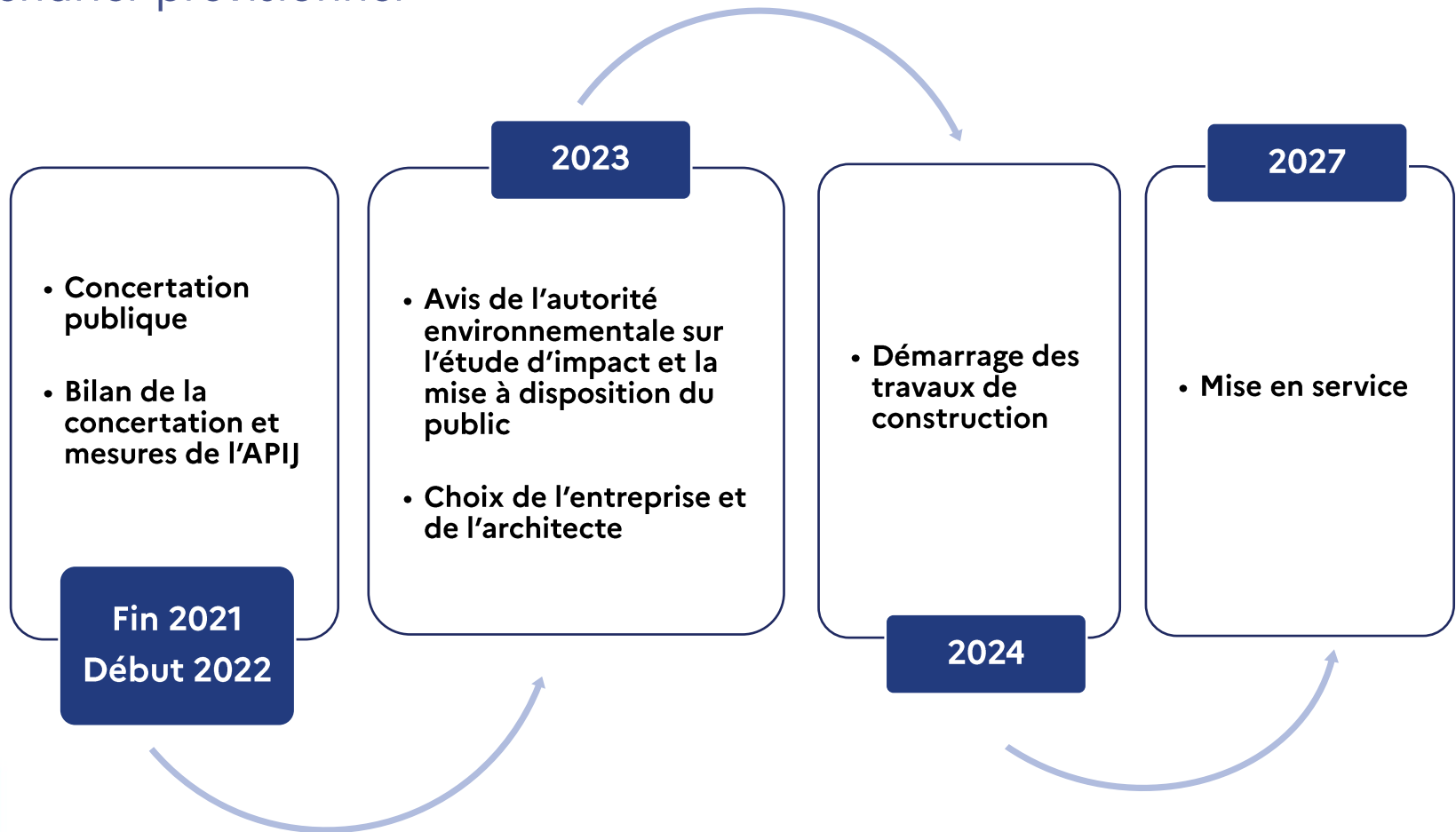
- création d'emplois directs (au sein de l'établissement) : personnels pénitentiaires et intervenants sur le site
- création d'emplois indirects : forces de sécurité intérieures, personnels de santé, pôle emploi / associations, services judiciaires...
- création d'emplois induits à travers la consommation dans les commerces/services locaux

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

- Arrivée des familles des personnels pénitentiaires
- Des flux de commandes liées au fonctionnement de l'établissement : environ 3,5 M€ HT/an

Le projet pénitentiaire de Vannes

Calendrier prévisionnel



Le projet pénitentiaire de Vannes

A court terme : études préalables

- Relevé topographique : mission de géomètre
- Etude faune / flore et zone humide : relevé biodiversité
- Etude acoustique
- Diagnostics géotechniques et hydrogéologiques
- Diagnostic archéologique
- Etude de trafic



Merci de votre attention !

Echanges

Conclusions



Les modalités de la concertation

Vous informer et vous permettre de vous exprimer

Un dossier de concertation et un registre d'expression du public :

- En préfecture du Morbihan
- En mairie de Vannes
- En mairie de Saint Nolff
- En mairie de Saint-Avé

Un espace en ligne reprenant l'ensemble des documents du débat et un registre d'expression :

www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Toutes les contributions retranscrites sur :

www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Chacune fera l'objet d'une réponse par l'APIJ

Les modalités de la concertation

Les prochains temps de rencontre



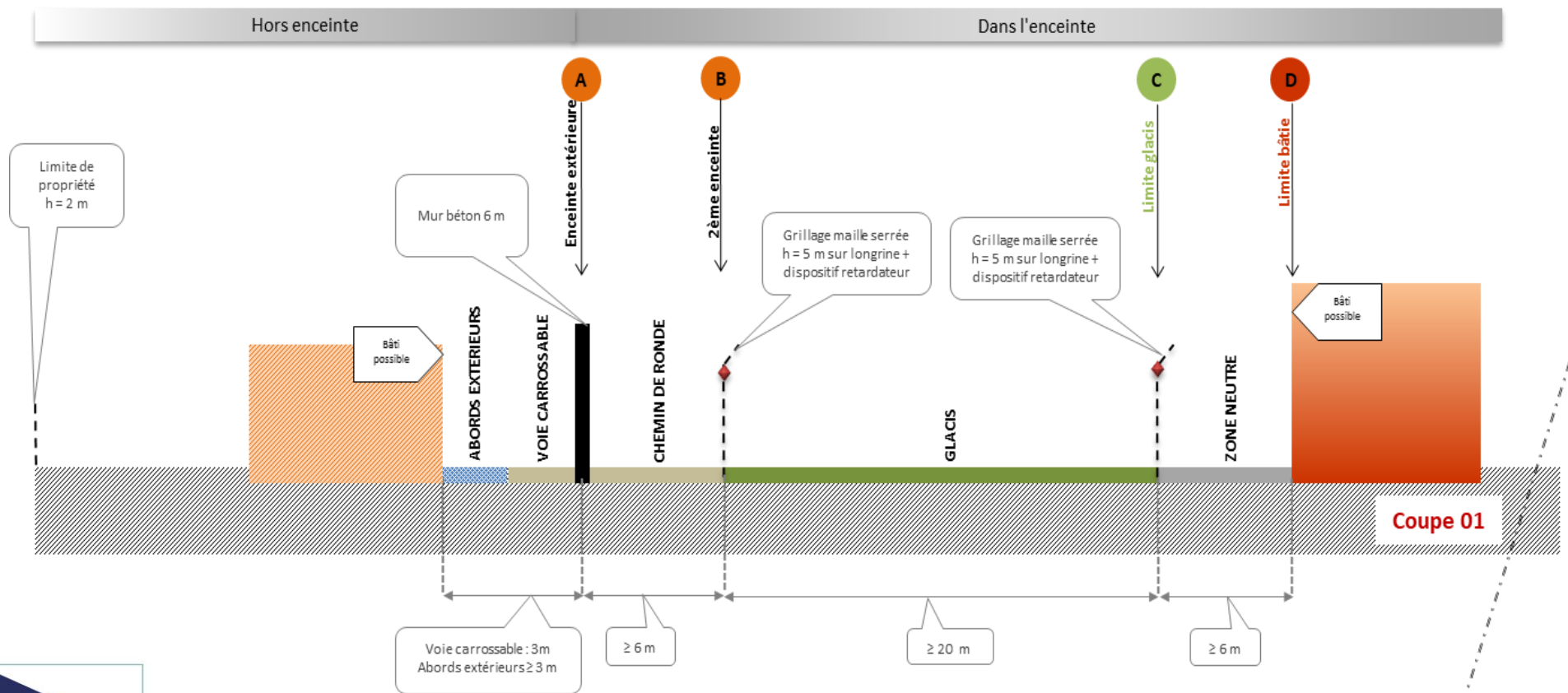
**Vendredi 10 décembre 2021
13h30 - 16h30**

**Permanence
à la mairie de Saint-Avé,
place de l'hôtel de ville**

ANNEXES



Caractéristiques d'un projet d'établissement pénitentiaire



Annexe 12 : Compte-rendu de la réunion publique

CONCERTATION PRÉALABLE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE À VANNES (56)

REUNION PUBLIQUE - 06 DECEMBRE 2021
PALAIS DES ARTS ET CONGRES DE VANNES

1. INFORMATIONS GENERALES

- **Quand** : Lundi 6 décembre 2021, de 18h15 à 20h15
 - > Durée du temps de présentation : environ 1h
 - > Durée du temps d'échanges : environ 1h
- **Où** : En présentiel au Palais des Arts et des Congrès de Vannes, Place de Bretagne, à Vannes
 - > Réunion rediffusée en streaming sur le site de la concertation, de l'APIJ et de la Ville de Vannes.
- **Qui** : Étaient invitées toutes les personnes intéressées par le projet. 65 personnes étaient présentes à la réunion publique et 60 connexions au streaming ont été recensées.
- **Intervenants** :
 - > Joël MATHURIN, Préfet du Morbihan.
 - > David ROBO, Maire de Vannes.
 - > Pour l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) :
 - Louis-Marie GARD, Directeur opérationnel ;
 - Laure DEJOUX, Directrice de programme.
 - > Pour la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) :
 - Hélène MARMIN, Directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef du bureau de l'immobilier.
 - > Pour la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) :
 - Marie-Line HANICOT, Directrice régionale des services pénitentiaires de Rennes.
 - > La Garante de la concertation nommée par la CNDP, Marie GUICHAOUA.
 - > Pour État d'Esprit - Stratis :
 - Hélène HERZOG-STASI (animatrice)
 - Luc ROUSSEL (support technique)
 - Quentin CARDI (prise de notes à distance)



2. PROPOS INTRODUCTIFS

Présentation du déroulé de la réunion

Hélène HERZOG-STASI - Animatrice

Mme HERZOG-STASI présente les différents intervenants et remercie le public pour sa présence. Elle rappelle le contexte de l'opération, qui consiste en la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire dans le Morbihan, pour lequel le site de Chapeau Rouge a été identifié. Le programme dit « 15000 », initié par le Gouvernement et dans lequel s'inscrit ce projet, a pour objectif de créer 15 000 places de détention nettes sur à horizon 2027 pour répondre à deux enjeux majeurs que sont la saturation des établissements pénitentiaires actuels et l'amélioration des conditions de détention.

Elle rappelle enfin les dates de la concertation préalable, qui a débuté le 8 novembre pour s'achever le 17 décembre inclus, et que la procédure est placée sous l'égide d'une garante nommée par la Commission nationale du débat public, Mme Marie GUICHAOUA.

Mot d'introduction par le maire de Vannes

David ROBO - maire de Vannes

Après avoir remercié l'APIJ pour sa présence, M. Robo procède à un historique du projet, rappelant que les premières démarches pour ce projet remontent à 2016 avec un appel à projet de Jean-Jacques Urvoas, garde des Sceaux sous la présidence de François Hollande, pour la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire sur le territoire. Trois sites avaient été proposés à l'Etat par la commune de Vannes : Kermesquel, Chapeau Rouge et Troadec.

M. Robo rappelle également qu'après analyse des différents sites par l'Etat, le site de Chapeau Rouge avait été retenu pour accueillir un centre de 550 places, en substitution de celui situé en centre-ville de Vannes. La ville de Vannes est l'unique propriétaire de l'ensemble du site et celui-ci était initialement pressenti pour accueillir des activités économiques.

M. Robo rappelle enfin qu'un registre est à disposition des citoyens depuis plusieurs semaines, afin qu'ils puissent y déposer leurs contributions dans le cadre de la concertation en cours placée sous l'égide de la garante.

Mot d'introduction par le préfet du Morbihan

Joël MATHURIN - préfet du Morbihan

Le Préfet salue l'engagement de la Ville de Vannes aux côtés de l'Etat pour ce projet qui constitue un défi pour le territoire, dans le cadre de la deuxième vague de projets du programme 15 000 places. Le Préfet rappelle l'importance d'une appropriation du projet par l'ensemble de ses parties prenantes (acteurs locaux comme citoyens) afin qu'il constitue un véritable projet de territoire. Il mentionne également la coordination qui sera assurée par l'Etat afin de mettre en cohérence toutes les politiques et services publics qui sont liés ou impactés par la création de cet établissement.

Le Préfet souligne par ailleurs l'intérêt de remplacer l'actuelle maison d'arrêt par un établissement moderne, doté de moyens de protection adaptés, en lien avec les enjeux contemporains de lutte contre la récidive.

Le Préfet rappelle enfin qu'il est disponible pour répondre aux citoyens pendant toute la durée du projet.

3. PRESENTATION DE LA CONCERTATION

Introduction par la garante de la concertation, nommée par la CNDP (cf. détail sur le support de présentation en annexe - P.4 et 5)

Marie GUICHAOUA - Garante

Mme GUICHAOUA commence par présenter la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), autorité administrative indépendante créée il y a 25 ans pour assurer le respect du droit à l'information du public sur les projets impactant leur environnement. Elle mobilise à ce jour 250 garants répartis sur tout le territoire national.

Elle poursuit avec la présentation de son rôle de garante qui consiste à veiller au respect des modalités de concertation du public, rappelant par là même que, fondée à émettre un avis sur la concertation et son déroulement, elle est tenue à un devoir de réserve quant au projet en lui-même.

Mme GUICHAOUA précise qu'elle a eu des échanges avec l'APIJ en amont de la concertation afin d'en faire évoluer les modalités, l'objectif étant de donner un maximum de moyens de participation à chaque citoyen. Elle veille également à ce que le porteur de projet réponde à toutes les questions posées par les citoyens, et à ce que les informations diffusées soient claires et exhaustives.

Mme GUICHAOUA présente ensuite les 6 principes de la CNDP :

- > Indépendance : la garante n'a aucun lien avec le porteur de projet ni avec les institutions concernées par le projet ;
- > Neutralité : la garante n'émet pas d'avis sur le fond du projet ;
- > Transparence : la garante veille à ce que toutes les informations soient partagées, même celles qui sont incomplètes ;
- > Argumentation : la garante élabore une approche qualitative des contributions, et non quantitative ;
- > Egalité de traitement : la garante veille à ce que chaque contribution ait le même niveau de traitement par le maître d'ouvrage, qu'importe son porteur ;
- > Inclusion : la garante veille à ce que tous les publics puissent participer à la concertation.

Mme GUICHAOUA conclut son intervention en rappelant que la concertation se termine le 17 décembre. En tant que garante, elle aura ensuite 1 mois pour rédiger un bilan qui comportera une synthèse des avis, ainsi que des recommandations pour la suite du projet.

Tout citoyen peut saisir la garante par e-mail à l'adresse marie.guichaoua@garant-cndp.fr ou par voie postale en écrivant à la CNDP, à l'attention de Mme Marie GUICHAOUA, 244 boulevard Saint-Germain, 75007 PARIS.

Présentation de la concertation et de ses objectifs (cf. détail sur le support de présentation en annexe - P.6 à 10)

Louis-Marie GARD, directeur opérationnel - APIJ

M. GARD explique que le projet est soumis à une concertation préalable à deux titres : au titre du code de l'environnement d'une part (le projet est soumis à une évaluation environnementale car il s'agit d'une opération d'aménagement sur un terrain de plus de 10 hectares), et au titre du code de l'urbanisme d'autre part (le projet nécessite la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la Ville de Vannes). Ainsi, l'objectif de la concertation est double et concerne à la fois le projet lui-même et la mise en compatibilité du PLU de Vannes.

Louis-Marie Gard présente les deux éléments du PLU de la commune de Vannes nécessitant une modification pour permettre l'implantation de l'établissement pénitentiaire sur le site de Chapeau Rouge : le zonage du site dans le règlement d'urbanisme (actuellement incompatible avec l'installation d'un établissement pénitentiaire) et la destination des terrains qui vont accueillir les futurs locaux, afin de les dédier à un service public (ils sont actuellement dédiés à des activités économiques).

M. GARD précise que la concertation doit permettre de parler de tous les sujets liés au projet, notamment son contenu et son périmètre. Il souhaite que le public soit informé au mieux et rappelle qu'à ce stade il y a encore de nombreuses inconnues concernant le projet. La concertation permettra d'identifier des contraintes et d'apporter des suggestions afin d'améliorer l'implantation du projet sur le site.

Il rappelle les grandes étapes de la concertation :

- les rencontres avec les associations de riverains, qui se sont tenues fin octobre,
- les deux permanences ayant eu lieu les 18 novembre et 10 décembre en mairies de Vannes et Saint-Avé,
- la réunion publique

La concertation s'achèvera le 17 décembre et donnera lieu à un bilan de la concertation de la part de la garante. L'APIJ répondra à ce bilan afin de communiquer les enseignements tirés de la concertation et les mesures que le maître d'ouvrage entend prendre dans le cadre de la poursuite du projet.

Il rappelle également que, pour permettre l'expression la plus grande possible du public, des registres de recueil de contributions écrites sont à la disposition du public, en version papier, dans les mairies de Vannes, Saint-Avé et Saint-Nolff ; au format dématérialisé sur le site de la concertation publique : www.concertation-penitentiaire-vannes.fr.

M. GARD conclut en précisant que le projet est porté par le ministère de la Justice et par l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice. Le ministère est représenté lors de la réunion par la direction de l'administration pénitentiaire et la direction interrégionale des services pénitentiaires qui sera l'exploitant du site. L'APIJ est l'opérateur immobilier du ministère de la Justice pour les établissements pénitentiaires et les palais de justice, il est le maître d'ouvrage du projet.

4. LE PROGRAMME 15 000 PLACES ET L'ETABLISSEMENT DE VANNES

Le programme 15 000 places et la situation carcérale en France et à Vannes

Hélène MARMIN, adjointe au chef du bureau de l'immobilier à la direction de l'administration pénitentiaire - DAP (cf. détail sur le support de présentation en annexe - P.11 à 12)

LA DAP

Mme MARMIN commence par exposer le positionnement de la direction de l'administration pénitentiaire au sein du ministère de la Justice, qui constitue l'une des 5 directions centrales, qui a en charge le pilotage de 10 directions interrégionales, dans lesquelles sont réparties les près de 190 établissements pénitentiaires et les services pénitentiaires d'insertion et de probation. La DAP s'assure de la bonne mise en œuvre des grandes orientations stratégiques de l'administration pénitentiaire.

Le programme immobilier pénitentiaire, dit programme 15 000 places :

Mme MARMIN présente ensuite le programme immobilier dans lequel s'inscrit le projet concerté, et qui prévoit la création nette de 15 000 places sur 10 ans (soit 18 000 places construites pour tenir

compte des fermetures d'établissement qu'entraînera ce renouvellement du parc immobilier pénitentiaire). Elle indique qu'à date, 7000 places sont en cours de construction ou déjà livrées dans le cadre du premier volet de programme lancé en 2018 et que 8000 autres places vont l'être dans le cadre de la seconde vague de mise en œuvre de ce programme. Vannes s'inscrit dans cette seconde vague.

La situation carcérale :

Mme MARMIN rappelle les chiffres de la surpopulation carcérale qui :

- D'une manière générale (tout type d'établissement confondu) s'élève à 115 % ;
- atteint les 140 % en maison d'arrêt ;
- atteint régulièrement les 170 % s'agissant de l'actuelle maison d'arrêt de Vannes, avec, régulièrement, 90 personnes détenues pour 52 places.

Cet exposé permet un rappel des enjeux associés à ce programme immobilier, qui vise la construction de nouvelles structures pénitentiaires pour permettre la réduction de la surpopulation, l'amélioration des conditions de travail des personnels comme celle des conditions de vie des personnes détenues et la rénovation des dispositifs de sûreté des établissements. Il vise également le développement du travail en détention, rendu possible par l'augmentation de la surface des locaux dédiés aux ateliers.

Elle détaille par ailleurs les raisons expliquant l'impossible réhabilitation de l'actuelle maison d'arrêt de Vannes en raison de difficultés de mises aux normes et d'une configuration des bâtiments plus adaptée au fonctionnement pénitentiaire actuel et excluant toute possibilité d'augmentation de capacité sur le site actuel.

Présentation du schéma de principe d'un établissement pénitentiaire assorti d'exemples

Laure DEJOUX, directrice de programme - APIJ

(cf. détail sur le support de présentation en annexe - P.13 à 18)

Mme DEJOUX insiste sur l'importance accordée à la mise à distance du mur d'enceinte par rapport aux bâtiments de détention. La création de cette zone non construite de 32 mètres à l'intérieur du mur d'enceinte, inaccessible aux personnes détenues, a pour objectif d'éviter les parloirs sauvages et les projections depuis l'extérieur de l'établissement pénitentiaire. Le mur d'enceinte dispose d'une porte d'entrée principale et d'une porte d'entrée logistique. L'ensemble du domaine pénitentiaire est entouré d'un grillage de 2 mètres de hauteur. Le schéma présenté est un schéma de principe, qui ne présage pas la forme exacte que prendra le futur établissement pénitentiaire, qui devra s'adapter aux spécificités du site.

Par le recours à des perspectives et photographies de projets récents, Mme DEJOUX démontre l'importance donnée à la distance entre le mur d'enceinte et les bâtiments de détention. Elle insiste également sur l'effort demandé aux concepteurs pour insérer ces établissements dans leur paysage. Au niveau de la séquence d'entrée, zone d'accueil de l'établissement, elle précise que l'APIJ préconise un parti pris architectural sobre et soigné, traduisant le caractère institutionnel de l'établissement sans mettre en avant de marqueurs carcéraux forts.

5. PRESENTATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT PENITENTIAIRE SUR LE SITE DE CHAPEAU ROUGE

Précisions sur le choix du site et sur les impacts de l'opération

Louis-Marie GARD, directeur opérationnel - APIJ

(cf. détail sur le support de présentation en annexe - P.19 à 26)

Louis-Marie Gard procède à une présentation des différentes étapes ayant conduit au choix du site actuel pour l'implantation du futur établissement, et des principales caractéristiques du projet connues à ce stade.

Historique du projet :

Il rappelle les modalités du démarrage concret du projet en 2016, consécutif à une saisine des préfets des départements présentant des besoins pénitentiaires afin qu'ils proposent au Garde des Sceaux des sites potentiels. Plusieurs sites ont alors été proposés dans le Morbihan, dont celui de Chapeau Rouge.

En 2017, l'APIJ a conduit une étude de faisabilité sur le site du Chapeau Rouge qui concluait à un avis favorable pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire.

Le choix du site (éléments généraux) :

La création d'un nouvel établissement requiert des caractéristiques précises du site d'implantation: sa taille, sa géométrie, sa topographie et l'absence de surplomb à proximité. M. Gard précise que cinq sites ont été étudiés à Vannes et ses environs.

Il indique, qu'à titre d'exemple, l'extension du site pénitentiaire de Ploemeur présentait une difficulté relative à la présence d'un espace boisé classé. Le site de Kermesquel présentait une difficulté semblable, ainsi que la nécessaire expropriation d'un propriétaire privé. Le site de Chapeau Rouge est apparu comme celui répondant le mieux aux critères d'analyse.

A ce stade très amont du projet, l'APIJ n'a pas de projet architectural ni de plan d'implantation de l'établissement. Seul le calibrage est connu, à savoir que 550 places seront créées sur ce site.

Définition d'un établissement à sûreté adaptée :

Les établissements à sûreté adaptée se caractérisent par l'absence de miradors aux coins du mur d'enceinte et de filins anti-hélicoptères. Ces adaptations résultent du profil des détenus accueillis, qui ne présentent pas de dangerosité particulière. M. Gard souligne néanmoins que la nature précise des quartiers de détention pour le futur établissement de Vannes n'est pas encore connue et qu'elle sera définie lors de la phase de programmation, qui suivra la phase de concertation au cours de l'année 2022.

La position favorable du site :

La présentation s'est poursuivie par l'exposé de l'ensemble des caractéristiques du site du Chapeau Rouge. Ce site est situé au nord-est de Vannes, à proximité du centre-ville et du croisement des routes nationales 165 et 166 ; la desserte routière et la proximité des réseaux (eaux, électricité...) étant deux critères incontournables de l'implantation d'un établissement. De même, la localisation du site de Chapeau Rouge au sein d'un bassin de vie et d'emplois, ainsi que sa distance raisonnable avec les différents services publics de santé, de sécurité, de justice ou encore d'insertion professionnelle sont des arguments favorables au choix de ce site.

Le site, propriété de la Ville de Vannes, va être cédé à l'État qui porte et finance l'intégralité du projet.

La question de la circulation et du stationnement :

M. Gard souligne que l'APIJ a conscience de l'enjeu que représente l'implantation de l'établissement dans un secteur où le trafic routier manque de fluidité.

Il indique à cet effet que la création d'un parking sur le site permettra la prise en compte des besoins en stationnement de l'établissement. M. GARD complète en indiquant que la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) réalise actuellement des études de faisabilité pour le futur échangeur du Liziec en tenant compte des flux générés par l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Les travaux de l'échangeur sont annoncés à partir de 2026.

Les impacts sur l'environnement :

M. Gard rappelle que l'objectif de de la concertation est de recueillir l'ensemble des points de vigilance et impacts potentiels du projet sur son environnement naturel et humain. À cet égard, la proximité d'habitations voisines fait l'objet d'une vigilance particulière et d'échanges déjà engagés avec les riverains. Pour ce qui concerne l'environnement naturel, M. GARD évoque l'état actuel du site (pour partie boisé et pour l'autre en friche), ainsi que les relevés de la faune et de la flore en cours depuis l'été 2021 qui permettront à l'APIJ d'identifier les caractéristiques du milieu et les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation à déployer dans le cadre des procédures fixées par le code de l'environnement pour les étapes ultérieures du projet. Les compensations environnementales mises en œuvre le sont généralement pour une durée de trente ans et sont intégralement financées par l'Etat.

M. Gard précise par ailleurs que le projet, situé dans le périmètre du parc naturel régional du Golfe du Morbihan ne présente pas d'incompatibilité avec la charte de ce parc naturel.

Enjeux socio-économiques, travaux et calendrier de l'opération

Laure DEJOUX, directrice de programme - APIJ

(cf. détail sur le support de présentation en annexe - P.27 à 29)

Enjeux socio-économiques :

Mme Dejoux présente les différents gisements de retombées économiques pour le territoire induits par la construction d'un établissement pénitentiaire :

- En phase travaux : L'ensemble des contrats de travaux passés par l'APIJ avec les groupements comprenant l'architecte, le bureau d'étude et les entreprises réalisant les travaux prévoient des engagements en matière d'insertion professionnelle. Ces engagements sont proportionnels aux volumes financiers engagés. En l'espèce, l'opération vannetaise générera durant sa phase de travaux (environ 2 ans et demi), environ 60 000 heures d'insertion.
- Pendant la phase d'exploitation de l'établissement, 3 typologies d'emplois seront créées :
 - o les emplois directs (administration pénitentiaire, personnel de gestion et d'exploitation, personnels de l'éducation nationale et de la santé exerçant au sein de l'établissement...),
 - o les emplois indirects (interventions ponctuelles au sein de l'établissement ou aux abords : forces de sécurité intérieure, associations...)
 - o les emplois induits (activité économique induite par la présence de l'établissement, de ses personnels et de leur famille, consommation locale principalement).

Mme Dejoux souligne qu'un établissement de cette taille génère une commande de prestations estimée à 3,5 millions d'euros par an.

Calendrier :

La première phase de la concertation publique se conclura par le bilan de la garante et les réponses de l'APIJ à ses conclusions. Ces documents seront accessibles sur le site de la concertation.

En 2022, les études préalables et diagnostics de site se poursuivront pour établir l'étude d'impact, qui sera une pièce du dossier de la déclaration d'utilité publique.

Dans le cadre de procédure de déclaration d'utilité publique, une deuxième phase d'association du public aura lieu, en 2023. Ce sera également à ce moment-là que l'État désignera le groupement chargé du projet.

Après une phase d'étude de conception d'un an environ, le chantier débutera en 2024, pour une livraison envisagée en 2027.

Les riverains ont déjà pu constater certaines interventions ponctuelles sur le site liées aux relevés topographiques, relevés écologiques (qui auront lieu sur un an au fil des saisons). Les prochaines études à lancer sont : études acoustiques, études de trafic (enjeu majeur du projet), diagnostics géotechniques, hydrogéologiques et archéologiques.

6. QUESTIONS / REPONSES AVEC LA SALLE

L'opportunité du programme 15 000 places

> Un participant, qui n'est pas riverain du secteur, conteste le programme 15 000 places. Selon lui, l'augmentation du nombre de places de détention ne résoudra pas les problèmes de surpopulation, de la même manière que l'augmentation du nombre de routes n'améliorera pas la circulation.

Mme MARMIN précise que la peine privative de liberté est une sanction parmi d'autres et que le programme 15 000 places repose sur le déploiement concomitant de différents types de peines. La loi de programmation pour la Justice a supprimé les peines de prison très courtes et a parallèlement favorisé la mise en œuvre de mesures d'aménagement de peine.

Mme HANICOT confirme le recours possible à différents types de peine, y compris n'impliquant pas d'incarcération, précisant que c'est le cas pour les peines de moins d'un mois pour lesquelles les condamnés ne sont plus incarcérés, ainsi que pour les peines de 1,5 à 6 mois qui bénéficient d'aménagements de peine automatiques, sauf si le profil du prévenu justifie une incarcération. La loi offre par ailleurs au magistrat la possibilité de prononcer une détention sous surveillance à domicile en tant que peine autonome et non en tant qu'aménagement de peine. Elle indique cependant que dans certains cas, la seule réponse envisageable reste l'incarcération, avec une nécessaire amélioration des conditions de la détention. La diversification de l'échelle des peines est en cours, les juridictions sont actuellement en phase d'appropriation de ce principe.

La question des moyens humains

> Une participante, dentiste de profession intervenant dans les établissements pénitentiaires de Vannes et de Lorient-Ploemeur, remarque un manque de personnel médical de manière générale. Elle se demande si le nouvel établissement pourra bénéficier de tous les professionnels dont il a besoin pour fonctionner efficacement, et notamment tous ceux qui sont liés au ministère de la Santé.

M. le Préfet affirme la nécessité que le projet implique l'ensemble des services de l'État, et notamment le secteur médical essentiel à la bonne exécution du projet. Pour organiser la mise en service de cet établissement, le Préfet présidera un comité de pilotage chargé de s'assurer de la cohérence des moyens de l'ensemble des services publics concernés.

Le rapport à la nature, au végétal et à l'animal des personnes détenues

> *Un participant exprime son soulagement quant à ce projet, qui permettra aux personnes détenues d'avoir de l'espace pour vivre. Il demande si, dans ces nouvelles conditions de vie, il sera possible de mettre en place des ateliers naturels, du maraîchage, des potagers ou encore de petits élevages. Le lien avec la nature, la culture des légumes et le plaisir de les partager constitue selon ce participant une thérapie intéressante.*

Mme HANICOT indique partager ce sentiment et explique que la présence de plus d'espaces verts dans les nouveaux programmes pénitentiaires permet aux chefs d'établissements de travailler au déploiement d'activités potagères, ou horticoles, voire la mise en place de ruches ou, parfois, de poulaillers, souvent dans le cadre de formations professionnelles. Le Conseil régional est la collectivité compétente sur le sujet de la formation de tout public, public carcéral compris, et peut travailler ces questions. Ces aspects du projet seront définis ultérieurement. Les espaces plus vastes proposés dans le cadre du projet présenté bénéficieront également, selon Mme Hanicot, à l'insertion du fait de la construction de salles culturelles, culturelles, à la formation et à l'emploi. Les services pénitentiaires vannetais disposeront ainsi de plateaux techniques qui n'existent pas dans la maison d'arrêt actuelle.

Le bien-être dans un établissement moderne

> *Une participante, visiteuse de prison de longue date, raconte son expérience dans un établissement pénitentiaire du nord de la France : elle a rencontré des personnes détenues qui étaient enthousiastes à l'idée de quitter leur établissement (de même génération que celui de Vannes) pour un plus moderne mais, en définitive, une fois installées dans ce nouvel établissement, elles regrettaient l'ancien. L'ancien établissement, en effet, était à leurs yeux plus « familial » que le nouveau, les rapports humains étaient plus fréquents et tout ne s'ouvrait pas de manière électronique. La participante pense que les suicides sont moins répandus dans les établissements pénitentiaires plus anciens.*

Mme HANICOT indique que cette situation dépend de la taille des établissements et des bâtiments. Elle précise par ailleurs, que le retour d'expérience de l'administration pénitentiaire sur le fonctionnement pénitentiaire l'a conduite à réduire la taille des unités de détention avec des unités de vie prévoyant 1 surveillant pour 30 personnes détenues. Elle poursuit en expliquant que les évolutions technologiques ont été mises en œuvre pour renforcer la sûreté et permettre la mise en place de dispositifs d'alerte (interphone en cellule permettant un appel au surveillant par exemple). Mme HANICOT revient ensuite sur le cas exposé par la participante et suggère que les personnes détenues aient pu pâtir d'un éloignement avec leurs familles après leur transfert. Dans le cas de Vannes, Mme Hanicot indique que le lien familial préservé et l'insertion dans la vie de la cité garantissent une prise en charge humaine des personnes détenues.

Les impacts sur le cadre de vie des riverains de la rue du Rohic

> *Une participante, habitante de la rue du Rohic, regrette qu'il ne soit question que des conditions de vie des personnes détenues, et non de celles des riverains, qui vont voir leur cadre de vie détruit. Aucune mesure ne semble prise, selon elle, pour respecter la qualité de vie des riverains*

et il lui apparaît inenvisageable que 500 véhicules supplémentaires par jour circulent sur la rue du Rohic, déjà bien embouteillée. Elle souligne la confirmation par M. GARD, à l'occasion d'une présentation précédente, de l'absence de précédent s'agissant d'établissement de cette taille à pareille proximité des habitations.

M. ROBO rappelle que la zone concernée n'était pas vouée à rester en l'état, le plan local d'urbanisme prévoyant l'accueil futur d'une activité économique sur le site. Il indique faire confiance aux services de l'État pour que l'établissement soit positionné le plus loin possible des habitations sur la surface identifiée. Il rappelle par ailleurs l'ensemble des dispositifs présentés au cours de l'exposé de l'APIJ, permettant de réduire au mieux les nuisances.

M. GARD explique que l'absence d'exemple d'établissement comparable s'explique par le caractère récent du nouveau programme immobilier. Il souligne par ailleurs que si aucun site existant ne présente de configuration semblable, de nombreux établissements pénitentiaires se trouvent en milieu urbain, à proximité immédiate d'habitations. Il poursuit en indiquant que dans le cas du futur projet, il est envisagé de repousser le mur d'enceinte vers l'est, aussi loin que possible des habitations. Concernant la circulation, M. Gard indique qu'une étude de trafic va être réalisée et que des discussions vont avoir lieu avec la Ville de Vannes au sujet de la rue du Rohic, qui sert actuellement de voie de déstagement pour l'échangeur du Liziec. Sous réserve des études à conduire par les services de l'État et la Ville de Vannes, il pourrait être envisagé de mettre en sens unique la rue du Rohic ou réserver son accès aux seuls riverains.

La sécurité des riverains et l'entrée sur site par la 4 voies

> Une participante, habitante de la rue du Rohic, demande si la possibilité d'accéder au site depuis la 4 voies plutôt que par la rue du Rohic peut être envisagée. Selon elle, la rue du Rohic actuelle est dangereuse pour les cyclistes, notamment les enfants, et le sera davantage avec le nouvel établissement pénitentiaire. Elle craint qu'il ne soit plus possible pour les riverains de sortir de chez eux.

M. GARD précise que la position de l'entrée de l'établissement n'est pas arrêtée mais que l'état actuel du réseau routier orienterait plutôt vers une entrée sur le site au niveau du croisement de la rue du Rohic et de la rue du Chapeau Rouge. Toutefois, il indique que les études de la DREAL sur l'échangeur du Liziec vont se poursuivre pour intégrer toutes les données du projet d'établissement pénitentiaire.

M. MATHURIN ajoute que des études sont en cours au sein de la DREAL, afin de déposer dans quelques mois un dossier de déclaration d'utilité publique pour l'échangeur du Liziec. La question du flux du futur centre y sera intégrée. M. MATHURIN reviendra alors vers les riverains à ce sujet lors de la prochaine phase de concertation.

La mobilité cyclable

> Un participant, suivant la retransmission en direct de la réunion, a demandé dans le tchat si un aménagement cyclable était prévu.

M. GARD indique que des aménagements pour les piétons et vélos sont prévus sur le site pénitentiaire mais qu'en dehors du site, le sujet relève de l'aménagement public. Cette question pourra être posée dans le cadre des discussions avec la Ville de Vannes.

Les impacts sur le cadre de vie des riverains proches de l'échangeur du Liziec

> Un participant, riverain de Saint-Avé, rappelle qu'une consultation du public a eu lieu au sujet de l'échangeur du Liziec. Il n'était pas question à ce moment-là de l'établissement pénitentiaire, mais plutôt des batraciens et autres animaux. Il considère que les sujets relevés à ce moment-là s'accroissent et regrette que personne ne parle des habitants vivant à proximité de l'échangeur du Liziec. Il se questionne également sur la prise en compte de mobilités cyclables pour tout le secteur et pas seulement pour l'établissement pénitentiaire. Il considère qu'il faudrait établir une concertation réunissant les deux projets, celui de l'établissement et celui de l'échangeur. Le même participant demande s'il n'est pas possible de déplacer l'établissement davantage vers Saint-Nolff.

M. ROBO confirme que la question du franchissement du réseau viaire, notamment par des mobilités douces se pose. Les deux enquêtes publiques se chevauchant, elles peuvent effectivement être pensées ensemble. Rendre l'accès compliqué pour ceux qui ne sont pas des riverains est une idée à étudier.

M. MATHURIN rappelle que l'enquête publique concernant l'échangeur du Liziec n'a pas encore eu lieu et que le moment est donc propice à la remontée des éléments de ce type.

M. GARD répond que l'APIJ a étudié les sites qui lui ont été proposés, et aucun n'a été proposé sur la commune de Saint-Nolff. Il rappelle qu'un établissement de ce type doit posséder une bonne connexion aux réseaux, aux activités et à un bassin de vie, ce qui est le cas du site du Chapeau Rouge. Il indique en outre que l'étude d'impact du projet d'établissement pénitentiaire devra prendre en compte les impacts liés à l'interface avec le projet d'échangeur du Liziec.

Les problèmes de circulation et la question du prix de l'immobilier

> Un participant, habitant de Saint-Avé, indique constater une circulation complexe dans le secteur, avec des embouteillages quotidiens de plusieurs kilomètres aux heures de pointe. Ce problème lui paraît inquiétant, d'autant plus pendant les travaux de l'échangeur. Ce même riverain se questionne sur l'impact qu'aura l'implantation de l'établissement pénitentiaire sur le marché de l'immobilier local. Il reconnaît enfin que les personnes détenues doivent bénéficier de conditions de détention dignes, mais interroge sur le niveau de confort prévu dans les établissements pénitentiaires.

M. GARD rappelle que les éléments relatifs aux flux de l'établissement seront versés aux études portées par la DREAL pour l'échangeur du Liziec.

Concernant la question du prix de l'immobilier, il indique la démarche de l'APIJ visant à étudier l'impact de la présence d'un établissement sur le marché immobilier local. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Il faut donc pour cela :

- un recul dans le temps qui n'est pas disponible du fait de la récente mise à disposition des données des transactions immobilières,

- un nombre de transactions qui permette de recueillir des données statistiquement significatives à proximité de l'établissement.

Par ailleurs, il indique que les dynamiques locales à l'échelle d'un bassin de vie ont un potentiel d'influence plus fort que l'impact de la présence d'un établissement.

M. ROBO confirme que Vannes est dynamique et que l'établissement ne va pas nuire au marché de l'immobilier local. Il cite l'exemple d'une maison achetée en 2017 pour 480 000 euros, en immédiate proximité du site, puis revendue très récemment à quelqu'un bien informé du projet d'établissement pénitentiaire pour 630 000 euros.

La concertation et les moyens nécessaires pour réduire les nuisances

> Un participant, riverain vivant à 600m du site, affirme que l'implantation de l'entrée est déjà établie et que les participants ne peuvent plus arrêter le projet. Selon lui, la discussion a pour objectif de limiter les nuisances, notamment vis-à-vis de la circulation, et les riverains proposent effectivement des solutions. Il s'émeut que certaines de ces solutions émises par les riverains (accès direct depuis la N 165, pont ou tunnel) ne trouvent pas de retentissement auprès des services de l'Etat, pour des considérations budgétaires, alors que selon lui l'atténuation des nuisances vécues par les riverains devrait justifier un certain investissement.

M. MATHURIN réaffirme, en réponse à cette observation l'absence, à ce stade, de scénario validé s'agissant du projet d'échangeur du Liziec. Il précise que les différents scénarii relatifs à l'échangeur seront présentés aux riverains lors de l'enquête publique à venir, et que ceux-ci pourront alors se prononcer à nouveau.

M. GARD précise que pour la gestion des flux, le projet pénitentiaire s'inscrit dans le projet global de l'échangeur dont les études intégreront les données de l'établissement pénitentiaire. Il indique que les travaux de l'échangeur étant amenés à démarrer après ceux de l'établissement, l'entrée de l'établissement pénitentiaire devra vraisemblablement s'adapter au réseau routier existant aujourd'hui. Il confirme toutefois que tous les scénarios d'entrée sur le site seront étudiés en lien avec la DREAL.

Mme GUICHAOUA souhaite savoir si, une fois l'échangeur du Liziec revu, une modification de l'entrée de l'établissement pénitentiaire pourra être envisagée.

M. GARD indique que le ménagement d'une mesure conservatoire dans le projet pour un accès direct ultérieur depuis la route nationale nécessiterait une reconfiguration de toutes les voiries intérieures du projet après sa construction, avec un établissement en fonctionnement. Compte-tenu de la configuration du site, cette possibilité n'est pas acquise et devra être étudiée plus finement sur le projet retenu.

Commencer les travaux de l'échangeur du Liziec avant ceux de l'établissement pénitentiaire

> Un participant, riverain du Chapeau Rouge, demande si un démarrage des travaux de l'échangeur du Liziec avant ceux de l'établissement pénitentiaire est possible.

M. MATHURIN rappelle que la phase d'enquête publique relative à l'échangeur du Liziec démarrera d'ici peu et qu'y seront intégrées toutes les remarques entendues lors de la réunion. Les flux de

circulation liés à l'établissement seront intégrés dans le projet de l'échangeur et les riverains pourront à nouveau se prononcer sur ce sujet dans le cadre de l'enquête publique.

Mme GUICHAOUA demande si le projet de l'établissement pénitentiaire pourra être adapté en fonction du scénario retenu pour l'échangeur.

M. GARD répond que les résultats de la concertation sur le Liziec pourront être intégrés dans les phases d'études préalables de l'établissement, mais que tout ce qui interviendra plus tardivement ne pourra être adapté que dans la mesure du possible et en fonction de ce qui sera déjà construit sur le site.

L'encellulement individuel et les moyens déployés par l'État

> Un participant interpelle sur les conditions de détention dans un établissement pénitentiaire qu'il juge trop favorables. Il rappelle également que le Gouvernement s'est engagé à ce que chaque personne détenue le soit dans une cellule individuelle, et il souhaite savoir s'il en sera ainsi pour l'établissement de Chapeau Rouge. Il juge que le ministère de la Justice et l'administration pénitentiaire sont sous-dotés en termes de moyens et que cela risque de poser des difficultés pour le fonctionnement du futur établissement. Le participant interroge donc sur les engagements de l'État pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement.

Mme MARMIN précise que l'objectif du programme 15 000 places est d'atteindre 80 % d'encellulement individuel. Il n'est pas prévu 100 % d'encellulement individuel car il est nécessaire de conserver des cellules doubles, notamment pour les personnes détenues présentant de forts risques suicidaires. Le projet de Vannes sera établi selon cette ambition. La lutte contre la surpopulation dans les maisons d'arrêt étant l'un des objectifs du programme 15000, il est certain que le futur projet comportera des places de maison d'arrêt. La préfecture pilotera les différents services publics concernés par le projet afin que les besoins de l'établissement soient satisfaits par un niveau de moyens suffisant.

Mme HANICOT précise que la dignité passe par la possibilité de dormir sur un lit et non sur un matelas posé au sol. Sur la question des moyens RH, il est constaté une augmentation du nombre d'emplois dans l'administration pénitentiaire depuis quelques années, en raison d'un important rattrapage à effectuer. Entre 2019 et 2024, il y aura un gain de 1500 personnels d'insertion, ce qui a contraint les services à déménager, leurs locaux n'étant plus suffisants pour accueillir ces agents supplémentaires. En outre, un accompagnement devra être mis en place avec les administrations locales (santé, sécurité, Pôle Emploi, etc.) afin d'assurer le bon fonctionnement de tous les services.

La sécurité aux abords de l'établissement et les moyens RH

> Une participante, habitante de la rue du Rohic, considère que la proximité de l'établissement avec le centre-ville de Vannes va amener des dealers, qui ne seront pas arrêtés par un grillage de 2 mètres de hauteur. La participante demande si les personnes détenues vont être amenées à prendre le bus. Elle constate également, du fait de son expérience professionnelle, que le territoire rencontre de nombreuses difficultés à recruter, notamment des médecins, du personnel de police, ou encore du personnel de blanchisserie et de cuisine.

Mme **MARMIN** explique que les quartiers de maison d'arrêt accueillent des personnes prévenues ou des personnes condamnées à de courtes peines et que, sauf permissions de sortie, ces personnes ne prennent pas le bus mais sont véhiculées en fourgos pénitentiaires. Les quartiers de semi-liberté, en revanche, accueillent des personnes détenues autorisées à entrer et à sortir, notamment pour chercher ou exercer un travail. Cependant, il n'est pas établi quels types de quartiers accueillera l'établissement. Elle précise également que les personnes détenues qui prennent le bus présentent un profil le permettant après une évaluation faite par le juge d'application des peines.

Mme **HANICOT** explique que l'administration pénitentiaire a en charge la sécurité sur le domaine pénitentiaire. Aux abords de l'établissement, selon la configuration locale, cette charge est partagée avec les forces de sécurité intérieure (police ou gendarmerie selon la zone). Pour cela, un protocole est établi entre l'administration pénitentiaire et les forces de sécurité intérieure afin de déterminer qui intervient et de quelle manière. Mme Hanicot confirme que les difficultés de recrutement sont réelles mais indique que l'administration pénitentiaire atteint ses objectifs de recrutement. Elle précise en outre que certaines personnes détenues sont employées pour participer aux travaux de cuisine et de blanchisserie, en vue de leur réinsertion.

7. MOT DE CONCLUSION DE LA GARANTE

Mme **GUICHAOUA** remercie les intervenants et le public pour leur participation et rappelle que les réponses qui seront apportées aux citoyens devront être les plus claires possibles. Parmi les sujets remontés lors de la réunion publique, il a été question de l'utilité générale du projet, de la sécurité, des moyens RH, mais aussi et surtout de la circulation.

La concertation continue jusqu'au 17 décembre inclus et une permanence se tiendra à la mairie de Saint-Avé le vendredi 10 décembre.

La garante invite enfin les citoyens à faire part de leurs observations sur les différents supports et leur rappelle qu'elle est à leur disposition.

Annexe 13 : Compte-rendu de la permanence en mairie de Saint Avé

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DE VANNES (56)

Permanence du 10 décembre 2021
Salle des mariages, Mairie de Sant-Avé

1. NOTE D'AMBIANCE

Présences :

- Sophie MARTEL – APIJ
- Quentin CARDI – État d'Esprit Stratis, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'APIJ

Participations :

- 1 visite représentant 2 personnes au total

Tonalité des échanges :

- Des échanges cordiaux d'une durée de 30 minutes.
- Diverses observations de la part des participants, mais qui renvoyaient globalement vers une principale interrogation : le positionnement du site et l'éventualité de le déplacer de quelques kilomètres.

2. PROFILS DES PARTICIPANTS ET RAPPORT AU PROJET

- **Un couple de riverains vivant à proximité du site, de l'autre côté de la route N 166**
Couple installé sur le secteur depuis une trentaine d'années ; situation professionnelle non renseignée.
- Le couple a participé à la réunion publique du 06/12/2021, où il a pris la parole.
- Il s'inquiète du fait que plusieurs habitations soient en proximité immédiate de l'établissement, ce qui aura pour effet de les impacter fortement.
- Lors de la concertation sur l'échangeur du Liziec, la perception du couple est qu'il était plus question de l'impact sur la faune que sur les habitants. Ils s'inquiètent du fait qu'on ne tienne pas compte des riverains.

3. THEMES DES OBSERVATIONS

- **L'emplacement du site d'étude :**

- Le site d'étude est jugé très proche des habitations du quartier de Chapeau Rouge.
- Demande de déplacer le site d'étude sur un territoire éloigné des habitations, le long de la route N 166 en direction de Rennes. Il y aurait une zone boisée à environ 3 km du site de Chapeau Rouge, éloignée des habitations, qui pourrait accueillir l'établissement. Le couple de riverains a déjà insisté sur ce point.
- Demande concernant les sites étudiés et pourquoi le site mentionné ci-dessus, le long de la route N 166, n'a pas été envisagé.
- Question concernant la nécessaire reconsidération du PLU de Vannes afin de réaliser le projet, et pourquoi un autre site ne présentant pas cette contrainte n'a pas été retenu.
- Demande de précisions sur les procédés menant au choix du site d'implantation d'un établissement pénitentiaire.
- Place du choix politique (rôle et poids des élus locaux dans la décision, notamment du maire de la commune concernée) dans le processus du choix d'un site d'implantation.

- **Le trafic routier et la desserte du site :**

- Inquiétudes sur la densification du trafic routier dans une zone déjà sujette à de nombreux engorgements.
- Question de l'éventuel réaménagement du giratoire à proximité du site.
- Question au sujet de la date des travaux de l'échangeur par rapport à ceux de l'établissement, et conséquences de ceux-ci sur le positionnement de l'entrée à l'établissement pénitentiaire.
- Demande d'installer une voie d'accès à l'établissement depuis la route N 166. Un pont par exemple.

- **Les enjeux de sûreté :**

- Inquiétudes sur les allers et venues le long de la voie express et les interactions éventuelles entre les personnes détenues et l'extérieur.
- Inquiétudes quant à la sécurité des enfants vivant à proximité d'un établissement pénitentiaire.

Annexe 14 : Copie du registre en ligne

Observation n°1 (Web)

👤 Par Brigitte LAIGO

🕒 Déposée le 9 novembre 2021 à 16h50

Une des limites de propriété située au sud du terrain de la future prison est mitoyenne avec un chemin communal non entretenu par la commune . ce chemin longe en son début 3 habitations , puis dessert des propriétés rurales pour terminer en cul de sac dans une propriété clôturée derrière le village de Kernaval . Afin d'empêcher qu'il devienne à l'avenir un lieu de squat idéal pour les dealers et les visiteurs des futurs détenus, et afin d' assurer la sécurité et la quiétude des citoyens des villages qui vivent près de la prison , je demande que ce chemin fasse l'objet de toute solution permettant d'y répondre soit en le privatisant en en laissant l'accès pour les propriétaires riverains soit en le condamnant

Brigitte Laigo

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

La sécurité à l'intérieur comme aux abords des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur, tant pour l'administration pénitentiaire que pour les forces de sécurité intérieure.

La sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement (les équipes locales de sécurité pénitentiaire) ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.

Concernant le chemin communal que vous évoquez, à ce stade des études, son fonctionnement n'a pas été arrêté. Nous notons cette remarque et échangerons à ce sujet avec la Ville de Vannes.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à participer aux différents temps d'échanges à venir. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°2 (Web)

👤 Par Brigitte LAIGO

🕒 Déposée le 9 novembre 2021 à 17h10

Un chemin communal longe en son début 3 habitations de chaque côté puis dessert successivement sur sa gauche le terrain communal, future propriété de la prison , puis des propriétés agricoles sur sa droite et débouche sur un cul de sac derrière une ferme du village de Kernaual.

Citoyens riverains, nous demandons que toute mesure sécuritaire soit mise en place concernant l'accès de ce chemin qui longera cette prison afin de conserver et d'assurer notre quiétude et notre protection.

Brigitte Laigo

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

La sécurité à l'intérieur comme aux abords des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur, tant pour l'administration pénitentiaire que pour les forces de sécurité intérieure.

La sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement (les équipes locales de sécurité pénitentiaire) ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.

Concernant le chemin communal que vous évoquez, à ce stade des études, son fonctionnement n'a pas été arrêté. Nous notons cette remarque et échangerons à ce sujet avec la Ville de Vannes.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à participer aux différents temps d'échanges à venir. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°3 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 9 novembre 2021 à 21h15

Bonjour,

BIOGEO56 réfléchit et analyse l'actualité liée à l'Environnement dans le Pays de Vannes et le Morbihan.

L'article ci-joint paru dans le journal Ouest-France rend compte du projet d'une nouvelle prison à Vannes, zone artisanale du Chapeau Rouge.

BIOGEO56 n'aborde que les sujets liés à l'écologie et ne discutera pas de la politique carcérale et pénitentiaire en France.

BIOGEO56 interpelle l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice et les Elus, sur les aspects environnementaux du projet.

MAIS pourquoi avez vous choisi Vannes?

La ville de Vannes, comme son agglomération, bénéficie déjà d'une croissance démographique dynamique, d'un marché de l'immobilier tendu et de difficultés de circulation.

1-Ce projet n'est pas un acte d'aménagement du territoire.

Des villes comme Baud, Locminé ou Ploërmel seraient plus appropriées pour dynamiser l'arrière pays du Morbihan au détriment du littoral. Rappelez-vous vos cours de géographie: "concentration de la population française dans la frange littorale".

Ce projet en est malheureusement un exemple.

L'apport d'une nouvelle activité dans l'arrière pays morbihannais dynamisera ces communes.

2-Ce projet n'est pas du tout écologique:

L'implantation de la future prison sur 16 ha de prairie au lieu-dit Le Chapeau Rouge va détruire 16 ha de biodiversité. On pourrait à la place y installer des maraîchers BIO pour approvisionner les étals sur Vannes et de ses alentours.

Partez donc à la recherche de friches industrielles le long de la RN 24 entre Lorient et Ploërmel.

Le site du gouvernement vous en donne la liste:

<http://www.georisques.gouv.fr/Files/P56.pdf>

Cela aura le mérite de construire la nouvelle prison sans consommer de terres agricoles.
C'est plus difficile mais les générations futures vous remercieront d'avoir sauvé 16 ha de biodiversité.

4-Ce projet ne contribue pas à réduire le chômage local:

Votre projet va augmenter le nombre d'emplois sur l'agglomération qui ne seront que très minoritairement pourvus par les demandeurs d'emplois vivant sur Vannes à moins de le leur réserver.
Cependant les règles républicaines liées concours ne l'autorisent pas.

5-Ce projet nuira à l'urbanisme local:

La prison va amener son cortège de véhicules, salariés se rendant au travail, dans un point de l'agglomération dit du Liziec déjà bien encombré.

L'arrivée de salariés avec leurs familles va augmenter les tensions sur le marché de l'immobilier au détriment des habitants.

En conclusion, ce projet n'a rien à faire à Vannes et sur son agglomération.

ALLEZ construire la prison dans l'arrière pays morbihannais.

BIOGEO56 vous invite à contacter les communes autour de Baud, Locminé, Ploërmel qui seront certainement ravies de vous trouver 15 ha de fiches industrielles à réhabiliter pour accueillir la nouvelle prison du Sud Morbihan.

Pour préserver la biodiversité,

Pour limiter la pollution automobile,

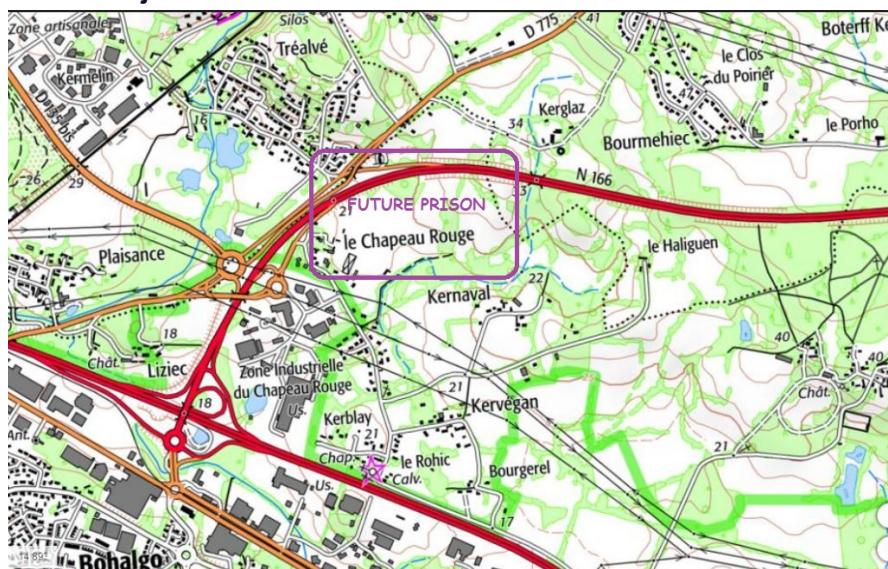
Pour préserver le pouvoir d'achat et le cadre de vie des habitants de l'agglomération de Vannes.

Trouver une parcelle à réhabiliter et un terroir à dynamiser.

BIOGEO56

Réfléchissons ensemble à notre avenir.

Document joint 1



Nouvelle prison : la concertation publique débute

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij) invite les habitants de Vannes à s'exprimer sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire dans la zone du Chapeau-Rouge.

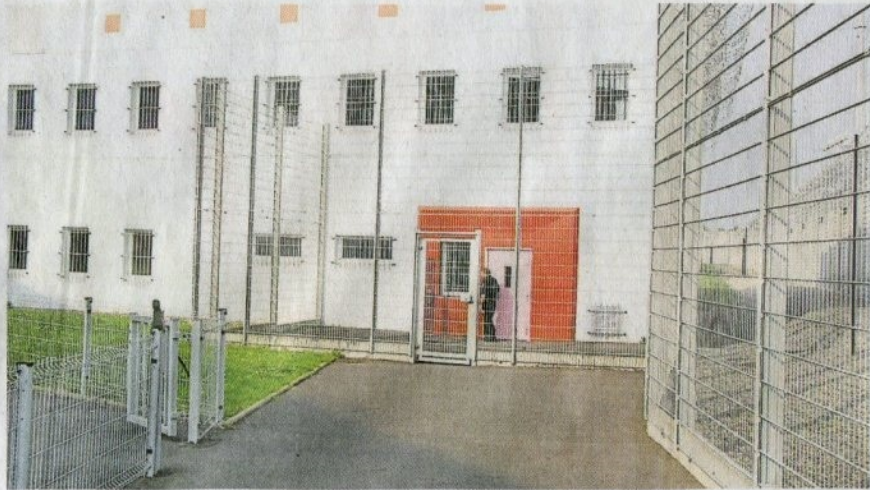
Annoncé au printemps 2021, le projet de construction du nouvel établissement pénitentiaire de Vannes entre dans la phase de concertation avec la population. Entre le 8 novembre et le 17 décembre, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij) invite la population à s'exprimer sur ce projet, qui doit accueillir ses premiers détenus en 2027.

550 détenus en 2027

Plusieurs rencontres sont prévues, ainsi que des moyens de contribution par écrit. Porté par l'Apij, pour le compte du ministère de la Justice, le projet consiste à créer un nouvel établissement pénitentiaire de 550 places, au nord-ouest de Vannes, sur un site de seize hectares, au Chapeau-Rouge.

Le calendrier du projet prévoit une enquête publique en 2023, un démarrage des travaux en 2024 et une mise en service de l'établissement à l'horizon 2027. Conformément au Code de l'environnement et au Code de l'urbanisme, l'Apij associera le public au projet, en particulier les habitants de Vannes et des communes voisines de Saint-Avé et Saint-Noff.

Le dossier de concertation du projet, ainsi qu'un dépliant synthétique, seront disponibles prochainement auprès de la préfecture du Morbihan et des trois mairies concernées. Ils seront également accessibles sur le



Un nouvel établissement pénitentiaire de 550 places va être construit à Vannes, d'ici 2027.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

site internet du projet : www.concertationpenitentiaire-vannes.fr

Une réunion publique au Palais des arts

Entre le 8 novembre et le 17 décembre inclus, toute personne qui le souhaite pourra s'exprimer par une contribution sur le site internet du projet, une contribution sur les registres publics disponibles à la préfecture et

dans les mairies des trois communes ou par un courrier à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Service foncier et urbanisme – Établissement pénitentiaire de Vannes – Concertation préalable – Immeuble Okabé – 67, avenue de Fontainebleau – 94270 Le Kremlin-Bicêtre).

Trois rencontres sont également prévues avec deux permanences tenues par l'Apij, jeudi 18 novembre,

à la mairie de Vannes (de 8 h 15 à 12 h 15), et vendredi 10 décembre, à la mairie de Saint-Avé (de 13 h 30 à 16 h 30), ainsi qu'une réunion publique, lundi 6 décembre, au Palais des arts et des congrès de Vannes (de 18 h à 20 h). Cette réunion sera retransmise en streaming, sur le site de la concertation, ainsi que sur ceux de l'Apij et de la Ville de Vannes.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Concernant le choix du site d'implantation, plusieurs options ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires et des discussions entre l'État et les collectivités locales. Le choix d'un site obéit à de nombreuses contraintes conditionnant la faisabilité du projet.

Ainsi, le site de Chapeau Rouge est celui qui offre le meilleur compromis au regard de plusieurs critères. En raison de ses activités particulières et des enjeux de sûreté, de nombreuses contraintes administratives et techniques encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire : taille et forme du terrain, aspects topographiques et visuels, accessibilité et desserte, proximité des services publics du territoire, etc.

De plus, l'État fait désormais le choix d'implanter les établissements pénitentiaires en zone urbaine pour faciliter les mobilités des personnels, des familles, des personnes détenues en semi-liberté et optimiser la réinsertion sociale et professionnelles de ces derniers. Ceci explique pourquoi les établissements pénitentiaires ne peuvent être implantés en zones trop reculées.

Concernant les incidences du projet sur l'environnement, au regard des données disponibles, l'étude de faisabilité réalisée a montré que le site ne présente pas d'enjeu environnemental majeur. Des études sur l'environnement sont en cours par un bureau d'étude indépendant, dont les résultats seront précisés par l'étude d'impact qui sera rendue publique courant 2023, dans le cadre d'une enquête publique.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, l'APIJ déclinera le principe ERC « éviter-réduire-compenser » pour répondre aux enjeux environnementaux du site:

1. la priorité est d'éviter les impacts
2. en cas d'impossibilité, on s'efforce de les réduire
3. et si cela n'est pas possible, des mesures de compensations sont mises en place.

Enfin, il faut noter que les 16 ha du site d'études ne seront pas intégralement artificialisés.

Concernant les retombées socioéconomiques pour le territoire, ce projet aura bien un impact sur l'économie locale. La phase de chantier bénéficiera au tissu économique et à l'emploi local, avec un recours à des heures d'insertion (environ 60 000 h). Pour la phase d'exploitation, l'impact sur la création d'emploi sera de 3 natures :

1. la création d'emplois directs (au sein de l'établissement) : personnels pénitentiaires et intervenants sur le site
2. la création d'emplois indirects : forces de sécurité intérieure, personnels de santé, pôle emploi /

associations, services judiciaires...

3. la création d'emplois induits à travers la consommation dans les commerces/services locaux.

Le flux de commandes liées au fonctionnement de l'établissement est estimé à environ 3,5 M€ HT/an.

Concernant le trafic routier, il faut noter que le projet de réaménagement de l'échangeur du Liziec-Tréalvé devrait contribuer à fluidifier la circulation sur le secteur. Des études ainsi qu'une phase de concertation publique ont été menées par la DREAL Bretagne pour retenir le scénario d'aménagement le plus optimal afin d'améliorer la circulation dans le secteur. Les travaux du scénario retenus devraient débuter à l'horizon 2026.

Vous trouverez les informations relatives à ce projet sur le page internet de la DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rn165-echangeur-du-liziec-a3361.html>

En parallèle, l'étude de trafic menée dans le cadre du projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire sur le site de Chapeau Rouge prendra en compte les effets cumulés des autres projets connus.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à participer aux différents temps d'échanges à venir. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°4 (Web)

👤 Par Brigitte LAIGO

🕒 Déposée le 11 novembre 2021 à 10h05

L'accès à la prison prévu par la rue du Rohic ne fera qu'aggraver les problèmes de circulation déjà existants sur cette rue (densité,bruit,etc..) Aussi pour ne pas aggraver la quiétude des riverains et leur sécurité déplacer cet accès de 1 km a 2 km plus loin sur l'axe vanne rennes serait judicieux.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Concernant le trafic routier, il faut noter que le projet de réaménagement de l'échangeur du Liziec-Tréalvé devrait contribuer à fluidifier la circulation sur le secteur. Des études ainsi qu'une phase de concertation publique ont été menées par la DREAL Bretagne pour retenir le scénario d'aménagement le plus optimal afin d'améliorer la circulation dans le secteur. Les travaux du scénario retenus devraient débuter à l'horizon 2026.

Vous trouverez les informations relatives à ce projet sur le page internet de la DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rn165-echangeur-du-liziec-a3361.html>

En parallèle, l'étude de trafic menée dans le cadre du projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire sur le site de Chapeau Rouge prendra en compte les effets cumulés des autres projets connus.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à participer aux différents temps d'échanges à venir. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°5 (Web)

👤 Par Anne Bonny

🕒 Déposée le 11 novembre 2021 à 20h30

Je m'oppose fortement à ce projet de centre pénitentiaire en périphérie de Vannes.
Si le projet n'est pas reconsidéré, la création d'une ZAD est à prévoir.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Nous vous invitons à participer aux temps de rencontre organisés lors de cette concertation préalable afin de partager votre avis et d'échanger avec la maîtrise d'ouvrage sur le projet et la façon dont il pourrait s'intégrer au mieux dans le cadre de vie des Vannetaises et Vannetais.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Votre avis, favorable ou non, sera dans tous les cas pris en compte et figurera au sein des bilans de la concertation, de l'APIJ et de la garante.

Cordialement

APIJ

Observation n°6 (Web)

👤 Par biogeo56 BIOGEO56

🕒 Déposée le 20 novembre 2021 à 11h43

Bonjour MM et Mmes les décideurs,

Sur cet article de presse ci-joint.

16 millions d'euros mis par l'Etat en Bretagne pour réhabiliter des friches industrielles.

Il doit bien y avoir parmi ces friches de quoi accueillir la nouvelle prison?

Biogeo56 PLAIDE pour le GEL des PLU dans les communes.

ZERO ha artificialisé.

Il a en Morbihan, en Bretagne et en France, des friches industrielles à réhabiliter.

Biogeo56 PLAIDE pour la rénovation commerciale:

Si on reconstruit nos zones commerciales sur 2 étages,

on crée de facto des milliers de m2 de surface sans toucher aux terres agricoles.

Bref il y a d'autres solutions pour cette nouvelle prison que de venir bétonner 16 ha à Vannes.

Biogeo56

Réfléchissons ensemble à notre avenir

biogeo56@sfr.fr

16 millions d'euros pour reconvertir 50 friches

Le ministère du Logement va aider à reconvertir 503 friches urbaines grâce à un fonds spécial, doté de 280 millions d'euros. L'annonce a été faite jeudi. 50 projets ont été retenus en Bretagne.

Le ministère chargé du Logement avait lancé un appel à projets au printemps pour aider les collectivités à reconvertir d'anciennes friches industrielles, urbaines ou rurales. L'initiative a rencontré un franc succès, avec près de 600 projets retenus pour cette première, en juillet. L'afflux des demandes a convaincu le ministère de doubler l'enveloppe de ce fonds et un appel à projet complémentaire a été lancé à la rentrée.

3,2 millions pour La Janais

L'État va débloquer 280 millions d'euros – prélevés sur les 100 milliards du plan de relance – pour financer les 503 projets retenus dans le cadre de cette deuxième vague, dont 50 en Bretagne, pour un montant régional de 15,7 millions d'euros.

La plus grosse opération (3,2 millions) permettra de récupérer des terrains de l'usine PSA La Janais, situés à Chartres-de-Bretagne, près de Rennes. Les bâtiments qui s'y trouvent ne sont plus utilisés par le groupe Stellantis. Ils seront démontés et désamiantés. Les sols, une fois dépollués, pourront servir à de nouvelles cons-

tructions.

« Il s'agit de donner une nouvelle vie à des terrains abandonnés depuis longtemps, explique la ministre, Emmanuelle Wargon. Leur reconversion permet de répondre à des besoins locaux sans avoir à artificialiser de nouveaux sols. Souvent très bien placés, ils pourront accueillir de nouveaux logements, des activités économiques ou des services publics. »

Plus de 26 000 logements neufs vont ainsi voir le jour, dont plus de 5 000 dans les trois régions de l'Ouest, dont 3 200 en Bretagne. La plupart des 503 nouveaux projets retenus étant « des serpents de mer, des dossiers parfois très anciens que personne n'arrivait à boucler parce qu'il manquait une partie du financement », ils devraient pouvoir démarrer très vite. « C'est très concret, les dossiers sont souvent déjà prêts, souligne Emmanuelle Wargon. L'objectif est que les marchés soient signés et les crédits engagés avant la fin de l'année prochaine. »

Stéphane VERNAY.



La plus grosse opération (3,2 millions) permettra de récupérer des terrains de l'usine PSA La Janais, situés à Chartres-de-Bretagne, près de Rennes.

PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE

Les communes bénéficiaires en Bretagne

Côtes-d'Armor : Malignon ; Maël-Carhaix ; Caulnes ; Ploubezre ; Quesoy ; Plumaugat ; Tonquédec ; Plouër-sur-Rance ; Pleslin-Trigavou ; Les Champs-Géraux ; Saint-Donan ; Saint-Brandan ; Quintin ; Évran ; Saint-Michel-en-Grève.
Finistère : Brest ; Landéda ; Milizac-Guipronvel ; Île-Molène ; Le Juch ; Plouédern ; Pont-Croix ; Quimper

(deux projets) ; Quimperlé (deux projets) ; Saint-Pol-de-Léon ; Tréflaoué-nan ; Plougasnou ; Plouescat ; Pont-Aven ; Loctudy ; Landerneau ; Plomodiern ; Plonévez-du-Faou ; Plouguin ; Rosporden ; Landerneau.
Ille-et-Vilaine : Chartres-de-Bretagne ; Fougères ; Saint-Malo.
Morbihan : Grand-Champ ; Hennebont ; Le Palais ; Locmalo ; Lorient (deux projets) ; Mauron ; Saint-Avé ; Vannes.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Concernant le choix du site d'implantation, plusieurs options ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires et des discussions entre l'État et les collectivités locales. Le choix d'un site obéit à de nombreuses contraintes conditionnant la faisabilité du projet.

En raison de ses activités particulières et des enjeux de sûreté, de nombreuses contraintes administratives et techniques encadrent le choix d'un site d'implantation d'un établissement pénitentiaire : taille et forme du terrain, aspects topographiques et visuels, accessibilité et desserte, proximité des services publics du territoire, etc.

Concernant les terrains en friches disponibles sur le territoire : il y a en effet la friche de Troadec sur la commune de Vannes, mais son emprise libre était insuffisante (< à 10 ha) pour accueillir un établissement pénitentiaire répondant à toutes les normes de sécurité. La friche située au niveau de Saint-Ave est quant à elle classée en zone naturelle et ponctuée de nombreuses zones humides. Ainsi, l'enjeu écologique de cette friche est bien plus important que celui du site retenu.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à participer aux différents temps d'échanges à venir. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°7 (Web)

👤 Par Elisabeth Guery

🕒 Déposée le 24 novembre 2021 à 10h23

Il y a 3 points qui posent question pour les riverains

1- la sécurité aux abords du centre pénitentiaire. La population que draine un tel établissement (essentiellement les dealers) inquiète les riverains. Rien ne pourra les empêcher d'approcher le centre pénitentiaire et ils se rendront vite compte que du rond point du Chapeau rouge bon nombre d'adolescents empruntent le bus ; ces derniers représentent une population attractive pour le marché de la drogue qui fonctionne très bien à Vannes. Le Rohic n'a pas vocation à devenir un nouveau quartier de la drogue comme malheureusement Menimur ou Kercado

2- la circulation : apparemment l'entrée du centre pénitentiaire est prévue sur la rue du Rohic. Cela semble complètement invraisemblable au vu de la circulation journalière sur cette rue. Le matin et en fin d'après midi la rue est déjà complètement saturée, il est déjà impossible de sortir de chez soi. De plus l'entrée sera très près d'habitations et cela va générer des nuisances sonores importantes pour les riverains. L'arrivée et le départ du personnel, des fournisseurs, des familles, les transports des détenus vers le tribunal, le CH (avec à chaque transport un VSAV et un véhicule de police) etc, tout ceci va contribuer à aggraver la circulation de cette zone déjà complètement embouteillée. Pourquoi dans un projet d'une telle ampleur n'est-il pas possible de pratiquer un accès direct à partir d'un point en parallèle de la RN 166 et de décaler l'implantation du centre pénitentiaire de 1 ou 2 kms pour éviter d'être si proche de zones d'habitations ? avec une ligne de bus dédiée ?

3- les nuisances sonores et visuelles engendrées par les établissements pénitentiaires sont de notoriété publique. Même si il y a un mur d'enceinte de 6 m de haut, les battements sont plus hauts que les 6 m (j'ai regardé les documents concernant le centre de Lutterbach, les bâtiments surplombent le mur d'enceinte). Rien ne protégera donc les riverains des nuisances visuelles ou sonores. Rien n'empêchera les détenus de se parler d'une cellule à l'autre en étant obligé de hurler pour se faire entendre. Nous subissons déjà le bruit de la nationale, nous aurons en plus le bruit de la prison, l'augmentation du bruit due à la circulation dans la rue. Faudra-t-il attendre d'être devant les faits accomplis pour être entendus ? Sur un plan plus général, on nous parle d'apports économiques de ce centre, d'un afflux de population qui va donc générer une augmentation de l'économie. Mais où vont se loger toutes ces familles qui vont arriver avec le prix galopant de l'immobilier à Vannes ? Y a-t-il une augmentation possible des effectifs dans l'enseignement pour ces familles ? Les détenus ont souvent besoin d'une prise en charge hospitalière : quand on connaît les difficultés d'accueil de l'hôpital, on ne peut que se poser des questions sur l'augmentation du nombre de potentiels patients et leur prise en charge. Les infrastructures en général vont-elles continuer à supporter cette augmentation progressive de la population sur la commune ?

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

La sécurité à l'intérieur comme aux abords des établissements pénitentiaires constitue un enjeu déterminant de l'exploitation quotidienne d'un établissement pénitentiaire et un point de vigilance majeur, tant pour l'administration pénitentiaire que pour les forces de sécurité intérieure.

La sécurité du domaine pénitentiaire, ainsi que de ses abords immédiats, est assurée conjointement par les forces de sécurité intérieure et les personnels pénitentiaires de l'établissement (les équipes locales de sécurité pénitentiaire) ; un protocole d'intervention est élaboré entre les forces de police ou de gendarmerie territorialement compétentes et l'établissement, visant à définir leurs conditions d'intervention respectives, en vue d'une action rapide et efficace contre les personnes susceptibles de commettre une infraction à proximité de l'établissement.

Concernant le trafic routier, il faut noter à ce sujet que le projet de réaménagement de l'échangeur du Liziec-Tréalvé devrait contribuer à fluidifier la circulation sur le secteur. Des études ainsi qu'une phase de concertation publique ont été menées par la DREAL Bretagne pour retenir le scénario d'aménagement le plus optimal afin d'améliorer la circulation dans le secteur. Les travaux du scénario retenus devraient débiter à l'horizon 2026.

Vous trouverez les informations relatives à ce projet sur le page internet de la DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rn165-echangeur-du-liziec-a3361.html>

En parallèle, l'étude de trafic menée dans le cadre du projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire sur le site de Chapeau Rouge prendra en compte les effets cumulés les autres projets connus.

Concernant les nuisances sonores, l'une des caractéristiques principales des établissements pénitentiaires du nouveau programme immobilier est la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En effet, un cahier des charges précis est dorénavant imposé aux concepteurs pour garantir cette mise à distance suffisante entre l'extérieur et l'intérieur de la détention.

La distance minimum est de 32 mètres entre les bâtiments de vie des personnes détenues et le mur d'enceinte.

Par ailleurs, l'orientation des vues des bâtiments d'hébergements est étudiée pour limiter autant que possible les co-visibilités selon des critères définis dans le cahier des charges de la conception des établissements dans le cadre du nouveau plan immobilier pénitentiaire.

Concernant les retombées socioéconomiques pour le territoire, ce projet aura bien un impact sur l'économie locale. La phase de chantier bénéficiera au tissu économique et à l'emploi local, avec un recours à des heures d'insertion (environ 60 000 h). Pour la phase d'exploitation, l'impact sur la création d'emploi sera de 3 natures :

1. la création d'emplois directs (au sein de l'établissement) : personnels pénitentiaires et intervenants sur le site
2. la création d'emplois indirects : forces de sécurité intérieures, personnels de santé, pôle emploi / associations, services judiciaires...
3. la création d'emplois induits à travers la consommation dans les commerces/services locaux.

Le flux de commandes liées au fonctionnement de l'établissement est estimé à environ 3,5 M€ HT/an

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à participer aux différents temps d'échanges à venir. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°8 (Web)

👤 Par Brigitte LAIGO

🕒 Déposée le 26 novembre 2021 à 12h38

non a la prison ai chapeau rouge pres de l'habitat

Il y a d'autres terrains sur la communaute de communes de Vannes qui permettraient une liaison rapide, securisee rn lien avec la prison

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Nous vous invitons à participer aux temps de rencontre organisés lors de cette concertation préalable afin de partager votre avis et d'échanger avec la maîtrise d'ouvrage sur le projet et la façon dont il pourrait s'intégrer au mieux dans le cadre de vie des Vannetaises et Vannetais.

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Votre avis, favorable ou non, sera dans tous les cas pris en compte et figurera au sein des bilans de la concertation, de l'APIJ et de la garante.

Cordialement

APIJ

Observation n°9 (Web)

👤 Par Dominique Danguy des Déserts

🕒 Déposée le 2 décembre 2021 à 12h59

Pour fréquenter l'actuelle maison d'arrêt de Vannes depuis plus de 10 ans dans le cadre de mon activité au Secours Catholique, je tiens à dire que le manque d'espace y est un peu oppressant ; comme on ne peut pas « pousser les murs » dans l'environnement urbanisé de la place de Nazareth, il faut une autre implantation ; le secteur du Chapeau rouge par la maîtrise foncière de 15,8 ha, la proximité de la ville et de ses services, les axes de communication qui l'enserrent, les transports en commun qui la desservent (la gare de Vannes est à 1,4 km) offre une opportunité qui ne se représentera pas.

Il y aura d'importants espaces verts, en particulier entre le mur d'enceinte et les bâtiments (glacis, bande de 20 m, zone neutre) ; je suggère qu'on y étudie la possibilité d'y installer du maraîchage, pourquoi pas en permaculture, et de petits élevages (moutons, lapins, poules pondeuses, ruches, peut-être équidés) ; la population carcérale me semble de plus en plus éloignée de la nature et de la vie rurale or le contact avec le végétal, les animaux, le rythme des saisons, le plaisir de produire ce que l'on mange et de le partager sont de puissants remèdes aux maux dont souffrent bien des détenus ; entendre un hennissement ou un bêlement ne vaut-il pas mieux que subir le bourdonnement lancinant d'une tondeuse ? Cela améliorerait le bilan carbone de l'établissement et le ferait participer à la préservation de la biodiversité ; de ce point de vue, une attention particulière doit être portée aux arbres dont le projet souligne le rôle de « rideau » depuis la route en léger surplomb ; certes, profitons-en pour en faire un abri pour que les oiseaux animent le ciel des détenus.

Il me semble que renouer avec la nature aiderait les détenus ne pas retomber dans des trafics mortifères.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Concernant votre proposition d'installer à l'intérieur du site des espaces de maraîchages, de permaculture, ou de petits élevages, la DAP étudiera en effet le panel des activités de réinsertion possibles au sein de l'établissement de Vannes, en fonction des caractéristiques du site et des partenariats locaux envisageables.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à participer aux différents temps d'échanges à venir. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°10 (Web)

👤 Par Roger, Catherine LE DERFF

🕒 Déposée le 2 décembre 2021 à 19h12

En amont de la réunion publique du lundi 6 décembre 2021 au Palais des Arts.

- Pour une concertation préalable et avis, il serait intéressant d'avoir l'implantation du projet de construction sur le terrain des 16 hectares, hauteur, superficie, nombre de bâtiments, etc...
- Emplacement par rapport à la RN166, des habitations du chapeau rouge, de la route du Rohic, de Kernaival...
- Entrée et sortie de l'établissement : à quelle distance de la route du Rohic, des habitations du chapeau rouge ?
- Quel impact sur la circulation de la route du Rohic ? (Déjà saturée aux heures de pointe).
- Environnement : Comment s'inscrit ce projet de prison dans le schéma de modification des axes routiers RN166 et RN165 avec le rond point de St Avé et du chapeau Rouge ?
- Il paraît que le site permet de répondre aux exigences de proximité avec les principaux établissements publics de l'agglomération. Quels impacts pour les résidents de proximité ? Vous affirmez que le secteur est bien desservi, pour qui ? La ligne de transport en commun ne dessert que de loin les villages de Kervégan, Bourgerel, Le Rohic, Le Haliguen, Kernaival et Meudon.
- Finances : aucune charge sur les finances communales : le terrain appartient à la ville de Vannes, qui a payé l'achat des 16 hectares de terre agricole et pour quel prix ?
- Impact environnement : le site serait au nord et à l'est bordé de haies d'arbres longeant la RN 166 limitant la visibilité. Au sud et à l'ouest la présence de pavillon présente des vues furtives au travers des jardins : comment au stade de projet prétendre assurer une protection au titre de l'environnement et de la tranquillité des riverains ?

Ainsi en tant que citoyen, avec la participation de nos divers impôts nous devons avoir droit aux décisions au delà de la concertation ou avis.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

La concertation préalable vise à associer le public le plus en amont possible afin que soient débattus les différents aspects, objectifs ou caractéristiques du projet et que des adaptations éventuelles puissent y être apportées, tant que cela est encore possible.

Les enseignements issus de cette concertation seront communiqués aux concepteurs, au sein d'un cahier des charges émis par l'APIJ. Ils permettront ainsi d'enrichir le projet et d'affiner son intégration dans le territoire.

À ce jour, l'emplacement précis de l'établissement au sein de la zone d'étude n'est pas connu et arrêté.

La concertation vise justement à faire remonter les objectifs d'éloignement et contraintes de co-visibilité à communiquer aux architectes retenus via la phase de consultation. .

Une communication sera organisée une fois le projet architectural définitivement arrêté.

Concernant le trafic routier, le projet de réaménagement de l'échangeur du Liziec-Tréalvé devrait contribuer à fluidifier à terme la circulation sur le secteur. Les études menées par la DREAL Bretagne dans ce cadre intégreront le trafic généré par le futur établissement pénitentiaire. En outre, la DREAL et l'APIJ travaillent en coordination sur la définition de la desserte du centre pénitentiaire et la gestion des phases de chantier.

Vous trouverez les informations relatives à ce projet sur le page internet de la DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rn165-echangeur-du-liziec-a3361.html>

En parallèle, l'étude de trafic menée dans le cadre du projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire sur le site de Chapeau Rouge prendra en compte les effets cumulés des autres projets connus.

Concernant les lignes de bus vannetaises, actuellement, les transports en commun ne desservent pas directement le site, mais deux lignes arrivent à proximité :

- la ligne n°8 Plescop – Vannes – Saint-Nolff offre trois arrêts à moins de 15 minutes à pied du site (les arrêts « Chapeau Rouge », « Tréalvé » et « Plaisance »).
- la Ligne n°20 Elven – Hôtel de Ville dessert également les arrêts « Tréalvé » et « Plaisance ».

Pour ces deux lignes, les dessertes se font depuis la gare SNCF de Vannes avec 5 à 7 arrêts maximum.

Pour aller plus loin sur le sujet, l'APIJ rencontrera le gestionnaire du réseau de transport afin d'identifier d'éventuelles opportunités de renforcement de la desserte du site.

Sur l'aspect foncier, l'Etat se portera acquéreur de ce terrain pour la construction de l'établissement pénitentiaire, sur la base de l'estimation établie par France Domaine.

Enfin, concernant la tranquillité des riverains à ce jour, l'emplacement précis de l'établissement au sein de la zone d'étude n'est pas connu et arrêté. La concertation vise justement à faire remonter les objectifs d'éloignement et contraintes de co-visibilité à communiquer aux architectes retenus via la phase de consultation.

Dans tous les cas, l'une des caractéristiques principales des établissements pénitentiaires du nouveau programme immobilier est la mise à distance du bâti accueillant les détenus par rapport à l'environnement extérieur. Ainsi, dans le cadre de la conception architecturale du projet, les caractéristiques substantielles suivantes devront être respectées : distance minimum de 32 mètres dans l'enceinte entre les bâtiments de vie des détenus et le mur d'enceinte.

En outre, un autre moyen de réduire fortement les nuisances pour les riverains consistera à concevoir des bâtiments les plus bas possibles, limités à R+4 par exemple, ce qui constitue certes pour les architectes une véritable contrainte de conception mais dans le même temps la plus grande des garanties en matière de limitation des nuisances. Par ailleurs, l'orientation des vues des bâtiments d'hébergements est étudiée pour limiter autant que possible les covisibilités selon des critères définis dans le cahier des charges de la conception des établissements dans le cadre du nouveau plan immobilier pénitentiaire.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à participer aux différents temps d'échanges à venir. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°11 (Web)

👤 Par Olivier LE QUINTREC

🕒 Déposée le 4 décembre 2021 à 18h02

Bonjour,

Vannetais et riverain de la rue du Rohic, faire un tel projet à proximité direct des habitations est inconcevable. Il est impossible de rajouter de la circulation dans un quartier qui est déjà submerger de véhicules. Il est donc nécessaire de créer un accès par la N166 et non par la rue du Rohic.

Il est impératif de prendre en compte l avis des personnes vivant dans un quartier qui va être associé à un tel projet bouleversant leur quotidien.

Cordialement.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Concernant le trafic routier, il faut noter que le projet de réaménagement de l'échangeur du Liziec-Tréalvé devrait contribuer à fluidifier la circulation sur le secteur. Des études ainsi qu'une phase de concertation publique ont été menées par la DREAL Bretagne pour retenir le scénario d'aménagement le plus optimal afin d'améliorer la circulation dans le secteur. Les travaux du scénario retenus devraient débuter à l'horizon 2026.

Vous trouverez les informations relatives à ce projet sur le page internet de la DREAL :
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rn165-echangeur-du-liziec-a3361.html>

En parallèle, l'étude de trafic menée dans le cadre du projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire sur le site de Chapeau Rouge prendra en compte les effets cumulés des autres projets connus.

Comme précisé lors de la réunion publique du 6 décembre dernier, la position de l'entrée de l'établissement n'est pas définitivement arrêtée. L'état actuel du réseau routier permet d'envisager un accès au site au niveau du croisement de la rue du Rohic et de la rue du Chapeau Rouge, mais tous les scénarios alternatifs, y compris celui que vous soumettez, seront considérés en lien avec les services de la DREAL qui porte le projet de modification de l'échangeur du Liziec.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à contribuer jusqu'au 17 décembre sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°12 (Web)

👤 Par Philippe Dusart

🕒 Déposée le 5 décembre 2021 à 19h38

Des questions importantes pour nous :

- quid de la circulation au niveau de la rue du Rohic ? Actuellement il est difficile de sortir de chez soi et de circuler aux heures de pointe . L'entrée de la prison est envisagée rue du Rohic alors qu'actuellement la circulation est déjà difficile . L'été c'est une rue conseillée par Waze pour éviter les bouchons de la qu'âtre voies Nantes vannes .

Quid de la sécurité de nos enfants qui tous les jours vont au rond point du chapeau rouge pour prendre le bus face à cette circulation ?

Quid aussi e leur sécurité , les prisonniers prennent ils le bus pour la réinsertion avec nos enfants ?

Quid des dealers qui graviteront autour de la prison pour répondre à une demande de consommation des prisonniers ?

Pourquoi l'entrée ne se ferait pas au niveau de la quatre voie de Rennes ce qui faciliterait la circulation et éviterait l'engorgement déjà constaté au rohic pour nous permettre de circuler aisément et de protéger nos enfants face à une circulation dense et avec de plus en plus de conducteurs qui roulent vite et de livreurs pressés ?

Au vu du prix d'un tel établissement les accès ne doivent pas être à l'économie car essentiel pour la vie au quotidien des vann états et de leurs enfants .

Quid des nuisances sonores durant les travaux et les familles qui échanges avec les prisonniers, des nuisances existent déjà sur la prison place de la libération avec 6 fois moins de prisonniers ?

Quid des gains pour Vannes Et les vannetais ? Nous n'arrivons pas à pourvoir les emplois nécessaires pour les entreprises du secteur donc l'emploi ne peut dans ce contexte être une priorité .

Quid du nombres de gardiens mais surtout du système de surveillance des alentours ? Quid de notre sécurité , de notre bien-être à l'avenir ,qui est un havre de paix et de verdure aujourd'hui.

Quels engagements seront faits et tenus pour les riverains du Rohic qui sont des Vannetais comme les autres ?

Aultant de questions qui nous préoccupent car aucune prison de ce type n.a encore été construite aussi près des riverains . Nous sommes inquiets pour nous et surtout pour nos enfants que sera la vie au rohic après ?

Me et Mme dusart

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Concernant la circulation rue du Rohic, il faut noter que le projet de réaménagement de l'échangeur du Liziec-Tréalvé devrait contribuer à fluidifier la circulation sur le secteur. Des études ainsi qu'une phase de concertation publique ont été menées par la DREAL Bretagne pour retenir le scénario d'aménagement le plus optimal afin d'améliorer la circulation dans le secteur. Les travaux du scénario retenus devraient débiter à l'horizon 2026.

Vous trouverez les informations relatives à ce projet sur le page internet de la DREAL :
<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rn165-echangeur-du-liziec-a3361.html>

En parallèle, l'étude de trafic menée dans le cadre du projet de construction d'un nouvel établissement pénitentiaire sur le site de Chapeau Rouge prendra en compte les effets cumulés des autres projets connus.

Concernant les aspects de sécurité, notamment dans les transports en commun comme vous l'évoquez, les quartiers de maison d'arrêt accueillent des personnes condamnées à de courtes peines. Ces personnes ne prennent pas le bus, elles sont transportées en fourgon. Les quartiers de semi-liberté, en revanche, accueillent des personnes détenues autorisées à entrer et à sortir, notamment pour chercher ou exercer un travail. Ces personnes détenues qui prennent le bus présentent un profil le permettant, après décision du juge d'application des peines. Cependant, à ce stade la composition des quartiers du futur établissement n'est pas encore connue.

Par ailleurs, sur les extérieurs de l'établissement pénitentiaire, la DISP (Direction interrégionale des services pénitentiaires) aura en charge la sécurité dans le périmètre de l'établissement. Sur les abords, cette charge est partagée avec les forces de sécurité intérieures, et un protocole est établi avec elles afin de déterminer qui intervient et de quelle manière. Les rôles et les interventions sont répartis pour assurer la plus grande sécurité autour de l'établissement pénitentiaire.

Concernant la tranquillité des riverains, l'une des caractéristiques principales des établissements pénitentiaires du nouveau programme immobilier est la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En effet, un cahier des charges précis est imposé aux concepteurs pour garantir cette mise à distance suffisante entre l'extérieur et l'intérieur de la détention.

La distance minimum est de 32 mètres entre les bâtiments de vie des personnes détenues et le mur d'enceinte.

Par ailleurs, l'orientation des vues des bâtiments d'hébergements est étudiée pour limiter autant que possible les covisibilités selon des critères définis dans le cahier des charges de la conception des établissements dans le cadre du nouveau plan immobilier pénitentiaire.

Concernant les retombées socioéconomiques pour le territoire, ce projet aura bien un impact sur l'économie locale. La phase de chantier bénéficiera au tissu économique et à l'emploi local, avec un recours à des heures d'insertion (environ 60 000 h). Pour la phase d'exploitation, l'impact sur la création d'emploi sera de 3 natures :

1. la création d'emplois directs (au sein de l'établissement) : personnels pénitentiaires et intervenants sur le site
2. la création d'emplois indirects : forces de sécurité intérieures, personnels de santé, pôle emploi / associations, services judiciaires...
3. la création d'emplois induits à travers la consommation dans les commerces/services locaux.

Le flux de commandes liées au fonctionnement de l'établissement est estimé à environ 3,5 M€ HT/an

Des recrutements seront organisés pour pourvoir les postes proposés et la DISP (Direction interrégionale des services pénitentiaires) parvient à mener ses recrutements préalablement à l'ouverture des établissements pénitentiaires.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à contribuer jusqu'au 17 décembre sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°13 (Web)

 Anonyme

 Déposée le 7 décembre 2021 à 11h03

Une construction d'une prison à proximité (550m) de la chapelle du Rohic inscrite au patrimoine des monuments historiques français et protégée ne pose-t-elle pas problème?...alors que tous les permis de construire des maisons dans un périmètre de 500m autour ont fait l'objet du visa d'un architecte des bâtiments de France.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

A priori, les constructions de l'établissement seront toutes en dehors du périmètre des 500m de protection de la Chapelle du Rohic. Toutefois, l'insertion architecturale du projet fera l'objet d'une attention importante afin de préserver un équilibre avec les constructions existantes à proximité.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à contribuer jusqu'au 17 décembre sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°14 (Web)

👤 Par Elisabeth Guery

🕒 Déposée le 7 décembre 2021 à 18h33

J'ai assisté à la réunion au Palais des arts le 6 décembre

Il n'est pas question de discuter le bien fondé des 15000 places de prison.

Par contre l'inquiétude des riverains ne semble pas partagée par les instances .

Quand on parle de la circulation qui déjà est très difficile à certaines heures on se demande comment il est envisageable de faire l'entrée principale du centre pénitentiaire à l'angle de la rue du chapeau rouge et du Rohic

Ne serait-il pas envisageable de prolonger la rue du Rohic en parallèle de la Rn 66 afin de faire une voie dédiée au centre pénitentiaire ?

J'ai vraiment eu l'impression hier que nos remarques n'avaient pas une écoute empathique et que nous étions là pour nous défouler verbalement sans que cela ait un impact sur la suite des événements

J'ai eu l'imprévu que nous étions pris pour des benêts qu'il fallait laisser parler pour les calmer

Vos réponses à nos questions sur ce site sont stéréotypées ,impersonnelles .

Nous n'avons aucune visibilité sur ce qui va se passer et sans doute serons nous mis devant le fait accompli

Cordialement

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Vous nous avez déjà interrogé sur ces éléments le 24 novembre dernier et y avons répondu le 6 décembre.

Concernant la circulation, comme nous l'avons précisé lors de la réunion publique du 6 décembre dernier, la position de l'entrée de l'établissement n'est pas définitivement arrêtée. L'état actuel du réseau routier dans ce secteur oriente a priori vers une entrée sur le site depuis le croisement de la rue du Rohic et la rue du chapeau rouge mais tous les scénarios envisageables, y compris celui que vous soumettez, seront considérés par l'APIJ en lien avec les services de la DREAL qui portent le projet de modification de l'échangeur routier du Liziec.

La réunion publique du 6 décembre était l'occasion pour nous de présenter au plus grand nombre les éléments connus du projet et de recueillir les avis, remarques et contributions des vannetaises et vannetais.

Le projet tiendra compte de ces remontées, les intégrera au mieux et y apportera des réponses dans le dossier d'enquête publique (enquête publique prévue en 2023).

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à contribuer jusqu'au 17 décembre sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°15 (Web)

👤 Par Roger LE DERFF

🕒 Déposée le 10 décembre 2021 à 09h36

Pour une compréhension de l'implantation du projet de l'établissement du centre pénitentiaire sur le site du Chapeau Rouge la simulation de l'emprise nécessite de faire figurer aussi les habitations des alentours : route du Rohic, Le chapeau rouge, Kernalval, Kervégan, Le Haliguen etc.... afin d'évaluer les conséquences environnementales.

Les exemples de constructions, dans votre document, font référence à celle de Caen qui se situe sur la commune de Iffs est éloigné des habitations et celle de Troyes sur la commune de Lavau en pleine nature et sur une superficie de 24 hectares.

Rien à voir avec le site du Chapeau rouge, à l'entrée de St Avé, Tréalvé et Vannes Le Ste du chapeau Rouge est situé dans un étranglement routier.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

À ce stade l'implantation précise de l'enceinte de l'établissement pénitentiaire n'est pas arrêtée. Les visuels intégrés dans nos présentations ont vocation à présenter les rendus architecturaux les plus récents, montrant pour Caen-Iffs un effort paysager avec la plantation d'une rangée d'arbres autour de l'établissement. Il en est de même pour le site de Lutterbach où, à vue d'homme, la nature pénitentiaire du site n'apparaît pas immédiatement à l'entrée. La conception architecturale des établissements est pensée pour respecter l'environnement dans lequel ils s'insèrent. Pour le cas du site de Chapeau Rouge, une attention particulière sera apportée à la proximité des habitations voisines, par un traitement architectural et paysager adapté, rappelant le caractère institutionnel du site sans toutefois y apporter de forts marqueurs carcéraux.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à contribuer jusqu'au 17 décembre sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°16 (Web)

👤 Par Charlotte de Sentenac

🕒 Déposée le 10 décembre 2021 à 12h23

Bonjour,

Quelques remarques préalables sur la "concertation" en cours :

- la première réunion proposée aux membres du collectif "les indignés du chapeau rouge" (juste des riverains légitimement mécontents et inquiets par le projet et par le mépris manifesté par la municipalité) s'est tenue à une autre date que celle proposée aux autres riverains et sans que Mme Guichaoua, garante du bon déroulement de la concertation, soit présente. Les réserves, remarques et inquiétudes formulées lors de cette première réunion n'ont donc absolument pas été consignées et prises en considération. La pratique interroge...

- lors de la 2nde réunion organisée au Palais des arts, la part belle a été laissée à l'APIJ pour présenter le projet sous un jour aussi positif que possible (personne n'est dupe cependant) et les riverains qui se sont exprimés n'ont a priori pas été pris au sérieux ou réellement écoutés. Ces réunions sont les seules occasions que nous avons de nous exprimer officiellement, c'est donc navrant.

On a cependant perçu un début de prise en considération des nombreuses inquiétudes formulées au sujet des conditions de circulation déjà très compliquées dans cette zone avec un impact direct sur la Rue du Rohic ; espérons que ce sujet sera traité avec la plus grande attention dans le cadre de ce projet.

Mon sentiment global à l'issue de ces rencontres est que le processus en cours n'a de "concertation" que le nom et que les riverains, voisins immédiats du projet de construction ne sont pas pris en considération.

Sincèrement, cette forme de mépris est difficilement acceptable.

Vous nous imposez un projet qui va prendre forme immédiatement sous nos fenêtres (où construit-on des prisons de cette taille au bout des jardins dans une zone pavillonnaire ???), qui va considérablement détruire notre environnement et notre qualité de vie au quotidien, la moindre des choses serait d'entendre les inquiétudes et les demandes d'aménagement avec attention et bienveillance. Franchement, on en est loin !

Plusieurs choses concrètes autour de ce projet :

- la destruction de plus de 15 hectares de clairière et de forêt riche de faune animale est très choquante. Chapeau Rouge est tout sauf une friche industrielle à réhabiliter... Les "mesures de compensation" prévues par l'APIJ et qui consistent à replanter quelques arbres sur un autre site ne sont absolument pas à la hauteur du préjudice. L'écosystème en place sera purement et simplement ravagé et rien ne le remplacera. Sur ce seul point, le projet est en contradiction avec les objectifs affichés en matière de freinage du processus d'artificialisation des sols.

Quelles seront les conséquences de cette bétonisation sur l'écoulement des eaux dans toute les zones (humides) environnantes ???

- Chapeau rouge est aujourd'hui déjà au cœur d'un nœud routier très fortement encombré et générant des bouchons de plusieurs kilomètres quasiment tous les jours. La rue du Rohic qui longe le site de chapeau rouge sert déjà de voie de dégagement lorsque la voie express est bouchée. Les riverains ne peuvent que constater l'aggravation progressive du phénomène, rendant parfois l'accès aux domiciles bien longs et compliqués... Aucun aménagement de voirie n'étant prévu en amont de la mise en service de la prison, il est impératif que des solutions soient proposées de façon à protéger la rue du Rohic et les nombreuses personnes qui y résident (un sens interdit/sauf riverains serait un minimum) ; positionner l'entrée de la prison et la voie d'accès le plus loin possible est un impératif.

- un effort conséquent devra également être consenti sur l'architecture et l'apparence extérieure du futur centre pénitentiaire de façon à ce qu'il s'intègre de la façon la moins choquante possible. Au delà de l'architecture elle-même, des aménagements paysagés (arbres, haies, etc.) sont à prévoir pour tâcher de limiter la nuisance visuelle pour les riverains à proximité immédiate.

Ces revendications ne paraissent pas délirantes au regard du préjudice énorme qui sera subi de toutes façons par ce quartier et ses habitants.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

La première réunion que vous évoquez a été organisée en amont de la concertation afin de recueillir vos réserves, remarques et inquiétudes. Elles ont toutes été notées et ont été publiées sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr. Cette réunion organisée par l'APIJ ne se tenait pas dans la période de concertation et s'inscrivait dans un cycle de réunions préparatoires à la concertation. La garante était naturellement invitée à cette réunion mais ne pouvait se rendre disponible au regard de ses contraintes professionnelles. Par ailleurs, toutes les remarques émises lors de ces réunions préalables sont prises en compte exactement au même titre que celles formulées pendant la concertation, et rendues totalement publiques.

Lors de la réunion publique, nous avons présenté le projet et ses impacts. Les problématiques de la circulation et de la sécurité pour les piétons sur la rue du Rohic ont été largement évoquées. Ce sujet est donc bien identifié et fera l'objet d'échange avec la ville de Vannes et les services de l'Etat pour identifier les meilleures solutions pour la gestion du trafic dans la rue du Rohic et définir le meilleur scénario de desserte du site intégrant toutes les réflexions en cours sur l'échangeur du Liziec.

Pour ce qui concerne l'impact du projet sur l'environnement, celui-ci est soumis à l'ensemble de la réglementation du code de l'environnement et devra à ce titre répondre aux enjeux de compensation définis pour tous les maîtres d'ouvrage de projets immobiliers.

Enfin, toutes les remarques et points de vigilance portés à notre attention pour l'insertion paysagère permettront d'orienter utilement les architectes concepteurs pour la définition d'un projet bien inséré dans son environnement immédiat.

Cette concertation ne nous semble pas inutile comme vous l'évoquez. Elle est l'occasion pour nous de présenter au plus grand nombre le projet et de recueillir les avis, remarques et contributions des vannetaises et vannetais.

Le projet tiendra compte de ces remontées, les intégrera au mieux et y apportera des réponses dans le dossier d'enquête publique (enquête publique prévue en 2023).

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à contribuer jusqu'au 17 décembre sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°17 (Web)

👤 Par Charlotte de Sentenac

🕒 Déposée le 10 décembre 2021 à 14h52

Bonjour,

Il est difficile de comprendre comment et pourquoi le conseil municipal de Vannes a pu se prononcer majoritairement en faveur d'un tel projet qui combine destruction de l'environnement et destruction de la qualité de vie de tout un quartier... Le tout en plein cœur du parc naturel du Golfe du Morbihan, à proximité d'une chapelle classée (qui a justifié le rejet ou des demandes d'aménagements par la municipalité de la plupart des projets de travaux et/ou construction à proximité) et sur la base d'un argument de "développement économique" fort discutable.

La ville de Vannes a bien des atouts et ne souffre pas de problèmes d'attractivité. Ce projet porte un préjudice majeur à la ville en terme d'image, de fréquentation et de qualité de vie.

Je n'ai pas souvenir d'avoir vu quoi que ce soit à ce sujet dans le cadre de la campagne du maire de Vannes récemment réélu (qui revendique pourtant maintenant être favorable au projet et le porter activement depuis 2017).

Le procédé pose question et les vannetais apprécieront ce cadeau d'adieu et cet ajout au patrimoine à sa juste valeur.

Sur le procédé toujours : on peut souligner le fait que les résidents de la zone (dont je fais partie) ont appris la nouvelle par voie de presse et au travers des propos du maire qui expliquait tranquillement qu'il n'y avait pas de riverains et que, globalement, les vannetais sont favorables... A quel moment les vannetais ont-ils été consultés ???

La consultation en cours intervient alors que l'État s'est maintenant saisi du projet et dépasse donc les décideurs municipaux tout autant que les pauvres riverains (qui n'ont plus que leurs yeux pour pleurer) et les vannetais au sens large. C'est assez lamentable.

D'autant plus lamentable que le processus en cours m'apparaît n'avoir de "concertation" que le nom. Les inquiétudes exprimées et les quelques légitimes demandes d'aménagement du projet sont reçues avec condescendance et ne paraissent pas réellement intégrées à la réflexion.

Sincèrement, on ne peut être qu'en colère.

A ce stade, la moindre des choses serait que les principaux sujets d'inquiétude ci-dessous (exprimés à maintes reprises) soient considérés avec la plus grande attention et traduits dans les faits pour l'avenir :

- Modalités d'accès au futur centre pénitentiaire : un accès par la rue du Rohic est à exclure
- Problématique de circulation préexistante au projet : Chapeau rouge est au coeur d'un noeud routier qui pose déjà de lourds soucis quotidiennement. Les aménagements prévus en la matière n'interviendront qu'après la mise en fonctionnement de la prison. Il semble nécessaire d'interconnecter les 2 projets de façon à garantir que le trafic lié au fonctionnement de la prison ne vienne pas encore dégrader davantage les conditions de circulation dans la zone.
- Problématique particulière de la rue du Rohic : la rue est étroite et comporte plusieurs passages à sens unique ne permettant pas une circulation fluide. L'absence de trottoirs rend la circulation dangereuse pour les piétons et cyclistes, notamment lorsque la rue est utilisée comme voie de dégagement lorsque la voie express est surchargée (ce qui arrive de plus en plus souvent). Voitures, véhicules utilitaires et camions passent par là, embouteillent la rue et polluent déjà aujourd'hui la vie des riverains. Il semblerait donc plus qu'utile de prendre des dispositions permettant de protéger cette rue qui, avec la prison, risque de se voir paralysée par un nouvel afflux conséquent et régulier de circulation auquel elle n'est pas adaptée (et pas adaptable).
- Aspect extérieur du futur édifice : des efforts conséquents sont à prévoir en la matière de manière à limiter autant qu'il sera possible de le faire l'impact pour les maisons immédiatement voisines. A ce propos, il serait bienvenu que les riverains soient consultés et aient un droit de regard lorsque les architectes auront travaillé et proposé leurs projets.

Comptant sur l'APIJ pour faire preuve de davantage de considération que la municipalité de Vannes, je vous remercie par avance pour votre attention à ces différents sujets.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Vos remarques liminaires étant adressées à la ville de Vannes plus qu'à l'APIJ, nous leur transmettons vos observations.

Pour ce qui concerne la desserte du site, tous les scénarios seront étudiés avec la DREAL pour identifier les meilleures solutions en prenant en compte l'état actuel du réseau routier et l'ensemble des réflexions en cours autour de l'échangeur du Liziec.

Cordialement

APIJ

Observation n°18 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 11 décembre 2021 à 16h57

Nous avons bien compris que le choix du site "le chapeau rouge" répondait aux critères de construction des futures centres de détention à savoir proximité de la ville afin de permettre une meilleure réinsertion des détenus et de leur famille...Mais comment l'état se préoccupera des riverains , citoyens vannetais eux aussi?!...Leur tranquillité et leur sécurité , jusqu'alors préservées, doivent elles être sacrifiées au profit du bien être des détenus? Car c'est de cela qu'on nous parle...N'y a t il d'AUTRE TERRAIN situé à proximité de Vannes et SANS CONSTRUCTION autour?

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Concernant le choix du site d'implantation, plusieurs options ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires et des discussions entre l'État et les collectivités locales. Le choix d'un site obéit à de nombreuses contraintes conditionnant la faisabilité du projet.

La demande du ministre relative à l'implantation d'un nouvel établissement était assortie d'un cahier des charges concernant les caractéristiques du site : sa taille, sa géométrie, sa topographie et l'absence de surplomb à proximité. Plusieurs sites ont été étudiés : Chapeau Rouge, Kermesquel et Ploemeur.

Le site de Lorient-Ploemeur (extension de l'établissement actuel) présentait une difficulté relative à un espace boisé classé et le site de Kermesquel présentait une difficulté semblable, ainsi que la nécessaire expropriation d'un propriétaire privé.

Par ailleurs, des terrains en friches disponibles sur le territoire sont également régulièrement évoqués. Il y a en effet la friche de Troadec sur la commune de Vannes, mais son emprise libre était insuffisante (< à 10 ha) pour accueillir un établissement pénitentiaire répondant à toutes les normes de sécurité. La friche située au niveau de Saint-Ave est quant à elle classée en zone naturelle et ponctuée de nombreuses zones humides. Ainsi, l'enjeu écologique de cette friche est bien plus important que celui du site retenu.

Après avoir étudié tous ces éléments, c'est bien le site de Chapeau Rouge qui est apparu comme celui présentant le moins de difficultés.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à contribuer jusqu'au 17 décembre sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°19 (Web)

👤 Par Wilfried Despaigne

🕒 Déposée le 12 décembre 2021 à 16h30

Bonjour,

J'habite le quartier du Rohic. C'est un quartier calme. Nous avons la chance d'habiter à côté de la ville tout en étant en limite de la campagne. J'admire régulièrement des chevreuils traverser le champs derrière mon jardin. Je suis persuadé que le projet de construction d'un grand établissement accueillant du public, à 500m de chez moi, va gâcher à très court terme cette quiétude. Je m'oppose à ce projet pour protéger le bien être de ma famille comme celle de mes voisins.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

La concertation a notamment pour objectif de recueillir les avis, remarques et contributions de tous.

L'APIJ accorde une attention particulière à l'intégration de l'établissement pénitentiaire dans son environnement immédiat et tous les avis permettent d'enrichir le projet.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à contribuer jusqu'au 17 décembre sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°20 (Web)

👤 Anonyme

🕒 Déposée le 13 décembre 2021 à 19h28

Riverains du projet, nous nous opposons contre la destruction de la faune et de la flore.

Destruction totale d'un écosystème, pour de l'urbanisation.

Quartier délaissé de Vannes, pas de bus pour nos enfants,, et pourtant nous sommes vannetais nous aussi !!!!

Avec l'arrivée d'une prison, comme par miracle , tout sera possible.....

Merci Mr Le Maire !!!!!!!

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Concernant les incidences du projet sur l'environnement, au regard des données disponibles, l'étude de faisabilité réalisée a montré que le site ne présente pas d'enjeu environnemental majeur. Des études sur l'environnement sont en cours par un bureau d'étude indépendant, dont les résultats seront précisés par l'étude d'impact qui sera rendue publique courant 2023, dans le cadre d'une enquête publique.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, l'APIJ déclinera le principe ERC « éviter-réduire-compenser » pour répondre aux enjeux environnementaux du site:

1. la priorité est d'éviter les impacts
2. en cas d'impossibilité, on s'efforce de les réduire
3. et si cela n'est pas possible, des mesures de compensations sont mises en place.

Enfin, il faut noter que les 16 ha du site d'études ne seront pas intégralement artificialisés.

Vos remarques complémentaires étant adressées à la ville de Vannes plus qu'à l'APIJ, nous leur transmettons vos observations.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à contribuer jusqu'au 17 décembre sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°21 (Web)

👤 Par Jean-Yves RIO

🕒 Déposée le 15 décembre 2021 à 20h59

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe notre contribution (Dires et Observations) dans le cadre de la consultation préalable à l'établissement du centre pénitentiaire du Chapeau-Rouge à Vannes.

Demeurant à votre disposition.

Avec nos salutations distinguées.

Jean-Yves RIO & Françoise RIO-NOEL

27 rue du Rohic - VANNES

Document joint

Objet :

Enquête de consultation préalable (du 8 novembre au 17 décembre 2021)
pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire

Le Chapeau-Rouge
56000 – VANNES

Destinataire : APIJ

www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Dires et Observations

=====

Etant au nombre des propriétaires/habitants du lieu-dit Chapeau-Rouge directement en contact avec le futur site d'implantation de l'établissement – notre habitation sise au 27 rue du Rohic et son terrain (correspondants aux parcelles 157 et 161) étant limitrophe, au sud, de la parcelle n°279 par laquelle se fera l'accès à la zone pénitentiaire, nous souhaitons attirer l'attention sur les points suivants :

= Traitement des limites séparatives avec les habitations

Outre la clôture grillagée de 2.00 m de hauteur prévue ceinturer le site, nous souhaiterions son doublement, éventuellement en retrait de 2 à 3 mètres (en fonction des essences choisies) par une barrière verte continue qui pourrait mélanger haies et arbres, ce pour limiter le visuel et réduire autant que faire se peut les nuisances sonores qui seront inhérentes aux allées et venues.



= Traitement de la parcelle 279

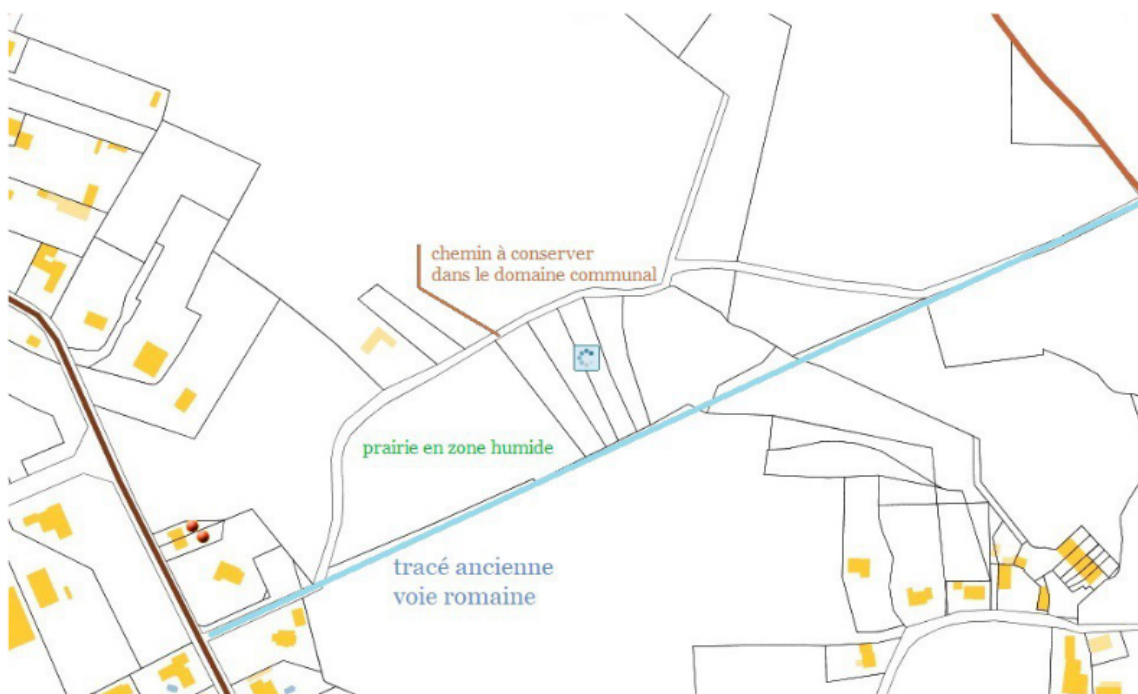
Outre la voie d'accès intérieure prolongeant la rue du Chapeau-Rouge et présentant que la dite-parcelle sera consacrée à l'implantation de la zone de stationnement hors enceinte sécurisée à destination à la fois du personnel et des visiteurs, il paraît souhaitable d'y prévoir, en continuité de l'environnement proche, un aménagement paysager par haies et arbres de hautes tiges qui viendraient compenser les abattages nécessaires à réaliser sur la zone d'implantation. Un fractionnement des parkings en plusieurs zones séparées pouvant aussi permettre d'agir sur les nuisances sonores.

= Chemin bordant les parcelles 279, 228, 227 et autres

La question n'étant pas apparue tranchée entre la ville et l'APIJ, lors de la réunion du 21 octobre 2021 à la Médiathèque de Beaupré-Lalande, concernant l'acquisition ou non du chemin communal bordant le site d'implantation, il nous paraît évident de devoir le conserver hors de celui-ci pour au moins deux raisons complémentaires :

la première pour son caractère « historique » : déjà mentionné dans le premier cadastre napoléonien de 1807, ce chemin en courbe qui pourrait remonter au Moyen-âge se serait substitué à l'ancienne voie romaine droite dont on peut encore aujourd'hui en trouver traces à proximité (chemin entre parcelles 491 et 225, et en limite des 128, 73 ou 138); la seconde, « prospective », pour l'intégrer, après réhabilitation, à une zone verte qui pourrait être créée par la ville sur le secteur, à l'exemple des parcs urbains ou semi-urbains déjà aménagés, cette partie est de la ville en étant totalement dépourvu.

Son tracé longeant le futur site est en outre suffisamment établi pour faciliter l'implantation de la clôture au-delà du fossé nord le bordant.



= Circulation

La rue du Rohic étant confrontée depuis des années à un trafic routier qui ne cesse de s'accroître, – s'étant transformée en une voie de contournement des ZA du Prat et de Pentaparc notamment alors que son profil n'en a absolument pas les capacités, sans compter les risques d'accidents pour les habitants par des conducteurs ne respectant ni les limitations de vitesse ni les priorités -, il est donc plus que souhaitable que l'implantation du centre pénitentiaire soit aussi l'occasion de revoir tout le plan de circulation du quartier.

Subodorant que la priorité de circulation sera donnée à l'axe transversal est-ouest (et inversement) de l'établissement à échangeur nord du Lizieg par la rue du Chapeau-Rouge, et compte-tenu du plan d'ensemble désormais retenu par le Conseil Départemental pour les échangeurs nord et sud et leurs dessertes, il paraît souhaitable que la rue du Rohic puisse redevenir ce qu'elle était à l'origine, à savoir une voie sécurisée et d'abord à destination de ses riverains, quitte à en limiter de manière drastique son accès (dont notamment coté est sur la route vers Tréfléan/Le Prat), voire même à la transformer en voie à sens unique.

= Equipements et réseaux divers

Au nombre des équipements appelés à être revus, voire recalibrés pour répondre à l'augmentation des besoins une fois le centre pénitentiaire construit, ressort déjà l'urgence actuelle des liaisons téléphone et internet sur la rue du Rohic et autres adjacentes. Outre déjà l'aberration d'être relié à un central sur la commune de Saint-Nolff et non à Vannes, - provoquant des débits plus qu'aléatoires - cette situation est d'autant plus incompréhensible qu'il suffirait aujourd'hui de traverser la route pour installer la fibre sur toute les secteurs d'habitations, la ZA du Chapeau-Rouge, en face étant, elle, déjà équipée !

L'étude et le recalibrage des divers réseaux qui desserviront le centre pénitentiaire devant logiquement anticiper sa construction, il est à espérer que les riverains pourront en parallèle en bénéficier, et ne pas attendre 2027 ou plus ... pour être eux aussi et enfin dotés d'un outil aujourd'hui indispensable, à l'inverse de leurs attentes antérieures pour l'éclairage public ou le réseau d'assainissement collectif (plus de 10 ans !).

= Faune

Nous signalons que depuis des années vit sur le site un petit troupeau de biches, à protéger, qui, selon nos observations, résiderait dans l'un des petits bois situé dans le secteur nord/nord-est de la zone ; l'ensemble de cette-ci est également un terrain d'exercice de sangliers, les deux espèces n'hésitant pas d'ailleurs à s'aventurer parfois jusque dans nos propriétés.

= Décharge sauvage

A toutes fins utiles, car en cas de nécessité de dépollution, nous nous devons également de signaler que la partie dans l'angle sud-est du site a servi durant un certain nombre d'années de décharge sauvage à une entreprise de travaux publics vannetaise qui en était alors propriétaire, y accumulant gravats et autres en provenance notamment de travaux de démolition du centre hospitalier de Vannes. Outre des déchets habituels (pierres, agglos, béton, ferrallages), plusieurs habitants du quartier (dont nous-mêmes) avons pu y voir des plaques de fibro-ciment amianté, des appareils sanitaires, jusqu'à des dossiers administratifs et médicaux avant que l'entreprise incriminée ne recouvre l'ensemble. Le merlon situé sur le site et édifié à la même époque détermine grossièrement la limite ouest du secteur affecté.

En conclusion,

n'étant pas opposés au projet relevant de toute façon d'une « nécessité d'utilité publique », nous souhaitons que tout le déroulé de celui-ci se fasse dans un maximum de concertation et d'informations au fur et à mesure de son développement. C'est dans cet esprit que nous avons participé à la première réunion d'informations et d'échanges du 21 octobre 2021 et que nous demandons, en tant que riverains du site directement concernés, à être tenus pour interlocuteurs privilégiés des différentes phases du projet.

Fait à Vannes, le mercredi 15 décembre 2021.



Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution détaillée et éclairante dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Concernant le traitement des limites séparatives avec les habitations et le traitement de la parcelle 279, nous notons vos remarques et regardons comment les intégrer dans le cahier des charges du projet. Pour le chemin communal que vous évoquez, à ce stade des études, son fonctionnement n'a pas été arrêté. Nous notons cette remarque et échangerons à ce sujet avec la Ville de Vannes. D'une manière générale, nous veillerons à la meilleure insertion paysagère du projet, notamment au regard des riverains immédiats.

Concernant la circulation, lors de la réunion publique du 6 décembre dernier nous avons présenté le projet et ses impacts. Les problématiques de la circulation et de la sécurité pour les piétons sur la rue du Rohic ont été largement évoquées. Ce sujet est donc bien identifié et fera l'objet d'échange avec la ville de Vannes pour, par exemple mettre en sens unique la rue du Rohic ou réserver son passage aux seuls riverains. Ces mesures seront étudiées avec la ville de Vannes afin de limiter les impacts de l'établissement sur l'environnement immédiat des habitants.

Sur le sujet des réseaux et notamment la fibre que vous évoquez, ce sujet n'est pas de la compétence de l'APIJ, mais de la ville de Vannes et des opérateurs. Nous relayons donc ce sujet auprès de la ville de Vannes dès maintenant.

Concernant la faune, l'APIJ doit évaluer tous les impacts d'un projet et notamment l'impact environnemental. Une partie du site est en boisement, l'autre en friche. Des relevés de la faune et de la flore sont en cours depuis l'été 2021 afin d'identifier les caractéristiques du milieu. Cela pour éviter au maximum les impacts environnementaux ou les réduire.

Nous vous remercions d'attirer notre attention sur la possible décharge sauvage sur le site. Il appartiendra à l'entreprise retenue de procéder à la dépollution du site avant d'entamer la construction du nouvel établissement. Les études préalable et les sondages de sols permettront de confirmer ou pas la présence de déchets à retraiter, qui seront donc évacués dans le cadre du projet.

Nous vous remercions de vos remarques et commentaires et vous invitons à contribuer jusqu'au 17 décembre sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°22 (Web)

👤 Par bernard cresp

🕒 Déposée le 16 décembre 2021 à 15h03

Concernant l'utilité de la construction de nouvelles prisons :

Cette nouvelle prison s'inscrit dans le cadre de 15.000 places supplémentaires proposé par Mr Macron.

Cette promesse de 2017 n'a été réalisé que dans une faible mesure depuis 5 ans. Le besoin existe-t-il toujours ou bien une certaine sagesse ne devrait -elle pas guider les décisionnaires sur une autre politique que l'incarcération (bracelet électronique,)?

Par ailleurs une évolution de la législation sur les stupéfiants ne conduirait elle pas de diminuer le nombre de détenus (de l'ordre de 8000) pour cette cause ?

Pour lutter contre la délinquance et l'insécurité les budgets nécessaires au fonctionnement des prisons ne seraient-ils pas plus utiles ailleurs (éducation, animation et équipement dans les quartiers « difficiles » ?

Je ne serais sans doute pas le seul à me souvenir de la citation attribué à Victor Hugo :

» Quand on ouvre une école, on évite, vingt ans plus tard, d'ouvrir une prison « .

Concernant l'utilité de la construction de la prison à Vannes :

Avec l'établissement pénitentiaire de Lorient le département du Morbihan disposera de plus de 700 places de prison. N'est-ce pas beaucoup pour sa population ? Ne vaudrait-il pas mieux construire une prison de 250 places à Vannes et une de 250 places à St Brieuc ce qui permettrait d'avoir des établissements plus « humains » et plus facilement « gérables » ?

Concernant le projet proposé :

Il est dommage que la concertation n'est pas débuté dès le moment du choix du site. Lors de la réunion de présentation au Palais des Arts le site des « casernes » a été exclu par ce que proche d'un château d'eau qui présentait l'inconvénient de surplomber le site. Mais :

- Les questions de la pérennité et de l'utilité de cet ouvrage sont-elles étudiées ?
- A l'heure des drones pour tous je pense que le risque viendrait surtout de cet outil.

Si le projet se concrétise il faudrait veiller :

- A limiter au maximum les nuisances (circulations, visuelles et sonores) pour les riverains.
- A ce que l'hébergement, les outils de formations ou de travail sur site permettent réellement de préparer la sortie des détenus (y compris les moyens humains).
- A ce que l'emprise garde le maximum de surface « naturelle »

Concernant l'utilité de la construction de nouvelles prisons :

Cette nouvelle prison s'inscrit dans le cadre de 15.000 places supplémentaires proposé par Mr Macron.

Cette promesse de 2017 n'a été réalisé que dans une faible mesure depuis 5 ans. Le besoin existe-t-il toujours ou bien une certaine sagesse ne devrait -elle pas guider les décisionnaires sur une autre politique que l'incarcération (bracelet électronique,)?

Par ailleurs une évolution de la législation sur les stupéfiants ne conduirait elle pas de diminuer le nombre de détenus (de l'ordre de 8000) pour cette cause ?

Pour lutter contre la délinquance et l'insécurité les budgets nécessaires au fonctionnement des prisons ne seraient-ils pas plus utiles ailleurs (éducation, animation et équipement dans les quartiers « difficiles » ?

Je ne serais sans doute pas le seul à me souvenir de la citation attribué à Victor Hugo :

» Quand on ouvre une école, on évite, vingt ans plus tard, d'ouvrir une prison « .

Concernant l'utilité de la construction de la prison à Vannes :

Avec l'établissement pénitentiaire de Lorient le département du Morbihan disposera de plus de 700 places de prison. N'est-ce pas beaucoup pour sa population ? Ne vaudrait-il pas mieux construire une prison de 250 places à Vannes et une de 250 places à St Brieuc ce qui permettrait d'avoir des établissements plus « humains » et plus facilement « gérables » ?

Concernant le projet proposé :

Il est dommage que la concertation n'est pas débuté dès le moment du choix du site. Lors de la réunion de présentation au Palais des Arts le site des « casernes » a été exclu par ce que proche d'un château d'eau qui présentait l'inconvénient de surplomber le site. Mais :

- Les questions de la pérennité et de l'utilité de cet ouvrage sont-elles étudiées ?
- A l'heure des drones pour tous je pense que le risque viendrait surtout de cet outil.

Si le projet se concrétise il faudrait veiller :

- A limiter au maximum les nuisances (circulations, visuelles et sonores) pour les riverains.
- A ce que l'hébergement, les outils de formations ou de travail sur site permettent réellement de préparer la sortie des détenus (y compris les moyens humains).
- A ce que l'emprise garde le maximum de surface « naturelle»

Cordialement et Citoyennement

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

L'APIJ n'a pas la mission de définir la politique carcérale française. Toutefois, la répartition des établissements pénitentiaires sur le territoire est fait selon les besoins estimés par l'administration pénitentiaire en fonction des établissements déjà existants et de l'activité des juridictions proches. Pour Vannes, ce travail a conduit au calibrage envisagé de 550 places.

Concernant le choix du site d'implantation, plusieurs options ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires et des discussions entre l'État et les collectivités locales. Le choix d'un site obéit à de nombreuses contraintes conditionnant la faisabilité du projet.

La proximité d'un château d'eau est effectivement dissuasive, comme vous l'évoquez en raison du surplomb qu'il génère. Le choix du site a intégré les contraintes actuelles des différents sites étudiés, en intégrant les éventuels projets en cours.

Le vol de drones doit de son côté respecter la réglementation en vigueur. Les demandes de survols de site spécifiques tels que les établissements pénitentiaires est strictement encadré. Les contrevenants encourrent des amendes et peines si la réglementation n'est pas respectée.

Enfin, sur les autres sujets que vous évoquez, notre projet va dans ce sens.

- Concernant les problématiques de circulation, ce sujet est largement ressorti durant cette concertation, notamment concernant la circulation dans la rue du Rohic et la sécurité des piétons. Ces sujets sont donc bien identifiés et ils feront l'objet d'échange avec la ville de Vannes pour identifier les meilleures solutions de gestion des flux de la rue du Rohic.

- Concernant la tranquillité des riverains, l'une des caractéristiques principales des établissements pénitentiaires du nouveau programme immobilier est la mise à distance du bâti accueillant les personnes détenues par rapport à l'environnement extérieur, réduisant ainsi les risques de nuisances sonores, parloirs sauvages et projections. En effet, un cahier des charges précis est imposé aux concepteurs pour garantir cette mise à distance suffisante entre l'extérieur et l'intérieur de la détention.

La distance minimum est de 32 mètres entre les bâtiments de vie des personnes détenues et le mur d'enceinte.

Par ailleurs, l'orientation des vues des bâtiments d'hébergements est étudiée pour limiter autant que possible les covisibilités selon des critères définis dans le cahier des charges de la conception des établissements dans le cadre du nouveau plan immobilier pénitentiaire.

- Selon la Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP), les espaces plus vastes proposés dans le cadre du projet bénéficieront à l'insertion du fait de la construction de salles culturelles, culturelles, ainsi que de salles dédiées à la formation et à l'emploi. Les services pénitentiaires vannetais disposeront ainsi de plateaux techniques qui n'existent pas dans la maison d'arrêt actuelle.

- sur le maintien d'espaces naturels sur le site, il faut effectivement noter que les 16 ha du site d'études ne seront pas intégralement artificialisés.

Nous vous remercions de votre contribution et vous invitons à contribuer jusqu'au 17 décembre sur le site de la concertation www.concertation-penitentiaire-vannes.fr

Cordialement

APIJ

Observation n°23 (Web)

👤 Par Pierrick Allanore

🕒 Déposée le 16 décembre 2021 à 21h34

-Nous nous inquiétons de la disparition de la faune aux alentours, des cervidés étant observés toutes les semaines sur le terrain de la future prison. Des couples de chouettes hululent également la nuit, nous les entendons fréquemment, parfois nous les apercevons. Nous nous interrogeons sur le type de « compensation » qu'il pourrait y avoir sur site pour maintenir cet environnement.

-Riverains direct, nous nous inquiétons de l'impact de l'artificialisation importante du sol lié à la construction d'un tel projet sur le ruisseau du Liziec à proximité et donc des éventuels risques d'inondation et des conséquences que cela pourrait avoir sur notre habitation. Le sentier en bas du terrain bordé du ruisseau est déjà inondé en hiver, ce phénomène risque donc d'être fortement amplifié au risque de porter atteinte à nos biens.

-Riverain direct, nous ne souhaitons pas ni un grillage, ni un mur en bordure de notre propriété. Nous souhaitons donc être concertés dans le choix qui sera porté à l'aménagement paysager et aux clôtures choisies qui jouxteront notre terrain.

-Afin de réduire les nuisances sonores liées au trafic et à l'exploitation du site, ainsi que visuellement, des aménagements paysagers devront être étudiés avec soin au plus proche des habitations, en éloignant toute construction de ces dernières

-Le chemin entre le 29Bis et le 31 rue du Rohic ne devra pas être l'accès d'aucun tiers ni d'aucun trafic afin de préserver l'environnement et la quiétude des riverains. Ceci dès le début du projet. Une solution doit être discutée avec les riverains directs et les exploitants des parcelles agricoles reliées par ce chemin.

-afin de dénaturer le site au minimum nous souhaitons que les arbres en périphérie du terrain, plus particulièrement ceux bordant l'actuel chemin débutant entre le 29B et le 31 rue du Rohic soient tous préservés en l'état.

-La séquence d'entrée du site (toute la parcelle sud servant d'accès) devra être aménagée de manière à éviter des zones de parking au ras des habitations autant que possible.

-Des dispositions de voirie devront être prises afin de limiter au maximum l'impact du trafic point de vue sonore, visuel et pollution pour les habitations environnantes. Pendant les travaux et par la suite pendant l'exploitation du site.

-Les travaux devront limiter au maximum les nuisances: sonores, sécurité, horaires, poussières, dégâts sur les voiries et les propriétés riveraines

-Un accès par la voie express ou le bout de la rue du Rohic nous paraît préférable, pour limiter le bruit et le trafic dans le quartier.

-Nous souhaitons être informés du cahier des charges paysager et des différents points du site pouvant avoir un impact sur nos habitations, et par la suite de la conformité de la réponse technique à ce cahier des charges, ainsi que les éventuelles justifications si l'une des contraintes de ce cahier des charges n'est pas respectée. Afin de trouver ensemble les solutions aux problèmes qui pourraient subsister.

-Nous souhaitons éviter toute lumière nocturne orientée vers les habitations: pendant la construction et pour toute la durée d'exploitation du site une fois livré.

-La sécurité du quartier devra être garantie pendant les travaux et après livraison.

-Nous souhaitons une étude d'impact d'un tel projet sur la valeur de notre bien, ainsi que l'évaluation d'éventuelles compensations.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Vos remarques sont nombreuses et nous pouvons d'ores et déjà vous apporter quelques éléments de réponse.

Concernant les incidences du projet sur l'environnement, au regard des données disponibles, l'étude de faisabilité réalisée a montré que le site d'étude n'est concerné par aucun zonage naturel d'inventaire ou réglementaire et les données bibliographiques existantes n'ont pas permis d'identifier d'enjeux environnementaux majeurs à ce stade au niveau du site.

Néanmoins, l'APIJ souhaitant acquérir une connaissance fine des enjeux écologiques locaux, l'ensemble des incidences du projet sur l'environnement sont en cours d'étude par un bureau indépendant et le diagnostic zone humide comme les relevés réguliers faune-flore engagés à l'été 2021 se poursuivront jusqu'à l'été 2022.

Soumis à évaluation environnementale, le projet fera naturellement l'objet d'une étude d'impact exhaustive de l'ensemble des éventuelles incidences du projet sur l'environnement afin de les éviter, réduire et compenser au maximum (principe ERC).

Les résultats de l'étude d'impact seront rendus publics en 2023, pour le lancement de l'enquête publique unique, seconde phase de participation du public autour du projet.

Concernant le traitement des limites séparatives avec les habitations, nous notons vos remarques et regardons comment les intégrer dans le cahier des charges du projet.

Le traitement paysager ainsi que le maintien des arbres existants en bordure du site feront l'objet d'échanges pour assurer la meilleure insertion paysagère du projet, notamment au regard des riverains immédiats.

Concernant le chemin communal que vous évoquez, à ce stade des études, son fonctionnement n'a pas été arrêté. Nous notons cette remarque et échangerons à ce sujet avec la Ville de Vannes.

Les problématiques de la circulation et de la sécurité pour les piétons sur la rue du Rohic ont été largement évoquées durant la concertation. Ce sujet est donc bien identifié et fera l'objet d'échange avec la ville de Vannes pour identifier les meilleures solutions de gestion du trafic de la rue du Rohic.

Le stationnement des personnes venant à l'établissement pénitentiaire sera géré sur 2 parkings, l'un pour les agents pénitentiaires et le second pour les visiteurs et partenaires de l'établissement. Ces 2 parkings seront aménagés dans les emprises du projet.

Sur le sujet de l'éclairage, ceux-ci sont principalement dirigés sur l'intérieur de l'établissement. Cependant, il est nécessaire d'éclairer le mur d'enceinte en permanence, pour des raisons de sécurité. Les nouvelles technologies développées en la matière permettent néanmoins d'atténuer les nuisances lumineuses pour l'extérieur, l'éclairage n'étant pas réglé à son maximum lorsqu'il n'y a pas d'alerte. L'atténuation de la diffusion lumineuse se fait quant à elle via l'utilisation de systèmes d'éclairage très directifs de manière à diriger le flux lumineux uniquement vers le mur.

Enfin sur l'impact sur l'immobilier, ce sujet est complexe. Une appréciation complète du sujet nécessite une vision étendue du marché avant, pendant et après l'implantation de l'établissement pénitentiaire. Il faut donc pour cela :

- un recul dans le temps qui n'est pas disponible du fait de la récente mise à disposition des données des transactions immobilières sur Vannes,
- un nombre de transactions qui permette de recueillir des données statistiquement significatives à proximité de l'établissement.

Par ailleurs, les dynamiques locales à l'échelle d'un bassin de vie ont souvent un potentiel d'influence plus fort que l'impact de la présence d'un établissement.

Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation

Cordialement

APIJ

Observation n°24 (Web)

👤 Par Pierre Marinoni

🕒 Déposée le 17 décembre 2021 à 18h52

Bonjour,

Les observations et questionnements formulés sur la circulation, la sécurité, les nuisances, tant sonores que visuelles, et l'environnement naturel reçoivent mon adhésion et je m'y associe.

Il m'apparaît que nous n'avons toujours pas de réponses satisfaisantes et claires sur l'essentiel de ces points.

Je me permets d'insister plus particulièrement sur les problèmes suivants:

Aggravation de la circulation dans la rue du Rohic pendant l'exploitation du centre pénitentiaire
Un accès direct du centre pénitentiaire à la voie express apparaît hautement souhaitable, pour ne pas dire nécessaire, pour permettre :

- une fluidité suffisante et un niveau sonore acceptable, notamment pour les riverains.
- la sécurité plus particulièrement des piétons et cyclistes.

Pendant les travaux nous attendons que des mesures soient prises sur le plan de la sécurité, des nuisances sonores et de la pollution. Nous devrions être consultés et informés sur ces mesures.

De manière générale, nous devrions être informés des points des cahiers des charges ayant un impact sur notre environnement, plus particulièrement sur le plan de la sécurité et des nuisances visuelles et sonores, ainsi que du respect de ces prescriptions.

Réponse apportée

Bonjour,

Merci pour votre contribution dont nous prenons note et que nous intégrerons au bilan de la concertation.

Les problématiques de la circulation et de la sécurité pour les piétons sur la rue du Rohic ont été largement évoquées durant la concertation. Ce sujet est donc bien identifié et fera l'objet d'échange avec la ville de Vannes pour identifier les meilleures solutions de gestion des flux de la rue du Rohic.

Nous l'avons évoqué lors de la réunion publique du 6 décembre, la position de l'entrée de l'établissement n'est pas arrêtée bien qu'à ce stade, la configuration actuelle du réseau routier du quartier laisse penser à une entrée depuis le croisement de la rue du Rohic et de la rue du Chapeau Rouge. Toutefois, tous les scénarios de desserte alternative, y compris celui que vous soumettez, seront étudiés en lien avec les services de la DREAL pour définir le scénario définitif qui semblera le plus pertinent.

Pour limiter les nuisances durant le chantier et afin d'engager ses prestataires de services dans une démarche vertueuse, l'APIJ intègre à chacun des contrats signés par les groupements lauréats une charte « Chantiers faibles nuisances ». Cette charte, opposable à l'ensemble des intervenants sur les chantiers de l'APIJ, cible la qualité environnementale du chantier, la gestion des déchets et valorisation, la limitation des nuisances, la limitation des pollutions.

Nous vous remercions de vos remarques et commentaires dans le cadre de cette concertation.

Cordialement

APIJ

Annexe 15 : Copie des courriers - courriels reçus

(certains noms ou adresses dans les courriers ont été masqués pour des questions de respect des données personnelles)

M. et Mme Patrick MARTIN

56000 VANNES

**Monsieur Louis-Marie GARD
APIJ**

67, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN-BICETRE

**Objet : concertation
centre pénitentiaire de VANNES**

VANNES LE 13 DECEMBRE 2021

Monsieur Le Directeur,

Suite à notre entrevue du jeudi 18 novembre 2021, je vous adresse les différents points évoqués, ainsi que sur votre demande, une copie du courrier adressé à Monsieur le garde des sceaux en mars 2017, resté sans réponse.

Au cours des trois réunions de concertation, j'ai entendu beaucoup d'arguments en faveur de la proximité de ces centres avec les bassins de vie, du bien être des détenus, mais peu de chose concrète en faveur des riverains présents sur ce site depuis longtemps, qui devront subir tous ces désagréments, que vous condamnez à perpétuité ainsi que leurs héritiers.

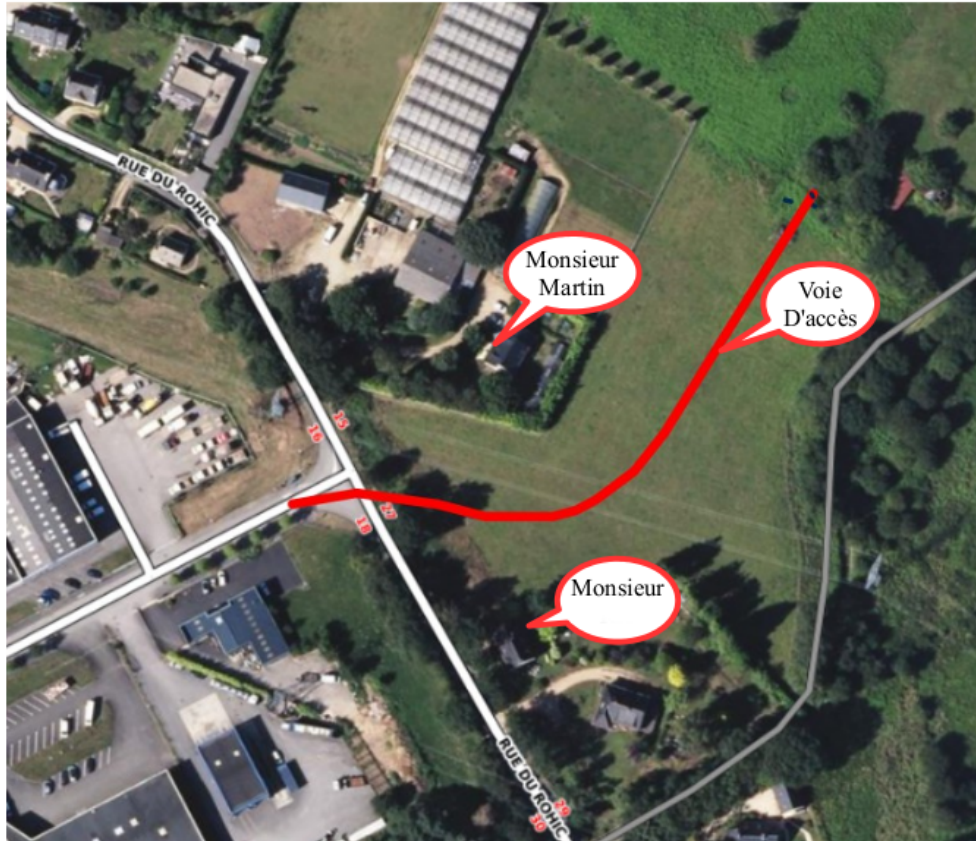
Après avoir étudié toutes ces nouvelles implantations de centre pénitentiaire, en cours ou à venir, je ne trouve à aucun endroit une telle proximité avec les habitations présentes, telle que la nôtre.

Puisque la construction sur ce lieu semble malgré tout décidée depuis plusieurs années, en tant que riverain le plus proche, je vous adresse mes souhaits, afin de tenter de réduire au maximum toutes ces nuisances diverses et variées que nous sommes contraint d'accepter.

I VOIRIE D'ACCES

Selon vos prévisions, la voirie d'accès au centre pénitentiaire se fera dans le prolongement de la rue du Chapeau Rouge. Cette voie d'accès se situera à quelques mètres en face de la façade sud de notre maison en se prolongeant sur le côté est de notre habitation.

Pour des raisons évidentes de nuisances sonores et visuelles, je souhaite que cette voirie d'accès se situe à équidistance avec mon voisin Monsieur , comme suggéré sur la vue ci-dessous



Voirie d'accès entre la rue du Chapeau Rouge et l'entrée du centre pénitentiaire

II GRILLAGE DE LIMITE DE PROPRIETE

Pour la clôture de limite de propriété, Monsieur (), Monsieur () et moi-même souhaitons qu'elle fasse trois mètres de hauteur, afin d'empêcher les intrusions et les jets de débris divers (emballage de repas, bouteilles, etc...) dans nos propriétés, ainsi que pour la protection de ma serre en verre, comme suggéré sur la vue ci-dessous.



Situation des clôtures souhaitées à 3 mètres de hauteur

III HAUTEUR DES BATIMENTS A L'INTERIEUR DE L'ENCEINTE

Vous avez prévu des bâtiments d'une hauteur " R + 4 + TOIT ", soit une verticalité de vingt mètres. Sur la vue ci-dessous, le bosquet de pins que j'ai mesuré à une hauteur de vingt mètres, simule parfaitement la vue des bâtiments que nous aurons depuis notre maison. Pour cette raison, nous souhaitons que les bâtiments soient implantés le plus au fond possible du terrain, afin de réduire, les nuisances sonores (interpellations entre détenus, parloirs sauvages) ainsi que cette vue dont personne ne rêve avoir près de chez soi.



Situation du bosquet de pins aux deux tiers de l'emplacement du centre pénitentiaire



Vue du bosquet de pins depuis le bord de notre maison

IV VOIRIE D'ACCES DURANT LES TROIS ANNEES DE CHANTIER

Compte tenu des multiples déplacements journaliers des ouvriers, des engins et camions de chantier et d'approvisionnement, cette voirie, même si elle est provisoire, devra être au minimum recouverte par une "émulsion bicouche".

Si tel n'était pas le cas, quand les vents sont au Nord, à l'Est ou au Sud, nous serons envahis par des nuages de poussière, et devrons aussi être contraint de supporter les bruits générés par les nids de poule qui se formeront suite aux nombreux passages journaliers des véhicules en tous genres.

V référent de chantier

Pendant le déroulement du chantier, si besoin, en cas d'impérieuse nécessité, je souhaite pouvoir joindre rapidement par téléphone la personne de l'APIJ responsable du suivi de chantier.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre ces coordonnées.

J'ose espérer que ces cinq suggestions seront prises en considération, afin qu'à l'avenir notre vie sur ce lieu qui nous est cher, soit à minima préservée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Patrick MARTIN

PJ Copie du courrier à Monsieur le garde des sceaux

Mr et Mme GUICHON Henri

56000 VANNES

Tél

COMMISSION NATIONALE DU DEBAT
PUBLIC
244 bld St Germain
75007 PARIS

A l'attention de Mme Marie Guichaoua

Vannes, le 11 Décembre 2021

Objet Projet de construction d'un établissement pénitentiaire à Vannes

Avant de vous confier nos états d'âme sur ce projet nous voudrions vous faire comprendre notre quotidien depuis que nous habitons rue du Rohic.

Arrivés au lieu dit le Chapeau Rouge en 1978 nous étions entourés de terrains agricoles, les vaches et autres moutons faisaient le bonheur de nos enfants alors en bas âge. Nous avons trouvés la quiétude de la nature que nous recherchions. En 1981 changement total d'horizons une voie expresse est ouverte avec à la clef une bretelle d'entrée, le tout sous notre fenêtre Pour l'occasion tous les arbres bordant notre propriété sont abattus sans vergogne et le terrain remblayé de plus de 2 mètres. Malgré nos nombreuses demandes rien ne sera fait pour atténuer le bruit et les plantations d'arbres promises toujours attendues en 2021. Bonne surprise en 2017 une directive européenne oblige l'administration française à procéder à des installations pour résorber le bruit. Pour la famille Guichon ce sera 2 fenêtres sans leur volet. Le bruit étant très sélectif sait qu'il ne doit pas entrer par les autres ouvertures. Tout ceci pour vous expliquer notre méfiance voir notre défiance par rapport aux autorités publiques.

Venons en maintenant au sujet qui nous préoccupe à savoir la construction d'un centre pénitentiaire sur le site du Chapeau Rouge.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier ainsi que Mr Gard pour votre disponibilité et votre écoute au cours de cette période de concertation.

En 2017 un journaliste s'est présenté à notre domicile en nous annonçant le projet de prison et en nous informant par la même occasion que la parcelle sur laquelle est située notre potager était susceptible d'être acquise par la ville pour les besoins de la construction. Or notre potager est notre raison de vivre et quand nous entendons la possibilité d'un potager dans l'enceinte de la nouvelle construction cela nous fait bondir ; non pas sur le fait de la création de ce jardin mais comment est il possible que ce qui serait enlevé à un simple citoyen soit accordé à des délinquants. Ceci nous étrangle. Après une rencontre avec Mr le maire cette éventualité d'un achat de la parcelle semble s'être éloignée mais nous restons vigilants car notre confiance est bien mise à l'épreuve.

Nous souhaitons cette édification le plus possible à l'Est de façon à l'éloigner au maximum des habitations.

Nous avons crus comprendre que la végétation le long de la voie express sera conservée ce que nous souhaitons vivement. Il serait toutefois impensable de conserver cette végétation si dans le même temps il n'était pas prévu des plantations d'arbres entre la prison et nos habitons. C'est un point crucial pour nous. Il est vain de nous faire miroiter des plantations à l'autre bouts de la planète dont nous n'avons rien à faire si l'on devait être privé de ce rideau d'arbres.

Nous restons toujours choqués par le fait que la présence d'un monument classé à proximité ne pose aucun problème alors que lorsque nous avons fait notre isolation extérieure et alors que nous sommes bien plus éloignés de cette chapelle cela posait problème. Là encore que vous serez riches ou misérables.....

Nous osons encore croire que les nuisances sonores seront atténuées du fait du type de construction mais restons sceptiques.

Votre brochure fait état d'une clôture consistant en grillage de 2 mètres, un minimum de 3 mètres seraient sans doute plus efficace.

Venons en maintenant à notre très grosse inquiétude et malheureusement sur ce point l'Apij est très loin d'être la seule en cause ; nous avons nommé les problèmes de circulation. Sur ce point les propos du préfet le 6 décembre nous ont laissés pantois : comment bafouiller à ce point sur un sujet aussi important sachant que ce problème aurait été de toute façon présent dans l'hypothèse de n'importe quelle autre destination de ce terrain. Notre jugement négatif se trouve confirmé dans la lecture de Ouestfrance de ce jour ou il est écrit qu'un trois des trois scénarios pour l'aménagement des ronds points est abandonné et que le choix entre les deux restants serait fait courant 1^{er} trimestre 2022. Cinq jours seulement après une réunion publique ou rien n'existait les projets sortent des cartons. Malheureusement aucun des projets d'aménagement des échangeurs ne sera efficace si on s'attaque pas à l'essentiel du problème. Ce sujet semble ne mettre à l'aise personne pourtant il faut bien y faire face . En observateurs privilégiés depuis notre fenêtre et avec vue imprenable sur les ronds points nous pouvons affirmer que les problèmes de circulation naissent sur la rn 165 et plus spécialement dans sa partie rocade de Vannes. Le problème avait d'ailleurs été identifié dans les années 1990 – 2000 puisque à l'époque un projet baptisé déviation nord avait été envisagé. Pourquoi a-t-il été mis sous cloche le 6 décembre alors que le principal opposant à ce projet était dans la salle ce soir là nous n'hésitons pas à le nommer il était alors maire de Saint Avé et aujourd'hui député. Nos dirigeants se protègent ils les uns les autres ? Autre problème jamais évoqué mais bien présent le projet d'une zone commerciale dans l'enclos du château de Liziec. Encore un afflux supplémentaire de circulation dans une entrée de Vannes super saturée. Là encore silence.

Faute de résoudre ces différents problèmes dans les dix ans à venir il serait sans doute urgent de se pencher sur ceux de notre modeste rue du Rohic qui sert de route de délestage. Une mise à sens unique entre la rue du Chapeau Rouge et le n° 7 ne devrait pas attendre.

Reste les dealers qui ne manqueront pas d'affluer dès l'ouverture de ce centre pénitencier

Nous veillerons scrupuleusement à ce que les parkings se situent à distance respectable de nos habitations.

La création de la voie express nous a apporté une expérience sur les nuisances pendant la période des travaux . Nous serons particulièrement vigilants pendant cette période l'expérience nous ayant convaincu que les entreprises sont là pour gagner de l'argent et non pour écouter les jérémiades des riverains.

Vous remerciant de porter une attention à nos doléances.

R &H Guichon



ghislaine.mahe@saint-ave.fr

De: Jean Claude Guimard <[redacted]>
Envoyé: vendredi 17 décembre 2021 22:11
À: marie.guichaoua@garant-cndp.fr; rn165-Liziec.mmo.ist.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr; DREAL-Bretagne@developpement-durable.gouv.fr; mairie@saint-ave.bzh; contact@mairie-vannes.fr; prefecture@morbihan.gouv.fr; Jean Claude Guimard
Objet: Concertation préalable sur le projet du centre pénitentiaire de Vannes avec la prise en compte de l'échangeur du Liziec
Pièces jointes: centre pénitentiaire de Vannes.docx; Echangeur Liziec et Tréalvé - lettre.docx

Bonjour

Dans le cadre de la concertation préalable sur ce projet organisée du 08 novembre au 17 décembre 2021, vous trouverez en pièces jointes :

- les commentaires pour le projet du centre pénitentiaire de Vannes (1ère PJ)

et

- les commentaires des 3 différents projets pour les futurs travaux de l'échangeur du Liziec et de Tréalvé transmis le 16 décembre 2020 (2ème PJ)

En vous souhaitant bonne réception

Cordialement

Jean Claude Guimard

Tréalvé Saint Avé

Mairie de Saint-Avé - 56
SCAN/GED

diffusion demandée		diffusion faite	
original	copie GED	date	par
AG	JMI		
	HC		
	FB		
	JD		



Commentaires pour le projet du centre pénitentiaire avec la prise en compte de l'échangeur du Liziec

La décision de construire un centre pénitentiaire au Chapeau Rouge à Vannes est apparemment bien acté, informations données à la réunion du 10 décembre à Vannes.

Maintenant que ce soit ce lieu qui soit retenu à la place de Kermesquel à Vannes (Kermesquel était peut-être trop proche de l'habitation du maire de Vannes !!), il faudrait penser sérieusement à la nuisance sonore et à la sécurité que ce centre pénitentiaire va engendrer pour les riverains les plus proches.

Faire la sortie des véhicules du centre pénitentiaire au niveau du Chapeau Rouge me semble complètement inadapté pour les habitants des maisons voisines.

Lors de la réunion du 10 décembre à Vannes, il avait été signalé que cela représentait minimum 500 véhicules par jour sur un échangeur déjà complètement saturé et que c'était le seul des nouveaux centres pénitentiaires construits récemment ou en projet qui a des habitations à proximité.

Comme vous l'avez signalé à cette réunion, ce centre pénitentiaire ne doit pas être très loin des services de la Ville de Vannes mais il pourrait se faire tout aussi bien en le déplaçant de 1 à 3 kms plus loin du même côté vers la direction de Rennes en faisant une entrée et une sortie directement sur la route de Rennes. Certes, il faudrait prendre un peu de terrain sur la commune de Saint Nolf mais qui est verdoyant de la même façon que ces 16 hectares retenus.

Dans tous les cas le PLU des 16 hectares retenus doit être modifié au niveau de la Ville de Vannes : alors pour une petite parcelle supplémentaire prise dans le prolongement sur Saint Nolf, la modification du PLU de Saint Nolf pourrait se faire de la même façon et dans ce cas ca réglerait entièrement les problèmes liés au trafic des véhicules pour les nuisances sonores et de la sécurité des riverains, de même pour le désengorgement de l'échangeur du Liziec au niveau du Chapeau Rouge.

Comme vous l'avez signalé à la réunion, le centre pénitentiaire sera pris en compte pour la modification de l'échangeur certainement ; mais en y mettant peut-être une rustine supplémentaire comme d'habitude !

Il semblerait qu'il reste deux projets en cours pour l'échangeur du Liziec, j'espère que ce sera le projet C qui sera retenu (malgré qu'il soit plus onéreux) pour éviter que les véhicules qui veulent aller sur Vannes ou sur Le Prat en venant de Nantes viennent saturer les deux ronds-points de Tréalvé et du Chapeau Rouge. Comme je l'ai signalé dans le courrier de décembre 2020 fait pour l'échangeur (et transmis en PJ), la saturation de cet échangeur du Liziec a été augmentée considérablement depuis que la bretelle qui permettait aux véhicules de tourner sur Le Prat ou Vannes en venant de Nantes a été supprimée. Et en même temps que le bitume retenu pour l'ensemble soit le moins bruyant possible.

Que vous tenez beaucoup compte de la faune, des batraciens, des animaux etc..., je suis d'accord, mais il faudrait peut-être penser aux riverains proches, évidemment aucun décideur de ces deux projets n'y habite à côté : dans ces deux cas c'est peut-être plus facile de travailler à l'économie !

Certes toutes ces modifications coûtent chères, mais la tranquillité, la sécurité et la santé des riverains nécessitent aussi une très grande attention à votre niveau pour le choix du projet avec ces améliorations qui pourraient être possibles (la santé humaine est primordiale et n'a pas de prix !).

Cordialement
Jean Claude Guimard

Tréalvé Saint Avé

Pour les trois projets de l'échangeur, il était fait très attention à la faune et aux batraciens : ici on supprime encore une fois de plus 16 hectares de terre agricole pour bétonner et ceci en pleine période de COP 26 et les discours du maire de Vannes se disent écologiques
Pour l'échangeur ils prêchent l'écologie et la faune et pour le centre pénitentiaire l'inverse en bétonnant 16 hectares
Je suis tout-à-fait opposé au projet en temps que riverains (pas toujours les mêmes qui subissent les conséquences)

Ne pas oublier la qualité du bitume pour diminuer au maximum la nuisance sonore des riverains

Cordialement
Jean Claude et Chantal Guimard
Tréalvé Saint Avé

Commentaires des 3 différents projets pour les futurs travaux de l'échangeur du Liziec et de Tréalvé

Projet C : la meilleure solution

Projet A : une solution pas terrible.

Projet B : la plus mauvaise solution

Ce projet B à notre avis ne règlera pas grand-chose pour les bouchons de la circulation aux heures et aux jours d'affluence (pour les horaires de travail le matin, le soir et les grands weekends).

il ne faut surtout pas retenir ce projet B, car c'est le même problème que maintenant, les véhicules qui viennent de Nantes reviennent tourner sur les 2 giratoires du chapeau rouge et de Tréalvé pour repartir sur le Prat ou Vannes.

C'est absolument ridicule car c'est le cas actuellement depuis que la petite route a été supprimée, celle qui permettait en arrivant de Nantes de sortir directement sur Le Prat ou Vannes.

C'est une des principales causes des bouchons de l'échangeur qui s'est largement amplifiée depuis cette suppression de sortie directe sur Le Prat ou Vannes.

En plus pour aller sur Nantes ça risquera certainement de saturer aussi la rue Alain Gerbault qui l'est déjà pas mal actuellement aux heures d'affluence.

Pour nous c'est une solution inutile car cela ne règlera pas grand-chose pour les bouchons des horaires de travail du matin et du soir et les grands weekends.

Et quelque soit le projet retenu à votre niveau :

- il faut prévoir un vrai mur anti-bruit au niveau des habitations de Tréalvé tout le long jusqu'au giratoire de Tréalvé inclus, la modification de l'échangeur, l'augmentation du trafic routier permanent et **la création de ce mur anti-bruit ne devrait même pas attendre cette grande modification de l'échangeur prévue dans quelques années.** il est bon de se soucier des bouchons lié au trafic qui s'amplifie mais il serait encore préférable de se soucier dès maintenant de la santé des habitants de proximité.

- il faut prévoir aussi des arbres et arbustes au niveau des habitations de Tréalvé tout le long jusqu'au giratoire de Tréalvé inclus pour cacher l'échangeur, limiter la pollution et permettre aux oiseaux, papillons, insectes etc. de s'y réfugier.

- il faut prévoir de vraies pistes cyclables en venant de Saint Nolf et de Tréalvé pour aller directement sur Le Rohic, Theix, les commerces du Prat, du Pouffanc et Vannes. Le vélo actuellement est préconisé aux voitures, donc il faut éviter les accidents de circulation entre les vélos et les véhicules en sécurisant les cyclistes qui sont les plus vulnérables.

- il faut peut-être en même temps que les pistes cyclables penser à ceux qui se déplacent à pied pour aller ou revenir de Vannes ou du Prat.

- il ne faut surtout pas que les véhicules en provenance de Nantes qui veulent aller sur Vannes ou Le Prat viennent surcharger le trafic au niveau des 2 giratoires du chapeau rouge et de Tréalvé. (c'est le cas actuellement qui pose problème)

Nous habitons à Tréalvé depuis 37 ans et le bruit de l'échangeur s'amplifie de plus en plus, c'est très bien de penser à la faune et aux cours d'eau comme le démontre vos études mais il ne faut surtout pas négliger la gêne sonore des habitants de Tréalvé qui s'accroît de plus en plus et qui à notre avis a quand même un peu plus d'importance ! Sans oublier aussi la pollution liée aux véhicules.

Nous savons que le coût des travaux a une très grande importance dans la décision finale mais il ne faut pas oublier l'aspect et le respect des personnes humaines qui habitent récemment ou depuis longtemps à proximité de cet échangeur.

Le secteur de Tréalvé qui a augmenté énormément en population suite aux nombreux lotissements créés ces dernières années mérite certainement une attention particulière au niveau sonore et pollution créé par le trafic routier pour la santé de tous ses habitants.

L'augmentation du flux de la circulation nécessite certainement une modification de l'échangeur, mais la santé des habitants à proximité nécessite aussi une très grande attention à votre niveau pour le choix du projet (la santé humaine est primordiale et n'a pas de prix !).

Cordialement

Jean Claude et Chantal Guimard

0 6 80 00 10 00 00

Tréalvé Saint Avé

ghislaine.mahe@saint-ave.fr



De: biogeo56 <biogeo56@sfr.fr>
Envoyé: dimanche 7 novembre 2021 12:31
À: apij.contact@apij-justice.fr; prefecture@morbihan.gouv.fr
Cc: contact@ploermelcommunaute.bzh; patrick.lediffon@ploermel.com; accueil@cmc.bzh; accueil@mairie-baud.fr; urbanisme; courrier; contact@mairie-vannes.fr; mairie@saint-nolff.fr; mairie; accueil@morbihan.chambagri.fr; contact@morbihan.fr
Objet: Projet PRISON VANNES: cherchez une friche industrielle à réhabiliter
Pièces jointes: 2111-Prison-Vannes.jpg; IGN-Prison.jpg

MAIRIE DE SAINT AVE - 56

SCAN/GED

diffusion demandée		diffusion faite	
original	copie GED	date	par
JD	EL		
	JAT		
	AG		
	HC		

Bonjour,

BIOGEO56 réfléchit et analyse l'actualité liée à l'Environnement dans le Pays de Vannes et le Morbihan.

L'article ci-joint paru dans le journal Ouest-France rend compte du projet d'une nouvelle prison à Vannes, zone artisanale du Chapeau Rouge.

BIOGEO56 n'aborde que les sujets liés à l'écologie et ne discutera pas de la politique carcérale et pénitentiaire en France.

BIOGEO56 interpelle l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice, sur les aspects environnementaux du projet.

MAIS pourquoi avez vous choisi Vannes?

La ville de Vannes, comme son agglomération, bénéficie déjà d'une croissance démographique dynamique, d'un marché de l'immobilier tendu et de difficultés de circulation.

1-Ce projet n'est pas un acte d'aménagement du territoire.

Des villes comme Baud, Locminé ou Ploërmel seraient plus appropriées pour dynamiser l'arrière pays du Morbihan au détriment du littoral.

Rappelez-vous vos cours de géographie: "concentration de la population française dans la frange littorale".

Ce projet en est malheureusement un exemple.

L'apport d'une nouvelle activité dans l'arrière pays morbihannais dynamisera ces communes.

2-Ce projet n'est pas du tout écologique:

L'implantation de la future prison sur 16 ha de prairie au lieu-dit Le Chapeau Rouge va détruire 16 ha de biodiversité.

On pourrait à la place y installer des maraîchers BIO pour approvisionner les étals sur Vannes et de ses alentours.

Partez donc à la recherche de friches industrielles le long de la RN 24 entre Lorient et Ploërmel.

Le site du gouvernement vous en donne la liste:

<http://www.georisques.gouv.fr/Files/P56.pdf>

Cela aura le mérite de construire la nouvelle prison sans consommer de terres agricoles.

C'est plus difficile mais les générations futures vous remercieront d'avoir sauvé 16 ha de biodiversité.

4-Ce projet ne contribue pas à réduire le chômage local:

Votre projet va augmenter le nombre d'emplois sur l'agglomération qui ne seront que très minoritairement pourvus par les demandeurs d'emplois vivant sur Vannes à moins de le leur réserver.

Cependant les règles républicaines liées concours ne l'autorisent pas.

5-Ce projet nuira à l'urbanisme local:

La prison va amener son cortège de véhicules, salariés se rendant au travail, dans un point de l'agglomération dit du Liziec déjà bien encombré.

L'arrivée de salariés avec leurs familles va augmenter les tensions sur le marché de l'immobilier au détriment des habitants.

En conclusion, ce projet n'a rien à faire à Vannes et sur son agglomération.
ALLEZ construire la prison dans l'arrière pays morbihannais.

Si vous souhaitez préserver la biodiversité,
Si vous souhaitez limiter la pollution automobile,
Si vous souhaitez préserver le pouvoir d'achat et le cadre de vie des habitants de l'agglomération de Vannes.

BIOGEO56 vous invite à contacter les communes autour de Baud, Locminé, Ploërmel qui seront certainement ravies de vous trouver 15 ha de fiches industrielles à réhabiliter pour accueillir la nouvelle prison du Sud Morbihan.

Meilleures salutations.

BIOGEO56
Réfléchissons ensemble à notre avenir.

Nouvelle prison : la concertation publique débute

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij) invite les habitants de Vannes à s'exprimer sur le projet de construction d'un établissement pénitentiaire dans la zone du Chapeau-Rouge.

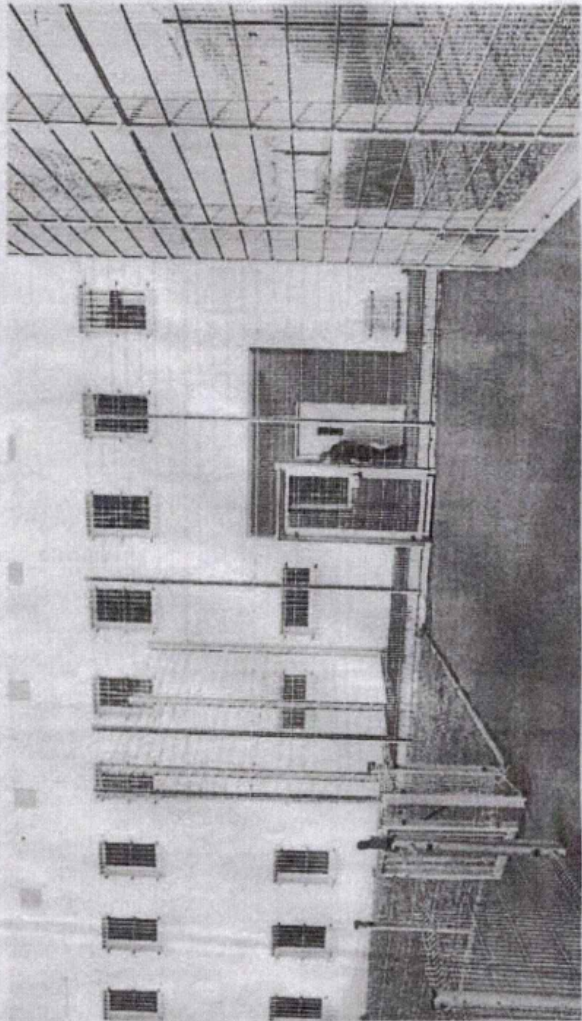
Annoncé au printemps 2021, le projet de construction du nouvel établissement pénitentiaire de Vannes entre dans la phase de concertation avec la population. Entre le 8 novembre et le 17 décembre, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij) invite la population à s'exprimer sur ce projet, qui doit accueillir ses premiers détenus en 2027.

550 détenus en 2027

Plusieurs rencontres sont prévues, ainsi que des moyens de contribution par écrit. Porté par l'Apij, pour le compte du ministère de la Justice, le projet consiste à créer un nouvel établissement pénitentiaire de 550 places, au nord-ouest de Vannes, sur un site de seize hectares, au Chapeau-Rouge.

Le calendrier du projet prévoit une enquête publique en 2023, un démarrage des travaux en 2024 et une mise en service de l'établissement à l'horizon 2027. Conformément au Code de l'environnement et au Code de l'urbanisme, l'AoiJ associera le public au projet, en particulier les habitants de Vannes et des communes voisines de Saint-Avé et Saint-Noël.

Le dossier de concertation du projet, ainsi qu'un dépliant synthétique, seront disponibles prochainement auprès de la préfecture du Morbihan et des trois mairies concernées. Ils seront également accessibles sur le



Un nouvel établissement pénitentiaire de 550 places va être construit à Vannes, d'ici 2027.

PHOTO: ANDRÉ OUKET-FRANCE

site internet du projet : www.concertationpenitentiaire-vannes.fr

Une réunion publique au Palais des arts

Entre le 8 novembre et le 17 décembre inclus, toute personne qui le souhaite pourra s'exprimer par une contribution sur le site internet du projet, une contribution sur les registres publics disponibles à la préfecture et

dans les mairies des trois communes ou par un courrier à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Service foncier et urbanisme - Établissement pénitentiaire de Vannes - Concertation préalable - Immeuble Okabé - 67, avenue de Fontainebleau - 94270 Le Kremlin-Bicêtre). Trois rencontres sont également prévues avec deux permanences tenues par l'Apij, jeudi 18 novembre, à la mairie de Vannes (de 8 h 15 à 12 h 15), et vendredi 10 décembre, à la mairie de Saint-Avé (de 13 h 30 à 16 h 30), ainsi qu'une réunion publique, lundi 6 décembre, au Palais des arts et des congrès de Vannes (de 18 h à 20 h). Cette réunion sera retransmise en streaming, sur le site de la concertation, ainsi que sur ceux de l'Apij et de la Ville de Vannes.



